



**La filière bois de construction dit
« sticks » à Kisangani et à Bumba
(République Démocratique du Congo):
de la survie des acteurs aux
menaces des forêts périurbaines**

Justin Kyale Koy, Kimoni Kicha, Rosette Ibofa,
Bénie Yalanga, Michel Gala Kamanda
et Gabriel Tagba Munzonzo



**La filière bois de construction dit « sticks »
à Kisangani et à Bumba (République
Démocratique du Congo): de la survie des
acteurs aux menaces des forêts périurbaines**

Justin Kyale Koy, Kimoni Kicha, Rosette Ibofa,
Bénie Yalanga, Michel Gala Kamanda
et Gabriel Tagba Munzozo

Juillet 2017



"La responsabilité du contenu de cette publication incombe uniquement à ses auteurs et qu'elle ne pourra en aucune circonstance être considérée comme l'expression ou l'opinion propre de Tropenbos Interational et/ou Tropenbos RD Congo"

Publier par : Tropenbos RD Congo

Droits d'auteurs : © 2017 Tropenbos RD Congo

Citations : Kyale Koy, J., K. Kicha, R. Ibofa, B. Yalanga, M. Gala Kamanda et G. Tagba Munzonzo. *Analyse de la filière des perches à Kisangani et Bumba*. Kisangani, RD Congo: Tropenbos RD Congo, 2017

Imprimé par : Agence Banlieue Sud

Disponible sur :

Tropenbos RD Congo

3^eAvenue Plateau Boyoma N°06

Commune Makiso, Kisangani, RD Congo

Tél. : +243 (0) 81 27 28 628 / (0) 85 35 75 318

Email : tropenbos.drc@gmail.com

www.tropenbos.org

TABLE DES MATIÈRES

Liste des figures	v
Liste des tableaux	vi
Glossaire des acronymes	vii
Préface	viii
Remerciements	ix
Résumé	xi
Introduction	13
0.1. Contexte et problématique de l'étude	13
0.2. Objectifs de l'étude	17
Chapitre premier : Démarche méthodologique	19
1.1. Sites de recherche	19
1.2. Organisation de l'enquête	24
1.3. Processus de validation interne et externe des résultats	27
1.4. Relativisme dans la considération des résultats	28
Chapitre deux : Organisation de la filière de perches à Kisangani et Bumba	31
2.1. Système d'acteurs dans la filière	31
2.2. Une réglementation mitigée	52
Chapitre trois : Analyse économique-financière de la filière de perches et des usages	55
3.1. Matériels utilisés, circuit d'approvisionnement et description des points de vente	55
3.2. Diversité de réalités économique-financières de l'exploitation des perches	58
3.3. Aspects économique-financiers de l'activité des vendeurs des perches	63
3.4. Diversité d'usages et de facteurs influençant les choix des utilisateurs des perches	67

Chapitre quatre : Des impacts environnementaux et socioéconomiques aux faibles stratégies pour les surmonter	71
4.1. Diversité d'impacts environnementaux et socioéconomiques	71
4.2. Éventail des contraintes aux faibles stratégies	77
4.3. Opportunités pour assurer un encadrement durable de la filière	80
Conclusion et recommandations	87
Références bibliographiques	89
ANNEXES	97

LISTE DES FIGURES

- Figure 1 : Ville de Kisangani et son environnement territorial d'approvisionnement des perches.
- Figure 2 : Bumba et son environnement territorial d'approvisionnement des perches.
- Figure 3 : Evolution démographique à Bumba.
- Figure 4 : Échantillon de l'étude par sites et acteurs.
- Figure 5 : Groupes ethniques des exploitants des perches.
- Figure 6 : Age des exploitants.
- Figure 7 : Taille de ménage des exploitants des perches.
- Figure 8 : Ancienneté dans l'activité d'exploitation des perches
- Figure 9 : Sexe des vendeurs.
- Figure 10 : Age des vendeurs.
- Figure 11 : Taille de ménage des vendeurs.
- Figure 12 : Ancienneté dans le métier des vendeurs.
- Figure 13 : Quartiers de résidence des utilisateurs des perches à Kisangani.
- Figure 14 : Age des consommateurs.
- Figure 15 : Taille de ménage des consommateurs.
- Figure 16 : Activités secondaire des consommateurs.
- Figure 17 : Matériels utilisés par les exploitants.
- Figure 18 : Circuit d'approvisionnement des perches
- Figure 19 : Points de vente des perches par site d'étude.
- Figure 20 : Points de vente des perches à Bumba.
- Figure 21 : Quantité produite par tour
- Figure 22 : Coût d'acquisition des matériels.
- Figure 23 : Prix d'achat des perches
- Figure 24 : Prix de vente des perches.
- Figure 25 : Affectation de revenu des vendeurs
- Figure 26 : Coûts globaux d'achat des perches.
- Figure 27 : Nombre des perches vendues
- Figure 28 : Avis d'écoulement des perches sur les marchés.
- Figure 29 : Prix globaux de vente des perches.
- Figure 30 : Distance séparant la forêt de prélèvement et la voie de communication ou village
- Figure 31 : Distance entre site d'exploitation et centre urbain.
- Figure 32 : Dix espèces les plus exploitées à Kisangani.
- Figure 33 : Dix espèces les plus exploitées à Bumba
- Figure 34 : Familles des espèces (82) exploitées Kisangani
- Figure 35 : Familles des espèces (82) exploitées à Bumba
- Figure 36 : Avis d'abandon ou non de l'activité d'exploitation des perches

- Figure 37 : Avis d'abandon ou non de l'activité de vente des perches
Figure 38 : Acteurs, actions et axes d'interventions pour une gestion durable des perches.

LISTE DES TABLEAUX

- Tableau 1 : Etat-matrimonial des exploitants enquêtés
Tableau 2 : Activités antérieures des exploitants
Tableau 3 : Groupes ethniques des vendeurs
Tableau 4 : Activités principales des consommateurs des perches
Tableau 5 : Différents services étatiques intervenant dans la perception des droits et taxes
Tableau 6 : Taux de rentabilité financière moyen de l'activité des exploitants
Tableau 7 : Axes d'investissement de revenu des vendeurs
Tableau 8 : Taux moyens de rentabilité financière de l'activité des vendeurs
Tableau 9 : Différents usages des perches à Bumba et à Kisangani
Tableau 10 : Facteurs de recours aux perches
Tableau 11 : Principaux facteurs à la base de choix des espèces dans l'usage des perches.
Tableau 12 : Types des forêts de prélèvement des perches
Tableau 13 : Dualités des rôles socioéconomiques des perches

GLOSSAIRE DES ACRONYMES

ANR :	Agence Nationale des Renseignements
APV :	Accord de Partenariat Volontaire
BRALIMA :	Brasseries, Limonaderies et Malteries
CCM :	Coût de commercialisation moyen
CIFOR:	Center for International Forestry Research
CIMESTAN :	Cimenterie de Stanley-ville
CL :	Communauté Locale
DDL :	Degré de Liberté
DGM :	Direction Générale des migrations.
DSCRIP :	Document de Stratégie de la Croissance et de la Réduction de la Pauvreté
FAO :	Food and Agriculture Organisation
FARDC :	Forces Armées de la République Démocratique du Congo
FC :	Franc congolais
FFN :	Fonds Forestier National.
FLEGT:	Forest Law Enforcement Governance and Trade
IIED:	International Institute for Environment and Development
MBM :	Marge Bénéficiaire Moyenne
OCEAN :	Organisation Concertée des Ecologistes et Amis de la Nature
ONG :	Organisation non Gouvernementale
OSAPY :	Organisation d'Accompagnement et d'Appuis des Peuples Autochtones
PAM :	Prix d'Achat Moyen
PFNL :	Produits Forestiers non Ligneux
PIB :	Produit Intérieur Brut
PRM :	Prix de revient moyen= P.AM+C.C.M
PVM :	Prix de Vente Moyen
QtéMS :	Quantité moyenne des perches produites par site
RDC :	République Démocratique du Congo
REDD :	Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à Dégradation des Forêts
RRN :	Réseau Ressources Naturelles
SNEL :	Société nationale d'Electricité
TRANSVCOM :	Transport et Voie de Communication
TRFM :	Taux de rentabilité financière moyen
UNIKIS:	Université de Kisangani
WCS:	Wildlife Conservation Society

PRÉFACE

Gérer durablement les forêts de la République Démocratique du Congo (RDC), c'est s'intéresser scientifiquement, juridiquement, économiquement, politiquement et culturellement à toutes les filières des produits forestiers ligneux et non ligneux.

La filière de perches à Kisangani et à Bumba constitue un parent pauvre dans les préoccupations des pouvoirs publics, des scientifiques et des partenaires au développement. Cette étude, visant globalement à comprendre l'organisation de cette filière est un bel exemple que Tropenbos RDC nous offre dans une perspective de gestion durable des forêts congolaises.

Son contenu ayant abordé les aspects organisationnels, fiscaux, économico-financiers, écologiques et socioculturels révèle la nature d'une étude réalisée dans le but de promouvoir une gestion forestière bénéfique à toutes les parties prenantes. Cela se manifeste à travers la rigueur avec laquelle, les données ont été collectées et traitées d'une part, les résultats ont été validés dans le cadre des échanges et débats engagés avec les acteurs impliqués dans la filière des perches d'autre part.

Les pouvoirs publics, les scientifiques et les partenaires au développement sont ainsi invités à s'y intéresser pour garantir une exploitation durable des perches et contribuer par ricochet, à un avenir meilleur des forêts de la République Démocratique du Congo.

Professeur Corneille Ewango

*Secrétaire du Conseil d'Administration de Tropenbos RDC, Kisangani,
le 28 juin 2017.*

REMERCIEMENTS

La réalisation de cette étude est le fruit de conjugaison des efforts de plusieurs personnes physiques et morales tant publiques que privées. Il est de notre devoir de témoigner de notre gratitude à leur égard.

Nos sincères remerciements sont adressés à la Fondation « Tropenbos RDC » pour avoir initié cette étude et mis à la disposition des auteurs, les moyens matériels et financiers conséquents. La permanence de collaboration et de suivi manifestée par cette institution tout au long de la réalisation de cette recherche est un acte qui nous a encouragés à produire ce travail.

Qu'il nous soit permis de dire merci aux Professeurs Honorine Ntahobavuka, Corneille Ewango et au Chef de Travaux Roger Angbongi pour leur accompagnement scientifique.

Nous tenons également à remercier tous les membres des institutions politiques provinciales et responsables des services publics qui nous ont réservés une franche collaboration pendant les phases de collecte des données et de validation des résultats de cette recherche. Cela montre à suffisance, l'intérêt qu'ils accordent non seulement aux activités de Tropenbos RDC mais également à la recherche scientifique, gage d'une gouvernance forestière durable. L'allusion est faite ici aux Ministres Provinciaux de l'Environnement, Développement durable, Agriculture, pêche et élevage (Salumu) et des Mines, Affaires Foncières, Tourisme, Médias, Poste, Téléphone, Nouvelles technologies de l'Information et de communication (Heri Baraka) de la Province de la Tshopo, au Coordonnateur Provincial de l'Environnement et Développement durable, aux Bourgmestres de six communes de Kisangani, à l'Administrateur du Territoire de Bumba, aux Superviseurs de l'environnement des communes de Kisangani et du Territoire de Bumba ainsi qu'à d'autres agents des structures étatiques intervenant dans le secteur forestier.

Leurs remarques et observations faites à toutes les étapes de réalisation de cette étude nous ont aidés à approfondir certains aspects de ce travail.

Nos sentiments de reconnaissance sont aussi adressés aux Doyens et Vices doyens des Facultés de Sciences (Katuala Gatate), de Gestion des Ressources Naturelles

Renouvelables (Khindo Muhongia), de Sciences Sociales, Administratives et Politiques (Albert Onotamba) de l'Université de Kisangani pour avoir accepté de contribuer à la finalisation de cette étude par leurs multiples interventions pendant l'atelier de validation des résultats.

Que les Professeurs Dudu Akaibe (Directeur du Centre de surveillance de la biodiversité) et Billy Bolakonga (Recteur de l'Université Mariste au Congo) trouvent ici, l'expression de nos sincères remerciements pour la pertinence de leurs remarques et la disponibilité dont ils ont fait montre en répondant à nos préoccupations.

Nous avons une dette particulière envers Jean-Paul Shaumba et Kombozi Bambal'atiwe qui nous ont aidés à identifier les espèces prélevées comme perches dans les différents sites de la présente étude.

La présente étude n'aurait abouti sans l'apport combien louable des enquêtés qui ont disposé de leur temps pour répondre à nos questions. Il n'est pas facile de discuter au même moment avec les chercheurs et les clients. Le fait de nous avoir laissé leurs produits pour réaliser les travaux d'identification sans que nous ayons l'ambition de les acheter est-il un acte de bonne foi dont ils ont fait montre. La quantité et la pertinence des informations qu'ils ont mises à notre disposition constituent le socle de cette recherche.

Il nous sera moins légitime de terminer cette page sans dire merci à tous les partenaires (du secteur privé) de Tropenbos (OCEAN, OSAPY, ADUKIS, etc.) qui ont pris part à l'atelier de validation des résultats de cette recherche. Leurs observations ont été d'une grande importance pour la réalisation de cette étude.

Les auteurs

RÉSUMÉ

La filière des bois de construction dits sticks ou perches est très développée à Kisangani et à Bumba depuis bien de décennies. Elle présente actuellement une chaîne de valeur importante regroupant plusieurs catégories d'acteurs dont le revenu dépend du niveau d'intervention. Cependant, cette filière évolue jusqu'à présent sans une base juridique particulière. La surexploitation des perches touche grandement les forêts périurbaines et celles des milieux ruraux en expansion. De ce fait, la filière présente les symptômes d'un avenir problématique des forêts et suscite des inquiétudes autour de la gestion durable de ces dernières. La présente étude vise à cerner l'organisation de ladite filière à Kisangani et à Bumba.

Recourant à la triangulation des sources de données (entretien semi-structuré, observation directe désengagée, focus group, interviews avec les personnes ressources, inventaire et constitution des herbiers), les résultats obtenus montrent la présence d'une filière faisant intervenir les acteurs des secteurs public et privé. La demande des perches est expliquée par plusieurs facteurs dont les faibles coûts financiers, le manque de moyens financiers, l'adaptation au type d'infrastructure et la rapidité dans la mise en œuvre de l'ouvrage. Les espèces exploitées présentent des dualités en termes des fonctions socioéconomiques bénéfiques pour les communautés locales. Le choix des espèces par les utilisateurs est lié à la dimension, à la qualité du bois et au type d'ouvrage. La filière génère des impacts sur les écosystèmes forestiers. Cela se manifeste à travers la rareté ou éloignement des perches dans les forêts proches des sites d'étude, la diversité des espèces et des familles exploitées, le prélèvement sur les différents types des forêts, la quantité énorme de prélèvement et l'abattage non sélectif des arbres. La pauvreté des masses urbaines et rurales, le déficit d'emplois sont là autant de facteurs qui cimentent les acteurs dans cette activité. Le salut pour une exploitation et un encadrement durables de cette filière pourrait provenir de la synergie entre l'Etat et les partenaires au développement dans la mise en œuvre des actions orientées vers la réglementation du secteur, la réduction de la pauvreté, la mise en œuvre des plantations forestières des essences sollicitées et l'encadrement multi-axes des acteurs.



INTRODUCTION

0.1. Contexte et problématique de l'étude

Située au cœur de l'Afrique sur un territoire d'environ 2 345 000 Km² de superficie, la République Démocratique du Congo (RDC) est le deuxième grand pays du continent après l'Algérie. Elle se place au second rang mondial de superficie des forêts tropicales denses humides (derrière le Brésil) et au cinquième rang mondial pour les superficies forestières après la Russie, le Canada, les États-Unis et le Brésil. Son massif forestier, couvrant une superficie estimée à 145,5 millions d'hectares, soit 62 % du territoire national (avec 37 % des forêts denses humides, 19 % des forêts sèches, 4 % des forêts marécageuses et 2 % des forêts de montagne), fait d'elle une mosaïque complexe d'écosystèmes (FAO, 2004 et Eba'a Atyi & Bayol, 2009; Debroux et al., 2007). Classée au 5ème rang mondial en matière de biodiversité, la RDC est une zone biologique névralgique (Counsell, 2006) comprenant environ 11 000 espèces de plantes vasculaires dénombrées dont 3 200 endémiques appartenant à près de 2 196 genres et 377 familles (FAO, 2002).

Outre cette importante richesse en biodiversité, les forêts de la RDC ont une portée cruciale en tant que base de survie des populations. Selon les estimations de la Banque mondiale, environ 35 millions de personnes habitent les forêts du pays ou en dépendent dans une certaine mesure (Counsell, 2006). De ce fait, la préservation des forêts existantes ne pourrait être possible que par l'intégration des transformations nécessaires au développement économique et social dans les politiques environnementales. Ce point de vue est également celui de Fournier et Sasson (1983) qui soulignent que « l'un des objectifs de conservation des forêts reste la satisfaction des besoins des hommes ».

Pour nombre de pays africains, l'utilisation rationnelle des ressources offertes par les forêts tropicales et la mise en valeur des zones rurales auxquelles elles correspondent sont au cœur des programmes et des politiques de développement national (Fournier et Sasson, 1983). La RDC ne déroge pas au principe. Son intention dans ce domaine se manifeste par l'ambition de développer le potentiel forestier tout en conservant sa diversité biologique (Maindo et Tulonde, 2015).

Cette intention s'inscrit dans les objectifs stratégiques du secteur forestier définis dans le deuxième document de stratégie de la croissance et de la réduction de la pauvreté (DSCR 2, 2011) : accroître sa contribution à la croissance économique du pays par une gestion durable des forêts et des terres et assurer les retombées économiques et sociales aux populations locales et aux peuples autochtones vivant dans la forêt.

Avec une population estimée à 70 millions d'habitants, la RDC occupe la première position en Afrique centrale, de par sa population. La densité moyenne de population est de 29 habitants au km² (RDC, 2015). On note néanmoins des densités supérieures à 100 habitants au km² à l'Est du pays, autour de Kinshasa et dans la province du Bas-Congo (Maindo et Tulonde, 2015). Ce volume de population, généralement pauvre, influe négativement sur les écosystèmes forestiers. Ces derniers sont considérés comme sa mère nourricière, à l'instar des autres peuples de la sous-région (Bigombe Logo, 1999). En 2008 et 2015, Duveiller et al. (2008) et la FAO (2015) ont estimé à 0,2 %, le taux de déforestation annuel en RDC, contrairement à 1,2 % estimé en 2015 par Molinaro et al. (2015). Si ce taux reste bas par rapport à la moyenne mondiale, il constitue cependant le taux le plus élevé des pays du bassin du Congo (De Wasseige, 2012) où l'on note en 2006, les taux de déforestation et de dégradation par an respectivement de 0,21% et 0,15% (Duveiller et al. 2008).

Sous l'angle économique, les indicateurs macroéconomiques ne font que baisser. Il est probable que le revenu moyen par habitant soit encore plus bas que la moyenne nationale dans les régions rurales boisées (Counsell, 2006). L'économie du pays, généralement extravertie, se focalise sur les minerais qui, malheureusement, dépendent de la conjoncture économique mondiale et entraînent le pays dans la malédiction et le pillage des ressources naturelles (Pourtier, 2002) et détruisent les forêts. En dépit des discours politiques orientés vers la stabilité du cadre macroéconomique, le produit intérieur brut (PIB) par habitant, estimé à 224 USD par an en 1990, un montant qui représente moins du tiers de ce qu'il était en 1960 (380 USD), continue à baisser pour atteindre 100 USD en 2003 après le creux de 80 USD de 2000 et 2001 (Bangobango 2009). Le déclin économique, le chômage aigu et la pauvreté aggravée par les différentes guerres que le pays a connues durant ces deux dernières décennies ont entraîné l'émergence des activités d'économies informelles. Celles-ci sont plus importantes et plus influentes que les économies formelles et constituent une réponse à la situation de la faillite de l'État congolais, citée dans la littérature consacrée dans ce domaine (Hesselbein, 2007 ; Porteous, 2007 ; Sur, 2005 ; Emmanuel, 2012; Marthoz, 2005 ; Raeymaekers, 2005 ; Babo, 2009). Omasombo Tshonda (1991), décrivant la petite économie marchande à Kisangani, te souligne que : « ce sont les hommes

qui, confrontés aux problèmes de survie ou aux difficultés liées à la conjoncture, cherchent ou se créent des emplois ». Parmi ces activités, l'on note l'exploitation des perches à bois aux environs des centres urbains. Parmi ces activités, l'on note l'exploitation des perches à bois aux environs des centres urbains. Les perches, appelées indistinctement "sticks" dans le cadre de cette étude, ont la particularité de servir à la construction des maisons non durables comme matériaux de soutènement des murs et des maisons en dur comme échafaudage. Ces différents modes d'emploi ont fait exploser leur demande à Kisangani dans la Province de la Tshopo et à Bumba dans celle de Mongala. Bon nombre de personnes recherchant les moyens de survie sont attirées par cette activité. Autrefois limitée aux champs agricoles lors de leur défrichement, l'exploitation des perches s'étend depuis bien de décennies à tous les écosystèmes forestiers voire même dans des concessions forestières affectées à l'exploitation forestière de bois d'œuvre. L'incidence logique de cette forte demande est la surexploitation de la ressource, entraînant par ricochet, la perturbation de régénération des espèces et la compromission de la reconstitution des forêts.

La filière bois de construction présente actuellement une chaîne de valeur importante regroupant plusieurs catégories d'acteurs dont le revenu dépend du niveau d'intervention dans la filière. Malheureusement, cette filière évolue jusqu'à présent sans une base juridique particulière. Ceci dénote une certaine indifférence de la part des pouvoirs publics sur les méfaits environnementaux occasionnés par ladite exploitation.

La surexploitation des perches touche grandement les forêts périurbaines et celles des milieux ruraux en expansion. Ces forêts qui sont les principales pourvoyeuses des milieux urbains en bois énergie et de construction s'éloignent de ces derniers au fil du temps. L'exode rural et le niveau de vie d'un grand nombre de personnes habitant les villes ne font qu'aggraver la demande. La filière présente ainsi, les symptômes d'un avenir problématique des forêts et suscite des inquiétudes autour de la gestion durable de ces dernières. Cette problématique est à situer à plusieurs niveaux : le déficit d'encadrement légal, la négligence de la ressource par les pouvoirs publics qui la considèrent comme un sous-produit forestier, le nombre impressionnant des perches prélevées, l'éloignement de la ressource autour des villes, l'extension non contrôlée de celles-ci dans un contexte de pauvreté des habitats (situation qui ne fait qu'augmenter la demande), l'abattage non sélectif des essences et les externalités négatives de l'exploitation sur les autres usages socioéconomiques des essences exploitées.

Un simple tour effectué dans les quartiers périphériques de Kisangani et de Bumba ou dans les chantiers de construction des habitats du type moderne peut

attirer l'attention des acteurs s'intéressant aux questions forestières et susciter des études pluridisciplinaires afin non seulement de comprendre l'organisation de la filière mais également, proposer des politiques publiques liées à la réorganisation et/ou légalisation de l'exploitation des perches.

La dualité de fonctions des espèces d'arbres exploitées constitue un risque non négligeable d'extinction pour un bon nombre d'arbres à valeur commerciale. Aussi, au regard de large champ de fonctions sociales des espèces exploitées, un risque de rupture homme-nature reste à craindre. En dépit de ces observations, les recherches scientifiques approfondies sur cette activité accusent un déficit dans les zones couvertes par cette étude. La filière reste ainsi faiblement étudiée dans les deux sites susmentionnés, voire en RDC ou en Afrique centrale, comparativement à d'autres (filières) telles que le bois d'œuvre artisanal (Polepole 2008, Assumani et al., 2012 ; Lescuyer et al., 2014, Begaa Yendjog, 2012 ; De Wasseige et al., 2014 ; Ebuy et al. 2012 ; Esuka Alfani, 2012 ; Debroux et al., 2007; Kasongo Yakusu et Bambu Liena, 2012 ; Likwandjandja et al., 2012 ; Lisingo Wa Lisingo et al., 2012; Mayange Nkubiri, 2012 ; RDC, 2001 ; Muganguzi Lubala et Benneker, 2012 ; Ngoy Ilunga Nimuk, 2012 ; Nkoy et Puijenbroek, 2012), le bois énergie (FAO, 2010 ; Marien, 2009 ; Marien et al., 2013 ; Schure et al. 2011 ; Shuku Onemba, 2011) et les produits forestiers non ligneux (Biloso et Lejoly 2006, Perez et al. 2000, Mialoundama et al. 2006, Mialoundama et al., 2008, Kahindo Muhongya, 2011). Elle demeure mal connue, en dépit des revenus et emplois indirects qu'elle génère à plusieurs ménages.

L'absence des travaux de caractérisation des arbres exploités, de leur volume et usages socioéconomiques peut constituer un sérieux obstacle dans la gestion durable des forêts. La maîtrise des informations sur la nature et la disponibilité des ressources offertes par les écosystèmes terrestres, les contraintes d'ordre écologique et social relatives à une modification des formes d'utilisation des terres et à l'accroissement de la productivité sur la base d'un rendement soutenu, constituent les éléments importants de gestion rationnelle des ressources naturelles (Fournier et Sasson, 1983). En outre, les perches font état d'un nombre important d'espèces végétales. Celles-ci n'ont pas un même comportement et n'offrent pas les mêmes qualités de services. Il est donc primordial que les études soient menées dans ce secteur pour non seulement bien connaître ces bois, mais aussi appréhender leur diversité et la pluralité de leurs propriétés afin de mieux utiliser et gérer durablement les forêts.

C'est dans ce cadre qu'il sied de souligner l'importance de la présente étude centrée sur la compréhension de la filière de perches et la caractérisation des espèces exploitées dans la région de Kisangani et de Bumba. Ceci nous permet

de disposer d'une base de données de terrain pour amener l'administration forestière à s'investir dans le contrôle de cette activité et à prendre des mesures légales et cohérentes en vue de faciliter la mise en œuvre d'une gestion durable des ressources forestières des régions étudiées et/ou de l'ensemble du pays. Comment la filière de perche est-elle organisée à Kisangani et à Bumba? Pourquoi la demande des sticks devient-elle importante dans ces sites? Quels sont les facteurs explicatifs de choix des espèces utilisées comme perches ? Quelles sont les autres fonctions socioéconomiques et culturelles de ces espèces? Comment peut-on appréhender l'impact de l'activité d'exploitation des perches sur les écosystèmes forestiers? Pourquoi les acteurs restent-ils accrochés à cette filière ? Telles sont les questions auxquelles cette étude veut répondre.

0.2. Objectifs de l'étude

D'une manière globale, la présente recherche vise à cerner l'organisation de la filière des sticks à Kisangani et à Bumba.

Sous l'angle spécifique, il est question de:

- Identifier les facteurs explicatifs de la demande des perches à Kisangani et à Bumba;
- Relever les fonctions socioéconomiques et culturelles desdites espèces;
- Étayer les facteurs explicatifs de choix des espèces utilisées comme perches;
- Analyser l'impact de l'activité d'exploitation des perches sur les écosystèmes forestiers;
- Comprendre les mobiles explicatifs d'attachement des acteurs à cette filière.

Outre l'introduction et la conclusion, l'ossature du travail comprend quatre chapitres. Le premier décrit la démarche méthodologique abordée pour attester de la fiabilité des données récoltées sur le terrain et la validité des résultats y afférents. Le chapitre deuxième analyse l'organisation de la filière en étude à Kisangani et à Bumba, en mettant l'accent sur le système d'acteurs et le caractère mitigé de la réglementation. La compréhension de cette organisation a permis d'analyser ensuite, les aspects économique-financiers de la filière. Le dernier chapitre étaye d'une part les impacts environnementaux et socioéconomiques de l'activité, et d'autre part, les contraintes et opportunités susceptibles de promouvoir une gestion durable des perches.



CHAPITRE PREMIER :

DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

La démarche méthodologique abordée dans cette étude se résume à travers trois points essentiels. D'abord les phases d'organisation de l'enquête, ensuite la collecte des données au moyen des techniques y afférentes, ensuite encore leur traitement suivant leur nature et enfin le processus de validation tant interne qu'externe des résultats. Toutefois, l'étude étant réalisée dans deux sites, il est nécessaire de les présenter avant de décrire la démarche méthodologique proprement dite.

1.1. Sites de recherche

L'étude a été réalisée dans deux sites dont Kisangani en Province de la Tshopo et Bumba en Province de Mongala. Les deux sites sont situés en pleine forêt équatoriale où celle-ci constitue une importante source de revenu pour les habitants. Il importe de décrire certains leurs aspects de manière synthétique afin de permettre aux lecteurs de les situer dans l'espace.

1.1.1. Site de Kisangani

■ De l'emplacement géographique aux relations avec l'environnement proche et lointain

Kisangani est depuis longtemps, la troisième métropole d'équilibre de la République Démocratique du Congo (selon la vision du colonisateur). C'est le Chef-lieu de la Province de la Tshopo et le terminus du bief navigable du fleuve Congo en partant de Kinshasa. La ville est située à cheval entre deux grands cours d'eau qui la drainent : au Nord, la rivière Tshopo et au Sud le fleuve Congo (figure 1). Ses coordonnées géographiques sont $0^{\circ}32'56,2''$ de latitude Nord et $0^{\circ}29'01,8''$ de latitude Sud, $25^{\circ}14'$ de longitude Est, $25^{\circ}08'34''$ de longitude Ouest. Elle est limitée par neuf secteurs qui constituent son environnement proche: au Nord par le secteur Bamanga, à l'Est par les secteurs Bakumu-Mandombe et Bekeni-Kondolole, à l'Ouest par les secteurs Yalikandja-Yanonge, Yaokandja, Turumbu et au Sud par les secteurs Bakumu-Mangongo, Walengola, Babira et

Lobaie (Kadima Komunukamba, 2011). La ville comprend six communes politico-administratives et un secteur rural incorporé (Luya-Bera). Parmi ces communes, cinq se localisent sur la rive droite du fleuve Congo et une sur sa rive gauche. Sa superficie est évolutive suivant la croissance de la population dans le temps.

Son influence sur son environnement rural n'est pas seulement du type économique, mais elle s'exerce aussi sur les domaines social et culturel. Son action fait évoluer les campagnes, modifie leurs modes de vie et les mentalités, car le fait d'appartenir à la ville est un signe de progrès social pour les habitants ruraux (Kadima Komunukamba, 2011). C'est le centre de diffusion de la modernité et le siège de grands établissements d'enseignements (primaire, secondaire, professionnel et supérieur ou universitaire) et sanitaires. Elle est d'une part, un centre d'approvisionnement des produits manufacturés et autres des territoires environnants et des villes ou Provinces de l'Est, du Nord et du Sud-ouest et d'autre part, de destination ou commercialisation des produits du secteur primaire. En outre, Kisangani est le siège de services administratifs, des banques et des organisations ou entreprises du secteur privé. Son environnement est actuellement caractérisé par des contraintes écologiques infligées par l'homme à son cadre de vie.

■ Une composition démo-ethnographique hétérogène

En tant que centre urbain, on rencontre à Kisangani, une population constituée des nationaux et des étrangers. Parmi les nationaux, une diversité de groupes ethniques y est observée. Ce sont généralement les autochtones des territoires de la Province de la Tshopo (Opala, Isangi, Ubundu, Banalia, Basoko, Bafwasende et Yahuma) qui peuplent la ville avec les groupes ethniques repartis comme suit : (i) au Nord, les Bamanga, les Popoi, habitant la commune Tshopo en provenance de la route Buta ; (ii) au Sud les Lokele, les Turumbu, les Mbole, les Kumu, les Wagenia, les Rega peuplant la commune Lubunga en provenance du Maniema, d'Ubundu, d'Isangi et d'Opala; (iii) à l'Ouest les Topoke, les Lokele, les Turumbu, les Basoko occupant la commune Mangobo en provenance d'Isangi et de Basoko; (iv) à l'Est les Bali occupant la commune Kabondo en provenance de route Ituri; au Sud-ouest les Wagenia peuplant les Communes Kisangani et Lubunga (Mulongo Mfuende et al., 2017). Les échanges commerciaux ont eu un impact sur sa composition ethnique, notamment avec la présence des Nande et autres tribus de la province de l'Ituri venant de la route Ituri (Hema, Lendu, Kakwa,...). L'on est ici en face de ce que Streiffeler et Mbaya (1986) ont écrit : « (Les membres d'une ethnie ont tendance à s'installer là où débouche la voie qui relie la ville de Kisangani à leur milieu d'origine ». Les étrangers sont également présents dans la ville. Ce sont les ouest africains (sénégalais, maliens, burkinabés), les indiens, les libanais et les israéliens qui exercent des activités commerciales. Cependant, le secteur économique et/ou commercial formel dans cette ville est loin de garantir l'emploi de ses habitants.

La crise de l'emploi et ses corollaires qu'on observe en RDC ainsi que les stratégies d'adaptations développées par la population n'épargnent pas la ville de Kisangani. Streiffeler et al. (1986) montrent que « les indépendants constituaient à eux seuls 50,33% de la population de Kisangani ». Quelques industries (Société textile de Kisangani, BRALIMA, Sorgerie, Complexe Sucrier de Lotokila, etc.) et entreprises publiques converties en sociétés commerciales (REGIDESO et SNEL) existent dans le milieu. Toutefois, certaines de ces industries ont fermé leurs portes (Sorgerie, UNIBRA et Complexe Sucrier de Lotokila), renvoyant les travailleurs au chômage. Celles qui existent fonctionnent dans une situation quasiment en faillite, avec un nombre réduit du personnel. Les fonctionnaires de l'État connaissent majoritairement une situation de sous-emploi caractérisé par un salaire dérisoire.

D'une superficie de 1910 Km², la ville de Kisangani a une densité de 229 habitants/Km². Concernant l'augmentation de la population, Kadima Kamunukamba (2011) indique que le nombre d'habitants du système urbain de Kisangani est passé de 15 368 habitants en 1918 à 1 186 479 en 2009, soit une multiplication de 77,2 en 9 décennies. Cette croissance démographique associée à la pauvreté et au chômage prédispose la population au recours aux activités informelles comme base de survie. Parmi ces activités, l'on note d'une part, l'exploitation artisanale des minerais, de bois et d'autre part les petits métiers. Aussi, la démographie galopante a-t-elle entraîné une extension de la ville sous forme d'étoile (Kadima Kamunukamba, 2011). Cela est facilité par le réseau routier multi-axes (figure 1).

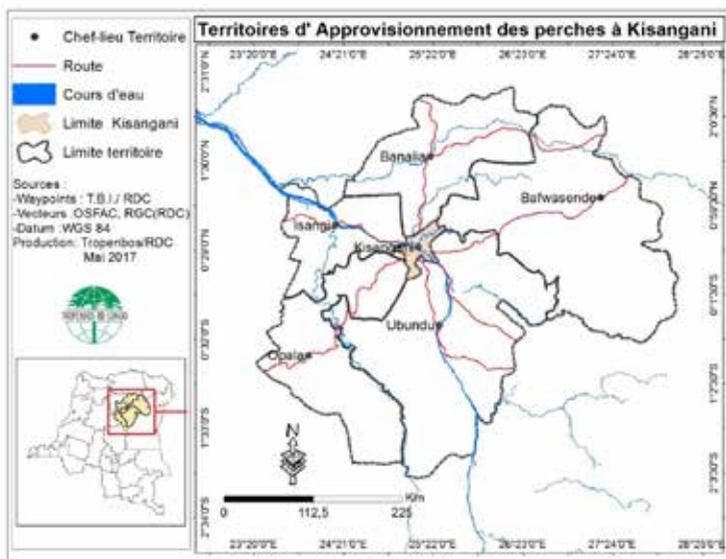


Figure 1 : Ville de Kisangani et son environnement territorial d'approvisionnement des perches.

1.1.2. Site de Bumba

■ Un site stratégique et carrefour du point de vue géographique

Jadis, Bumba fut une cité et chef-lieu du Territoire ayant la même appellation. Avec le Décret n°13/024 du 13 juin 2013 conférant le statut de ville et de commune à certaines agglomérations de la Province de l'Equateur, la cité est érigée au rang d'une ville composée de cinq communes dont Budja, Ebonda, Lokole, Molua et Monama. Cette ville est limitée au Nord par le Groupement Manga, à l'Est par le Groupement Budja, à l'ouest par le groupement Ekango et au Sud par le fleuve Congo. Elle se trouve au carrefour des voies de communication : la Nationale n°6 (Lisala-Bumba-Aketi) et la route Transafricaine qui passe par Yakoma via Yamaluka, le fleuve Congo et le chemin de fer. Elle est reliée à Kisangani, à Mbandaka et Kinshasa par le fleuve Congo et dispose d'un port public. La rivière Itimbiri la relie par voie navigable à Aketi. Elle se situe au terminus de chemin de fer Uélé-fleuve et abrite un aéroport permettant des liaisons aériennes. Ces différentes voies de communication permettent à ses habitants d'entretenir de diverses relations d'échanges commerciaux avec les territoires d'Aketi à l'Est, de Basoko au Sud-est, de Yahuma et Bongandanga au Sud, de Lisala à l'Ouest et de Yakoma et Businaga au Nord (figure 2).

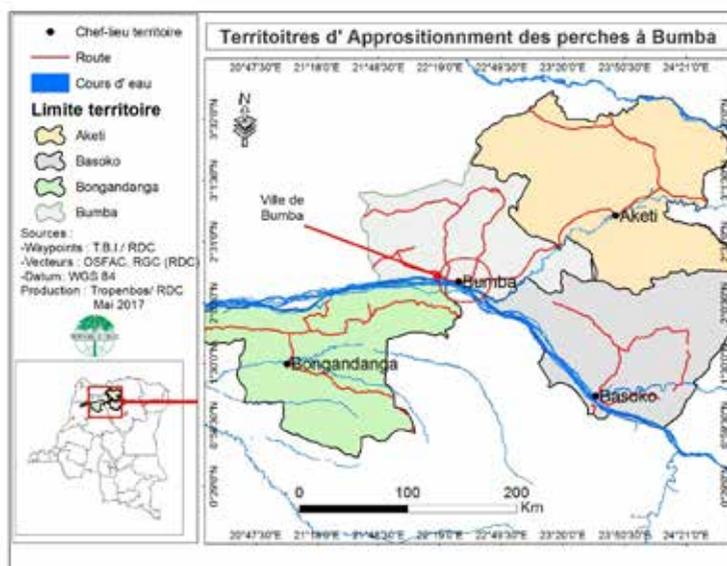
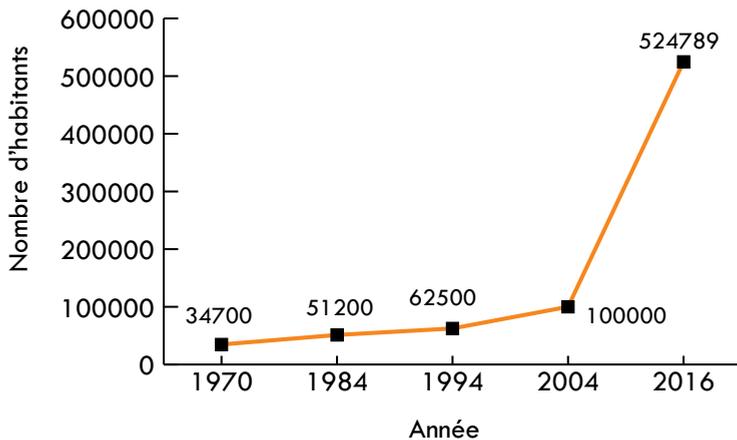


Figure 2 : Bumba et son environnement territorial d'approvisionnement des perches.

■ De la démographie évolutive aux types d'habitats diversifiés

Selon le rapport du Territoire de Bumba (2016), la ville compte 524 789 habitants. Sa démographie est évolutive si on l'analyse sous une perspective diachronique (figure 3).



*Figure 3 : Evolution démographique à Bumba.
Source : Archives du Territoire de Bumba.*

Dans une période de 46 ans, le nombre d'habitants à Bumba a augmenté à environ 15 fois par rapport à l'année initiale (1970). Cependant, le rythme d'évolution n'est pas le même si l'on regarde la courbe supra. De 1970 à 2004, la croissance est lente. Elle est devenue explosive entre 2004 et 2016. Cela se justifie par le développement des activités commerciales dans la ville au sortir des conflits armés que le pays a connus. Ces derniers ayant quasiment rompu les migrations humaines entre les provinces de l'Est et du Nord, du Sud et de l'Ouest, il paraît tout à fait logique qu'à Bumba, la démographie avant la réunification du pays soit lente. La diversité des groupes ethniques rencontrés à Bumba actuellement atteste de l'effet des échanges commerciaux sur sa démographie. Par ailleurs, une démographie galopante non accompagnée de l'amélioration des conditions de vie des habitants a des conséquences non seulement sur l'environnement mais aussi sur l'aspect esthétique de la ville même. L'on ne peut pas être étonné de constater la ruralisation de cette ville manifestée par la prédominance de l'habitat en pisé et des activités du secteur primaire (agriculture, pêche, chasse, etc.). Bumba est connu pour sa production agricole ravitaillant les villes de l'Est et de l'Ouest de la RDC.

Tel qu'il a été souligné précédemment, ces deux sites de recherche étant situés dans la zone des forêts équatoriales, une prédisposition à l'exploitation des produits forestiers est certaine. Cela est ainsi favorisé par les réseaux routiers et fluviaux ainsi que la pauvreté des habitants. Cependant, pour bien analyser une telle question, notamment à ce qui concerne la filière des perches, il importe de recourir aux outils méthodologiques adéquats.

1.2. Organisation de l'enquête

L'enquête visant la collecte des données sur la filière de perches a été organisée en deux phases. La première a concerné la pré-enquête au cours de laquelle, les données globales sur l'organisation de la filière ont été collectées. Il en était question d'identifier les acteurs et les principaux points de vente de perches, de s'imprégner de la faisabilité de l'étude, de tester la validité et la fiabilité du guide d'entretien, de rencontrer les autorités locales et les administrations publiques et d'identifier les principaux axes d'approvisionnement dans chacun des sites de recherche. C'est aux mois d'octobre 2016 (pour Bumba) et de novembre 2016 (pour Kisangani) qu'a eu lieu ladite pré-enquête.

La deuxième phase est intervenue au mois de mars 2017 concomitamment dans les deux sites. C'est la phase de l'enquête proprement dite. Une équipe de chercheurs des disciplines scientifiques différentes a été mise en place pour y parvenir. A Bumba, deux chercheurs ont été recrutés pour réaliser cette enquête auprès des vendeurs, des exploitants, des consommateurs et des administrations intervenant dans la filière de perches (pour prélever les taxes et autres droits). A Kisangani par contre, quatre chercheurs ont été envoyés sur terrain pour accomplir la même tâche. Pour ce qui est d'identification des espèces exploitées comme perches à Kisangani et à Bumba, un herbier contenant les feuilles, les fleurs et les écorces a été constitué dans chaque site. Ces espèces ont été identifiées d'abord en langues vernaculaires parlées dans les sites d'exploitation et de commercialisation par les exploitants, ensuite par deux botanistes consultés à cette fin. Ces derniers ont été choisis grâce aux études qu'ils ont réalisées dans ces milieux. Ils se sont ainsi familiarisés avec les espèces des zones d'étude.

En vue de s'imprégner des réalités liées à l'exploitation des perches et d'atteindre les objectifs susmentionnés, la filière a été suivie, durant la période d'enquête, en amont (sites d'exploitation), au niveau intermédiaire (points de commercialisation) et en aval (points de consommation). C'est à tous ces niveaux que les instruments décrits ci-dessous ont été mobilisés pour collecter les données.

1.2.1. Techniques de collecte des données.

La présente étude est au carrefour de plusieurs disciplines scientifiques (ethnobotanique, économie, sociologie, anthropologie, anatomie du bois, administration publique, etc.). Sa réalisation a nécessité le recours à l'entretien semi-structuré, à l'observation directe désengagée, au focus group, aux interviews avec les personnes ressources et à la constitution des herbiers.

À l'aide de trois guides comportant des questions fermées et ouvertes, les entretiens semi-structurés ont été réalisés auprès des exploitants, des vendeurs et des consommateurs. Outre l'identification des enquêtés, les grands thèmes développés dans le guide des exploitants sont notamment la réglementation, l'activité d'exploitation, les coûts de matériels et de main d'œuvre, la vente et la demande des perches, la vie associative, les espèces exploitées et leurs autres fonctions et les facteurs de continuité ou d'abandon de l'activité d'exploitation des perches. S'agissant des vendeurs, l'accent était mis sur la réglementation, les facteurs liés à la commercialisation, la main d'œuvre, les facteurs influant sur la demande des perches, la vie associative, les espèces vendues et leurs autres fonctions ainsi que les facteurs de continuité ou d'abandon de l'activité de vente des perches. Quant aux consommateurs, les thèmes exploités sont entre autres le volume et le prix d'achat, l'origine socioprofessionnelle des consommateurs, les usages des perches achetées, le lien entre le type d'infrastructure et la demande d'espèces, les autres usages hors construction.

Le recours à l'observation directe désengagée a trouvé son fondement dans l'identification des infrastructures mises en œuvre sur base des sticks et les quartiers de destination de ces derniers. Cette technique est même à l'origine de conception du projet de cette étude.

Les focus group ont été animés lors de la pré-enquête dans les différents sites de recherche en vue de collecter les informations générales susmentionnées sur l'étude. Ils ont été animés dans chaque point de vente avec les différents acteurs principaux dont les vendeurs, les exploitants et les consommateurs. Ils ont permis aux chercheurs de comprendre d'autres usages et fonctions socioéconomiques des espèces exploitées comme perches.

La constitution des herbiers a concerné les espèces dont l'identification a posé problème. Il était question, comme il a été souligné précédemment, de prélever les écorces, les feuilles et les fleurs. L'identification des sticks utilisés comme bois de construction a été faite de deux manières : identification botanique (classification botanique) et identification des usages (rôle socioéconomique et aptitude physique dans la construction). L'identification botanique des perches s'est faite à deux niveaux : sur le terrain pour les noms vernaculaires et à l'herbarium pour les noms scientifiques. Sur le terrain, il était question d'une part de se servir des espèces étalées dans chaque marché pour les identifier, et d'autre part, de suivre les exploitants au niveau des sites de prélèvement. Les caractéristiques du bois ont été identifiées grâce aux travaux réalisés par Vivien et Faure (SD), Latham et Mbuta (2006) et Meunier et al. (2015). La classification botanique a été rendue possible en recourant au document produit

par le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme (RDC), Direction d'Inventaire et Aménagement forestiers (2009).

1.2.2. Population et échantillon

La population de cette étude comprend tous les acteurs principaux intervenant dans la filière de perches à Bumba et à Kisangani. Il s'agit des exploitants, des vendeurs et des consommateurs (constructeurs). Au sein de cette population, un échantillon global de 240 individus a été prélevé (figure 4).

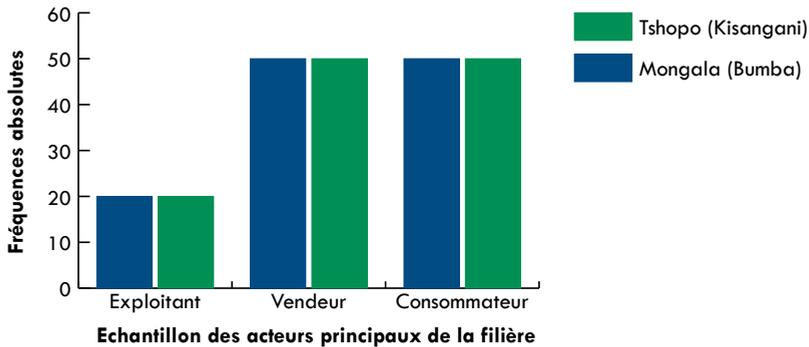


Figure 4 : Échantillon de l'étude par sites et acteurs.

Ne connaissant pas l'effectif total de la population d'étude, il a été difficile de recourir à la méthode probabiliste d'échantillonnage. C'est l'échantillon à choix raisonné, fondé sur la méthode de quota (Loubet del Bayle, 2000), qui a été privilégié dans cette recherche. Le choix des individus soumis aux entretiens était fait selon la technique de convenance (Gavard-Perret et al., 2011) consistant à retenir les enquêtés ayant marqué leur accord à ce sujet. Par ailleurs, notons qu'outre les acteurs principaux, un intérêt particulier a été accordé aux acteurs indirects, eu égard à la pertinence des informations qu'ils détiennent. Sous cet angle, il sied de citer les bourgmestres des communes, les superviseurs communaux de l'environnement, les chefs des marchés, les agents des services publics affectés dans les différents marchés, etc. Ces agents de l'administration publique ont été également interviewés pour collecter leurs avis sur l'objet de cette recherche.

Dépouillement et traitement des données

Les informations recueillies ont été dépouillées et traitées en tenant compte de leur nature. Les données socioéconomiques ont connu trois phases de traitement. La première a consisté à l'encodage des informations sur une feuille d'Excel. La deuxième a porté sur le nettoyage de la base à travers la fonction de « trier et filtrer » sur Excel. Le but de cette opération était d'uniformiser et corriger les

modalités des variables qui se répétaient et de vérifier les données aberrantes. La dernière phase était centrée sur le traitement et l'analyse. A ce niveau, les graphiques et les tableaux ont été produits grâce à l'usage des logiciels « Excel » et « R ». L'étude étant réalisée sur deux sites, la base de comparaison des résultats était la ville (Kisangani et Bumba). Les analyses ont aussi porté sur la comparaison des moyennes. De ce fait, le test t de Student a été appliqué pour cerner la différence entre les moyennes des variables mesurées. Son application a nécessité au préalable, la vérification à la fois de la normalité des échantillons et de l'homogénéité des variances (Gavard-Perret et al., 2011). La mesure des liaisons entre les variables qualitatives était faite en recourant au test Khi-deux d'indépendance à chaque fois qu'il répondait aux conditions de validité décrites par Gavard-Perret et al. (2011) et Howell (2004). Les interviews individuelles ont été analysées en mobilisant l'analyse de contenu indirecte pour cerner les non dits des enquêtés.

Le taux de rentabilité financière de l'activité en étude a été analysé chez les exploitants et les vendeurs suivant la formule ci-après :

$$\text{TRF} = \frac{(\text{M.B.})}{(\text{P.R.})} \times 100$$

Où :

- M.B. (Marge bénéficiaire)=P.V-P.R.;
- P.R. (Prix de revient)= P.A.+ C.C. ;
- P.A. (Prix d'achat) ;
- C.C. (Coûts de commercialisation ou coûts de production)= Coûts fixes+coûts variables ;
- Coûts fixes englobant toutes les taxes;
- Coûts variables.

Comme on peut le constater, l'étude a recouru à deux types d'analyse des résultats : l'analyse statistique ou quantitative et l'analyse qualitative.

1.3. Processus de validation interne et externe des résultats

Les résultats obtenus ont été soumis au processus de validation tant interne qu'externe. La validation interne des résultats de cette étude repose sur la cohérence interne du processus et la rigueur du processus de recherche (Gavard-Perret et al., 2011). Il en était question de rendre le plan de recherche cohérent à travers la circonscription de l'objet de recherche, la définition des objectifs, la formulation des questions, la mobilisation des références théoriques, la démarche méthodologique choisie, le contrôle de la posture des chercheurs lors de la collecte des informations et l'adéquation des instruments de traitement de données utilisés.

S'agissant de la validation externe¹, les résultats de cette étude pourraient être comparés à ceux trouvés dans des recherches analogues. Certains problèmes liés à l'illégalité, à l'informalité des activités de survie sont aussi observés dans d'autres secteurs d'exploitation forestière. Aussi, ladite validation a été justifiée par la présentation des résultats de cette étude devant les chercheurs, les administrations et les acteurs principaux de la filière au cours d'un atelier organisé par Tropenbos RDC à cette fin (le 30 mai 2017). Leurs observations ont été intégrées dans la version finale de ce document.

Outre ces mérites méthodologiques et épistémologiques, l'étude a rencontré dans son processus de réalisation, quelques difficultés.

1.4. Relativisme dans la considération des résultats

La première limite des résultats de cette étude est liée à la nature de l'échantillon (choix raisonné). Celui-ci relève de la méthode non probabiliste, théoriquement critiquée sur le plan d'extrapolation des résultats. Cependant, en pratique, la validité des résultats n'est pas remise en cause, si le processus de construction de l'échantillon a été rigoureusement fait (Gavard-Perret et al., 2011). Loubet del Bayle (2000) souligne d'ailleurs à ce sujet que « si l'on affirme souvent que le système aléatoire est plus rigoureux que le système des quotas, la pratique ne montre pas de différence spectaculaire entre les résultats obtenus par chacun de deux procédés ». De plus, pour réduire le risque de non représentativité de l'échantillon, l'enquête a couvert tous les principaux points de vente et axes d'approvisionnement des perches. Les principaux acteurs ont été touchés par l'enquête pour assurer une large compréhension des enjeux de la filière en étude.

La deuxième limite est liée à l'identification des espèces. Le souhait aurait été d'envoyer les échantillons dans un laboratoire spécialisé. Cependant, le coût financier y afférent s'est érigé en un véritable goulot d'étranglement. Nous osons croire que le travail abattu par les botanistes familiarisés avec les espèces et les langues vernaculaires des sites d'étude constitue un facteur de crédibilité de ces résultats. Aussi, l'herbarium de la Faculté des sciences de l'Université de Kisangani a servi du cadre ayant facilité le processus d'identification desdites espèces.

La troisième limite est relative à une faible connaissance des fonctions socioéconomiques et des espèces exploitées comme perches par certains acteurs,

1 Selon Gavard-Perret et al., (2011), la « validité externe désigne la validité de connaissances au-delà de la base empirique à partir de laquelle elles ont été élaborées (c'est-à-dire, dans une recherche quantitative, au-delà de l'échantillon considéré, et, dans une recherche qualitative, au-delà des cas considérés) ».

notamment les consommateurs (constructeurs) et les vendeurs. Cela s'explique par le fait que ces deux types d'acteurs sont constitués des citoyens, très peu habitués à la forêt et aux espèces forestières. Pour contourner cette impasse, la filière a été suivie en amont et les entretiens y afférents ont plus concerné les exploitants.

L'objet de ce chapitre a consisté à décrire les sites de recherche et la démarche méthodologique. La position géographique et les situations socioéconomiques défavorables favorisent le développement des activités du type informel, notamment l'exploitation et commercialisation des perches. Les instruments méthodologiques utilisés ont permis de collecter, traiter et analyser les données dont le dépouillement a fourni les résultats qui sont présentés dans les parties qui suivent.



CHAPITRE DEUX :

ORGANISATION DE LA FILIÈRE DE PERCHES À KISANGANI ET BUMBA

La compréhension de l'organisation de la filière de perches à Kisangani et à Bumba nécessite un regard descriptif du système d'acteurs, des matériels utilisés pour l'exploitation, du circuit d'approvisionnement, de la présentation des points de vente et de la réglementation appliquée sur l'activité par les pouvoirs publics. Ce chapitre fournit les éléments y afférents, avant d'analyser les aspects économiques et financiers de la filière.

2.1. Système d'acteurs dans la filière

L'entendement que l'on a du terme « acteur de la filière de perches » dans cette étude couvre l'ensemble des personnes concourant à l'exploitation, à la commercialisation, au transport, à l'autorisation d'accès à la ressource et au prélèvement fiscal et/ou des droits sur l'activité. Pour besoin de clarté, ils ont été regroupés en deux grandes catégories, selon qu'ils sont principaux (ceux qui manipulent le produit ou qui en sont propriétaires) ou secondaires (autres parties prenantes intervenant dans la filière).

2.1.1. Diversité d'acteurs principaux aux rôles différenciés

Dans cette étude, les acteurs principaux comprennent les exploitants, les vendeurs et les consommateurs ou constructeurs d'ouvrages par les perches. Chacun de ces acteurs a un rôle à jouer dans la filière, différemment parfois des autres. Les lignes qui suivent les identifient à travers leurs rôles et caractéristiques dans les deux sites d'étude.

2.1.1.1. Exploitants

Ce sont des personnes qui coupent ou qui font couper les perches dans la forêt et les acheminent vers les centres de commercialisation (milieux urbains). D'un site à un autre, les exploitants sont identifiés par un certain nombre de paramètres décrits ci-dessous.

■ Territoire d'exploitation par province

L'exploitation des perches est réalisée dans les territoires environnant les centres de commercialisation dont Kisangani (figure 1) et Bumba (figure 2). Les exploitants de Kisangani coupent les perches dans les territoires d'Isangi (45 %), d'Ubundu (25 %), de Bafwasende (25 %) et de Banalya (5 %). Le territoire d'Isangi occupe le pourcentage élevé car, la plupart des exploitants des marchés Aspiro, Djubin et Lubunga (marché à domicile) y exploitent les perches. Les territoires d'Ubundu et de Bafwasende viennent en deuxième position dans la mesure où, les exploitants du premier ravitaillent les marchés Cimestan, Kikongo (très petit), Lubunga et ceux du second approvisionnent Litoï à travers deux voies de communication (rivière Tshopo et route qui mène vers Alibuku et les villages voisins). Le faible pourcentage de Banalya s'explique par le fait que les exploitants qui y proviennent fournissent leurs produits généralement au marché Litoï. Le nombre d'exploitants augment proportionnellement au nombre de marchés que le territoire est supposé ravitaillé la ville.

A Bumba, les enquêtes ont révélé que 50 % d'exploitants exercent leur métier dans le territoire de Bumba, 30 % dans celui de Basoko, 10 % à Aketi et 10 % dans celui de Bongandanga. Le territoire de Bumba dont la ville porte le nom fournit plus d'exploitants que les autres. C'est un environnement immédiat de la ville. Basoko, l'un des territoires de la Province de la Tshopo, fournit également les exploitants grâce à la navigation facile des radeaux et pirogues sur le fleuve Congo. De même pour le Territoire de Bongandanga situé en face de Bumba (rive gauche du fleuve). S'agissant du Territoire d'Aketi dans la Province de Bas-Uélé, les exploitants qui y opèrent exploitent plus la rivière Itimbiri pour acheminer les perches vers Bumba. Ainsi donc, les perches qui sont vendues sur les marchés de Bumba proviennent de trois provinces différentes de la RDC : Tshopo, Mongala et Bas-Uélé. Le moindre coût de transport fluvial et la proximité du territoire de Bumba par rapport au centre de commercialisation sont deux facteurs principaux expliquant l'existence de l'exploitation dans les entités susmentionnées. Toutefois, il sied de noter que les considérations ethniques jouent également un rôle non négligeable dans le choix des sites d'exploitation.

■ Groupes ethniques des exploitants

D'un site à un autre, les exploitants appartiennent aux groupes ethniques ayant parfois un lien avec les territoires qui approvisionnent les villes en perches (Figure 5). A Kisangani, les exploitants enquêtés sont d'origine Mbole (20 %), Turumbu (30 %), Mituku (15 %), Topoke (10 %), Kumu (10 %) et Lokele (5 %). A Bumba en revanche, ils sont d'origine ethnique Budja (70 %), Mobango (20 %), Ngombe (5 %) et Lokele (5 %). Tel qu'il est noté supra, ces résultats montrent un certain lien entre les territoires où l'exploitation des perches est réalisée et les groupes ethniques des exploitants. Le site de Kisangani est marqué par la présence

des exploitants ressortissants des territoires d'Isangi (Turumbu, Topoke, Lokele), d'Ubundu (Mituku et Kumu) et de Bafwasende (Bali). Ces résultats confirment le point de vue d'Omasombo Tshonda (1991) selon lequel, « dans plusieurs activités de la petite économie marchande à Kisangani, la présence des tribus originaires de la sous-région de la Tshopo qui entourent Kisangani se révèle assez forte. Les autres ethnies viennent dans une faible proportion sauf pour quelques rares activités comme le secteur de petites pharmacies où les Atela sont nombreux ». La présence des Mbole d'origine du territoire d'Opala à Bafwasende s'explique dans un contexte particulier de trajectoire d'activités antérieures (exploitation artisanale de minerais de diamant et chasse du gibier) que les exploitants ont suivie dans ce territoire. La chute de production de diamant les a conduits à se lancer dans l'exploitation des perches dans les milieux proches des zones minières. Quant aux exploitants de Bumba, la plupart sont originaires des territoires de Bumba (Budja), de Basoko (Mobango) et de Bongandanga (Ngombe). Les Lokele, peuples riverains, ont également trouvé leur place dans ce site, compte tenu de la maîtrise qu'ils ont dans la navigation du fleuve, l'une des voies de communication à travers lesquelles, les perches sont acheminées vers le centre de consommation.

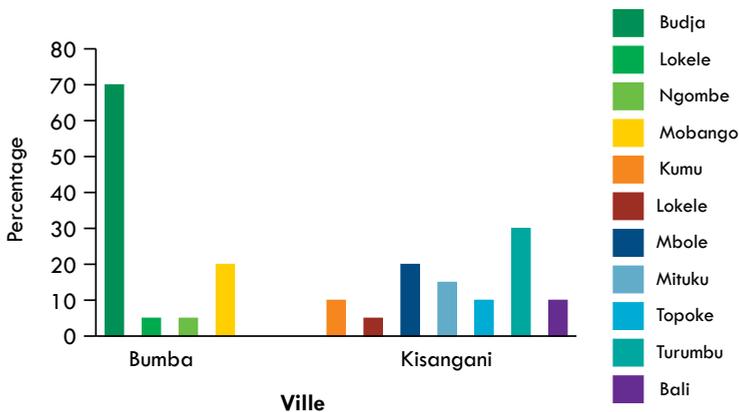


Figure 5 : Groupes ethniques des exploitants des perches.

D'une manière générale, les exploitants préfèrent couper les perches dans leurs territoires d'origine dans le but de trouver un accès facile et moins coûteux. C'est beaucoup plus facile de négocier avec les siens, en dialecte pour la plupart de cas, en vue soit d'accéder gratuitement, soit de minimiser les droits des ayants droits².

■ Sexe des exploitants des perches

Les femmes sont quasiment absentes dans le métier d'exploitant des perches à Kisangani (5 % seulement) et à Bumba (aucune identifiée parmi les enquêtés). Le travail est tellement ardu (de la coupe au transport) que les femmes ont du mal à

² Ayomba Felly, Interview, Kisangani, le 17 mars 2017.

s'y intéresser, affirme Sakina Lotika³. Couper les perches, guider les radeaux très chargés ou pagayer sont des activités relevant de la capacité physique des hommes.

■ Age des exploitants des perches

L'âge des exploitants varie entre 18 et 66 ans pour les deux sites en étude (figure 6). En termes de moyenne d'âge, elle est de 43,3 ans à Kisangani et 38,5 ans à Bumba. La moyenne des moyennes est de 40,8 ans pour les deux sites. Du point de vue statistique, la différence n'est pas significative, p-value étant de 0,19, soit 19%. Cela s'explique par le fait que ce sont généralement les personnes des mêmes tranches d'âge qui ont recours à cette activité à Bumba et à Kisangani.

Moyenne à Kisangani = 43,3; à Bumba = 38,5;
 $t = -1,3$; $df = 37,9$; $p\text{-value} = 0,19$

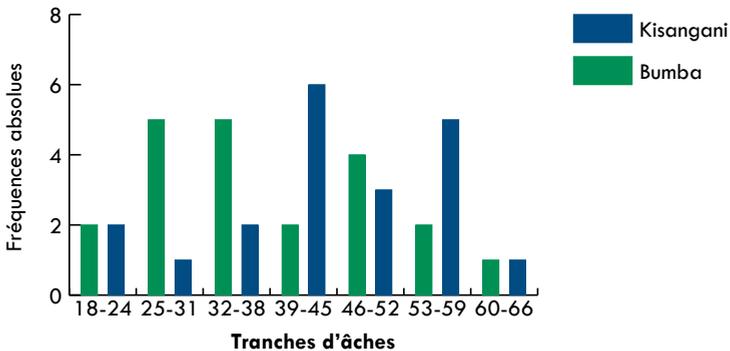


Figure 6 : Age des exploitants.

■ Etat matrimonial des exploitants

Majoritairement, les exploitants de perches sont mariés, à Kisangani (75%) comme à Bumba (85%). Les veufs sont rencontrés seulement à Kisangani et occupent 15 % d'exploitants enquêtés dans ce site. Les célibataires représentant respectivement 10% à Bumba et 5% à Kisangani œuvrent également dans l'exercice de ce métier. Une autre catégorie de cette variable comprend les divorcés estimés à 5% dans chaque site. En revanche, le fait d'être divorcé, marié, célibataire ou veuf ne dépend pas d'une ville à une autre. En d'autres mots, le lien de dépendance entre l'état-matrimonial et la ville n'est pas significatif ($X^2 = 3,5$, $DDL = 3$, $p\text{-value} = 0,3$). Cela peut s'expliquer par le fait que dans les deux sites, on rencontre presque les mêmes catégories de personnes ayant quasiment les mêmes pourcentages sur le plan de leur état-matrimonial. Pour cela, on observe presque partout que, les mariés qui doivent faire face à une diversité des charges sociales, sont très nombreux (pourcentages élevés partout) dans cette activité de survie de leurs ménages (tableau 1). On note également la présence des divorcés et des célibataires partout avec les pourcentages à faible différence.

³ Sakina Lotika, Entretien, Kisangani, le 23 mars 2017.

Tableau 1 : Etat-matrimonial des exploitants enquêtés

Ville	Etat matrimonial				Total
	% Divorcé	% Marié	% Veuf	% Célibataire	
Bumba	5	85	0	10	100
Kisangani	5	75	15	5	100

■ **Taille de ménage nécessitant des stratégies de prise en charge**

Les ménages des exploitants de perches à Bumba et à Kisangani ont une taille variant entre 2 et 18 personnes en charge (figure 7). Le nombre moyen des personnes dépendant d’eux est de 8,8 à Kisangani et 7,9 à Bumba. La moyenne globale pour les deux sites est de 8,4 personnes. Ces résultats montrent qu’il n’existe pas de différence significative entre la taille moyenne de ménage à Kisangani et à Bumba ($t = -0,6$, $df = 36,8$, $p\text{-value} = 0,5$). Ceci dit, le mobile explicatif de cet état de choses est à creuser dans l’économie de la débrouille, caractéristique d’une population faiblement encadrée dans le domaine de l’emploi. Pour faire face à la crise socioéconomique dans laquelle les peuples sont confrontés, la stratégie adoptée est celle de recourir aux activités relevant de l’économie informelle. « L’insuffisance de l’emploi officiel ou formel pousse à la créativité populaire et toute possibilité d’une quelconque accumulation du capital est rapidement exploitable », note Omasombo Tshonda (1991). C’est ce qui ressort également des résultats des études menées par Streiffeler et Mbaya Mudimba (1986), Tshiamala Mujanji (2002), Villers de et al. (2002), Dibwe Dia Mwembu (2002). Ainsi, chacun cherche à trouver son emploi susceptible de lui procurer du revenu afin de faire face aux charges sociales de sa famille.

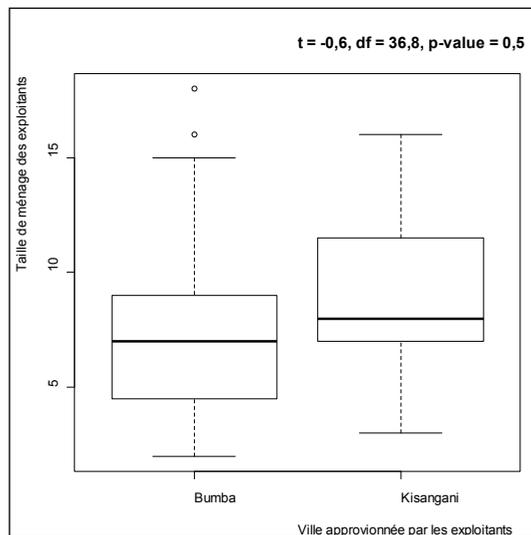


Figure 7: Taille de ménage des exploitants de perches.

■ Niveau d'instruction diversifié des exploitants

Le niveau d'instruction des exploitants des perches est diversifié. Il inclut les personnes sans niveau⁴ rencontrées uniquement à Bumba (10%), celles ayant un niveau primaire (30% à Bumba et 25% à Kisangani), celles du niveau secondaire (60% à Bumba et 70% à Kisangani). Le niveau de graduat (universitaire) n'est rencontré qu'à Kisangani avec 5%. Avec l'évolution du monde actuel et la multiplication des écoles dans le monde à la fois rural et urbain, il est tout à fait logique que les niveaux secondaire et primaire soient dominants. Il est parfois honteux d'avoir un enfant sans niveau dans une famille. Lorsque la prise en charge des frais scolaires devient compliquée et que l'opportunité d'emploi reste objet de désespoir que le cas de désertion scolaire s'annonce pour entreprendre les activités de survie. Cette activité est exercée par des personnes qui pourraient être employées dans divers services, si la politique d'emploi était une préoccupation majeure du gouvernement congolais.

■ Ancienneté dans l'exploitation des perches

L'ancienneté dans l'exploitation des perches varie entre 1 et 15 ans à Bumba, et entre 1 et 20 ans à Kisangani (figure 8). La durée moyenne que les exploitants de Bumba ont mise pour exercer cette activité est de 7 ans, alors qu'elle est de 9,5 à Kisangani. Pour ce qui est de deux sites, la moyenne globale d'ancienneté est de 8,3 ans. L'analyse statistique infère que la différence n'est pas significative entre la moyenne de Bumba et celle de Kisangani ($t = -1,4$, $df = 33,7$, $p\text{-value} = 0,1$). Ceci montre que cette activité est pratiquée depuis des années dans ces sites et que les gens s'y sont intéressés. Cela paraît logique car à Bumba comme à Kisangani, beaucoup de personnes construisent leurs maisons en recourant aux perches et ce, depuis la nuit de temps.

■ Activités principales et secondaires des exploitants : une similitude observée entre les sites

Les exploitants des perches ont presque les mêmes activités principales et secondaires dans les deux sites d'étude. Concernant la première catégorie, ils sont dans (i) l'exploitation des perches (80 % à Bumba et 50 % à Kisangani), (ii) la vente des perches (5 % à Bumba et 30 % à Kisangani), (iii) l'agriculture (10 % à Bumba et 15 % à Kisangani), la pêche (5% à Bumba) et la vente des braises (5% à Kisangani). S'agissant de la deuxième catégorie d'activité (secondaire), ils ont comme activités, l'exploitation des perches (20 % à Bumba et 50 % à Kisangani), l'agriculture (50 % à Bumba et 15 % à Kisangani), la pêche (10 % à Bumba et 10 % à Kisangani), les études (5 % à Bumba et 5 % à Kisangani), le transport des perches (5 % à Bumba et 5% à Kisangani), la menuiserie (5 % à Bumba et 5 % à Kisangani) et la fabrication des pirogues (5 % à Kisangani).

⁴ Ce sont des personnes qui n'ont pas connu le chemin de l'école pour apprendre à lire et écrire.

Hormis les études et le petit commerce, il sied de noter que toutes ces activités présentées ont une certaine liaison avec la forêt ou l'arbre. Cela prédispose les exploitants à recourir à cette activité. Celui qui a l'habitude de vendre les perches par exemple peut se décider d'aller les exploiter lui-même pour maximiser le profit. De même, celui qui fabrique les pirogues, ou qui défriche les champs de cultures peut facilement s'éclipser dans la coupe des perches. Par ailleurs, si ces activités exercées de manière quasiment concomitantes ont été répertoriées, il sied de souligner que les exploitants des perches ont suivi des trajectoires d'activités presque similaires à Bumba et à Kisangani mais dans la diversité en termes de nombre desdites activités. Cela s'observe à travers les activités antérieures des exploitants.

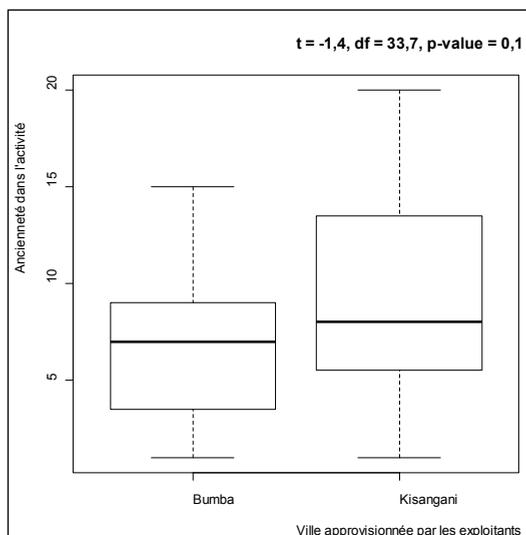


Figure 8 : Ancienneté dans l'activité d'exploitation des perches

■ Activités antérieures : une trajectoire « similo-multi-axes »

Lorsqu'on analyse les types d'activités exercées par les exploitants avant de se lancer dans l'exploitation des perches, il se constate horizontalement qu'à Bumba et à Kisangani, ce sont les mêmes activités qui reviennent. Toutefois, ces activités sont diversifiées si on les considère d'une manière verticale. Ces résultats montrent que le statut des exploitants est étroitement lié à leur niveau d'études car, dans le contexte actuel de la RDC, le niveau secondaire offre peu d'opportunités en matière d'emploi. Même si les écoles primaires ou secondaires sont nombreuses, le nombre des diplômés d'Etat en est supérieur. C'est alors que les sans emplois trouvent refuge dans l'agriculture, le petit commerce, l'exploitation artisanale des mines, le taxi-moto, la pêche, etc.

Tableau 2 : Activités antérieures des exploitants.

Activités	Sites	
	% Bumba	% Kisangani
Agriculture	45	30
Études	10	10
Mines	0	40
Pêche	5	0
Petit commerce	40	15
Taxi-moto	0	5
Total général	100	100

En somme, ces caractéristiques générales des exploitants ont facilité leur identification à travers un certain nombre des variables décrites. Cependant, dans ce système d'acteurs, ils ne sont pas les seuls qui soient principaux. Les vendeurs auprès de qui ils vendent leurs produits méritent également une compréhension de la part des personnes intéressées à l'étude de cette filière.

2.1.1.2. Comprendre les vendeurs des perches

Aux termes de la présente étude, les vendeurs sont des personnes qui, après avoir acheté les perches auprès des exploitants, elles les vendent aux points de vente disséminés à travers la ville. Comme c'est le cas pour les exploitants, les vendeurs sont aussi identifiés à partir de quelques variables décrites ci-dessous.



Photo 1 : Vendeur des perches au marché de Djubin (Kisangani).
Photo prise par Dieu-Beni Bofoe, le 17 mars 2017.

■ Groupes ethniques des vendeurs

Si pour les exploitants, le nombre des groupes ethniques est moins nombreux, il n'en est pas le cas pour les vendeurs. Ceux-ci sont d'origines ethniques diversifiées dans chaque site. Cependant, l'on note quand-même quelques groupes ethniques

qui exercent cette activité dans les deux sites mais à des proportions différentes (tableau 3). C'est le cas de Budja (44% à Bumba et 2% à Kisangani), de Lokele (12 % à Bumba et 26 % à Kisangani), de Soko (14 % à Bumba et 4 % à Kisangani) et de Topoke (4 % à Bumba et 12 % à Kisangani).

Tableau 3 : Groupes ethniques des vendeurs

Groupes ethniques	Villes	
	Pourcentage à Bumba	Pourcentage à Kisangani
Mobango	6	0
Benge	8	0
Budja	44	2
Enya	0	8
Genza	2	0
Kongo	0	2
Kumu	0	10
Kusu	0	2
Lega	0	2
Lengola	0	8
Lokele	12	26
Manga	4	0
Mbesa	2	0
Mbole	0	14
Mongo	2	0
Ngelema	0	2
Pangi	0	2
Soko	14	4
Topoke	4	12
Turumbu	0	6
Yalemba	2	0
Total général	100%	100%

D'une manière générale, il s'observe que les vendeurs sont pour la plupart, membres des groupes ethniques voisins des milieux urbains respectifs. C'est ainsi qu'à Bumba, à part les Lokele, les Topoke et les Manga qui sont loin des limites territoriales de cette entité, on rencontre les Yalemba, les Soko, les Mbesa, les Ngeza, les Budja, les Benge, les mongo et les Mobango. De même, à Kisangani, hormis les Soko, les Budja, les Kongo, les Kusu, les Pangi et les Lega qui sont des ressortissants des territoires éloignés de la ville, on trouve parmi les vendeurs, les Enya, les Kumu, les Lengola, les Lokele, les Mbole, les Ngelema, les Topoke et les Turumbu.

■ Sexe des vendeurs

Si le métier d'exploitant fonctionne dans une logique de masculinisation, celui de vendeur en revanche intègre les femmes (figure 9). La présence des femmes par contre dépend d'un site à un autre, étant donné que du point de vue statistique, la liaison entre les deux variables est significative ($X^2 = 11,4$, DDL = 1, p-value = 0,0007). Cela est clairement observé sur la figure ci-dessous où les femmes représentent 42 % à Bumba alors qu'à Kisangani, elles n'occupent que 12 %. Au sujet de la présence des femmes dans cette activité, Ikolyaka Lotika note que « la vente des perches est moins pénible que leur exploitation. Il est tout à fait logique que les femmes s'y intéressent également ». On se rend également compte de cet état de choses dans le domaine d'exploitation artisanale de bois d'œuvre et de vente des produits y afférents sur les marchés de sciage artisanal à Kisangani.

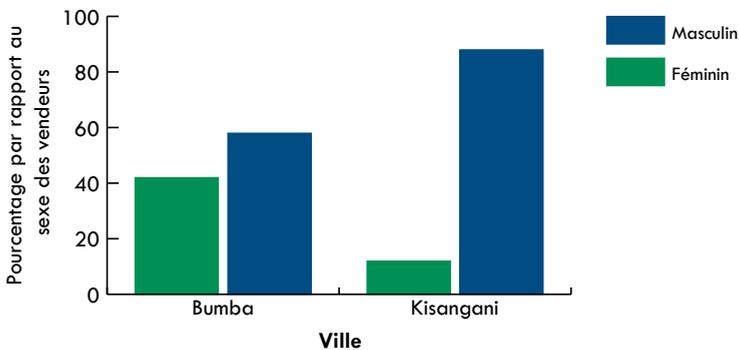


Figure 9 : Sexe des vendeurs.

■ Diverses tranches d'âge actives dans l'activité de vente des perches

La vente des perches intéresse les personnes de différentes tranches d'âge. Les résultats montrent que l'âge des vendeurs varie entre 23 et 76 ans (figure 10). L'âge moyen à Bumba est de 45,9 ans. A Kisangani, il est de 45 ans. La moyenne globale pour les deux sites est de 45,5 ans. Cela explique pourquoi la différence n'est pas significative entre la moyenne d'âge à Bumba et à Kisangani ($t = 0,4$, $df = 95,2$, p-value = 0,7). Ceci dit, les vendeurs des perches sont globalement des personnes âgées ayant des responsabilités sociales.

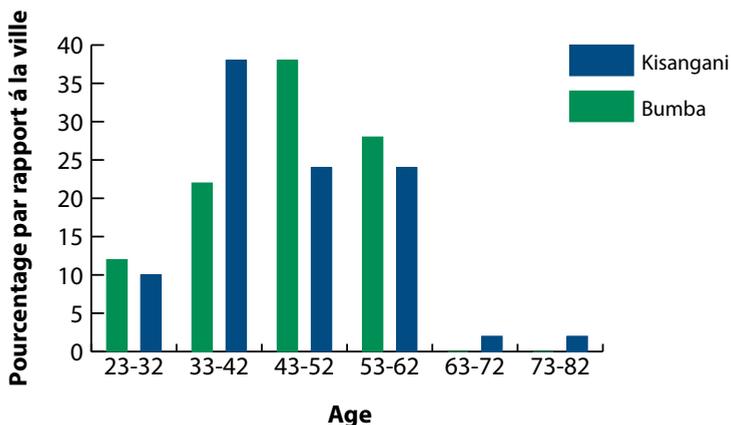


Figure 10 : Age des vendeurs.

■ Etat-matrimonial des vendeurs des perches

Les vendeurs sont majoritairement mariés (94% à Bumba et 92 % à Kisangani). Les célibataires (4% à Bumba et à Kisangani) et les veufs (2% à chacun des sites) sont peu nombreux. L'enquête a révélé aussi une situation de divorcé représentant 2% uniquement à Kisangani. Comme cela était dit précédemment (pour ce qui est des exploitants), ce sont des personnes qui ont des charges familiales qui sont impliquées dans cette activité.

■ Taille de ménages des vendeurs

Le nombre des personnes prises en charge par les vendeurs de Bumba varie entre 3 et 19, avec une moyenne de 8,5 personnes. A Kisangani, la taille de ménage va de 2 à 19 personnes, avec une moyenne de 8,7 personnes. De ces résultats, il découle que la différence n'est pas significative entre la taille moyenne des ménages à Bumba et à Kisangani ($t=-0,2$, $df=94,4$, $p\text{-value}=0,8$). Scolariser les enfants, les nourrir, les vêtir, les faire soigner, faire face à d'autres problèmes sociaux, etc. sont des préoccupations quotidiennes des congolais en quête d'emploi. Pour y parvenir, tel qu'il a été noté ci-haut, les habitants développent diverses stratégies de survie. La commercialisation des perches dans les deux villes en étude fait partie desdites stratégies.

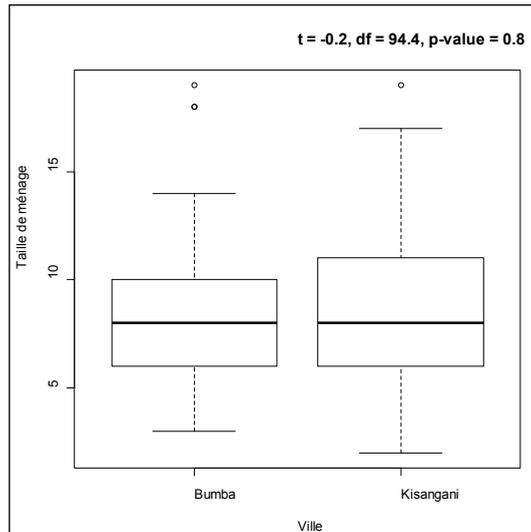


Figure 11: Taille de ménage des vendeurs.

■ Niveau d'instruction des vendeurs

Les vendeurs des perches sont majoritairement caractérisés par un niveau d'instruction secondaire (58% à Bumba et 70% à Kisangani). Le niveau primaire vient en deuxième lieu (40% à Bumba et 24% à Kisangani), suivi des personnes n'ayant pas fréquenté l'école (2% à Bumba et 2 % à Kisangani) et de celles ayant un niveau universitaire (4% à Kisangani seulement).

■ Ancienneté différenciée dans le métier de vente des perches à Kisangani et à Bumba

La commercialisation des perches à Kisangani et à Bumba est ancienne. Les acteurs impliqués dans cette activité ont une ancienneté variant entre d'une part un à 18 ans à Bumba, et d'autre part, un à 30 ans à Kisangani. Les valeurs moyennes y afférentes sont de 8,2 à Bumba et de 11,8 à Kisangani. Cela induit à une différence significative entre les moyennes de deux sites ($t = -2,9$, $df = 70,5$, $p\text{-value} = 0,003$).

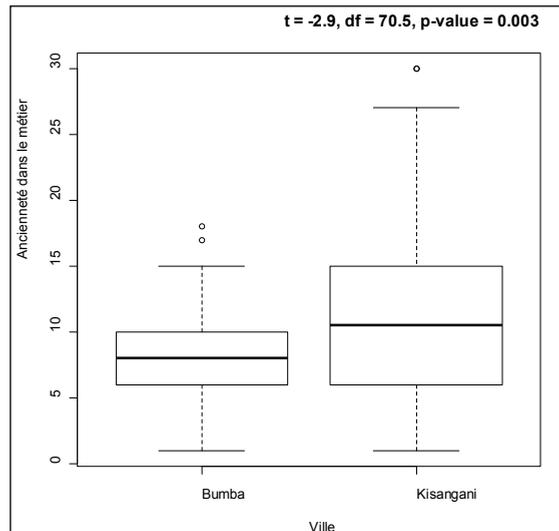


Figure 12 : Ancienneté dans le métier des vendeurs.

■ Activités principales et secondaires

Les vendeurs des perches ont d'autres activités qu'ils exercent. Soit ils considèrent la vente de ce produit comme leur activité principale, soit ils en ont recours comme activité alternative à la principale. Ainsi, au sujet des activités principales, ils sont dans (i) la vente des perches (42% à Bumba et 86 % à Kisangani), (ii) l'agriculture (26% à Bumba et 10 % à Kisangani), (iii) la pêche (14% à Bumba), les petits métiers (10% à Bumba et 2 % à Kisangani), petit commerce (6% à Bumba et 2 % à Kisangani) et le ménage (6% à Bumba). S'agissant des activités secondaires, ils sont dans la vente des perches (54 % à Bumba et 6 % à Kisangani), l'agriculture (22 % à Bumba et 22 % à Kisangani), la pêche (8 % à Bumba et 6% à Kisangani), le ménage (2 % à Bumba et 4% à Kisangani), l'exploitation des perches (8 % à Bumba et 24 % à Kisangani), l'enseignement (6% à Kisangani), le petit commerce (2% à Bumba et 24 % à Kisangani). En revanche, certains d'entre eux n'ont aucune autre activité à exercer, hormis la vente des sticks (4% à Bumba et 8% à Kisangani).

■ Activités antérieures des vendeurs

Les vendeurs n'ont pas suivi la même trajectoire d'activités, même si ce sont presque les mêmes qui reviennent à Bumba et à Kisangani. Avant d'intégrer le circuit de commercialisation des perches, ils pratiquaient l'agriculture (56 % à Bumba et 36 % à Kisangani), le petit commerce (32 % à Bumba et 14 % à Kisangani), les études (10 % à Kisangani), le ménage (2 % à Bumba et 2 % à Kisangani), l'exploitation artisanale des minerais (26 % à Kisangani), la pêche (8 % à Bumba), les petits métiers (2 % à Bumba et 2 % à Kisangani), le taxi-moto (8 % à Kisangani) et le taxi-vélo (2 % à Kisangani).

2.1.1.3. Consommateurs

Faisant partie du groupe des acteurs dits principaux, les consommateurs sont constitués des personnes qui achètent les perches (photo 2) pour les utiliser à diverses fins. Pendant les enquêtes, ils ont été identifiés à travers quelques variables notamment le quartier de résidence, l'âge, la taille de ménage, les activités principales et secondaires.



Photo 2: Consommatrice des perches.

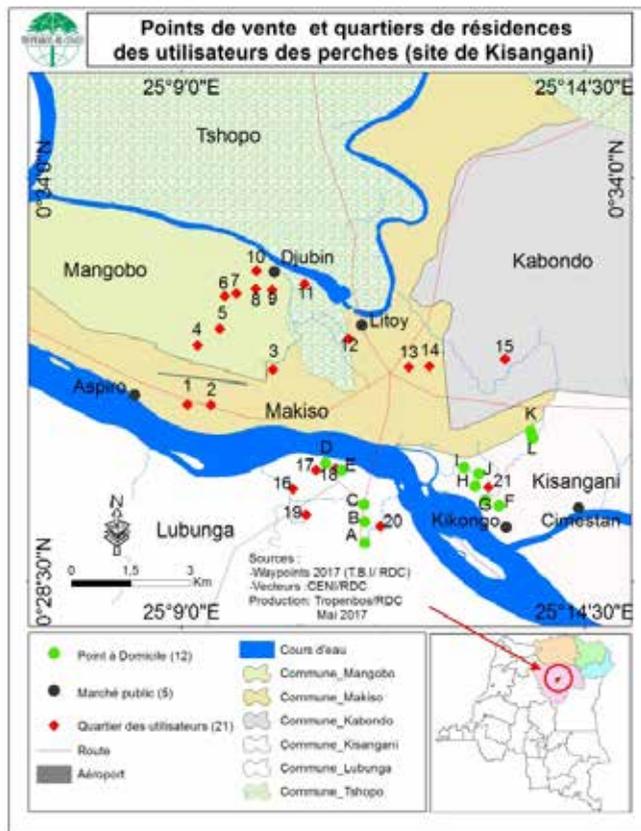
Photo prise par: Justin Kyale au marché Litoi, le 16 mars 2017.

■ Quartiers de résidence des consommateurs

Les utilisateurs des perches à Kisangani résident dans plusieurs quartiers de communes. Ceux rencontrés lors des enquêtes proviennent des quartiers 8^{ème} Trans (2%), Babira (2%), Balese (2%), Benda Lard (6%), Bombula (6%), Basoko (2%), Buta (2%), Kongakonga (6%), Lokele (2%), Lubumbashi (6%), Maniema (4%), Matete (8%), Opala (4%), Plateau Boyoma (16%), Plateau médical (8%), Pumuzika (6%), Saïo (2%), Simi Simi (4%) et Sotraco (4%).

La plupart de ces quartiers sont périphériques par rapport au centre ville et localisés parfois dans des zones en extension urbaine. Même si l'on cite les quartiers de la commune Makiso, il sied de noter que c'est dans les espaces nouvellement lotis que la destination des perches est signalée en grande quantité. Les communes habitées par des personnes généralement pauvres ou à

faible revenu sont les plus touchées par la destination des perches. Comme l'a souligné Omasombo Tshonda (1991), « les zones de Mangobo, Tshopo, Lubunga, Kabondo et Kisangani sont les fiefs des catégories moyennes et faibles de la population. En réalité, plusieurs catégories sociales s'y trouvent représentées: les petits et moyens commerçants, les travailleurs de la fonction publique et privée, les travailleurs indépendants et les chômeurs. C'est là que se trouvent la plupart des zones de squatting présentant toutes les caractéristiques des quartiers pauvres surgis à la suite de l'urbanisation rapide de la fin des années 1960 : cases en feuilles, en chaume ou en matériel de récupération, manque total d'électricité, maladies, mortalité infantile et autres fléaux ». Un certain rapprochement existe entre les quartiers de résidence et les points de vente (figure 13). Les quartiers de la commune Mangobo par exemple sont ravitaillés par deux points de vente qui leur sont proches (Djubin ou Djubudjubu et Aspiro). Cela s'explique par le souhait de minimiser le coût de transport car plus le marché est éloigné de la



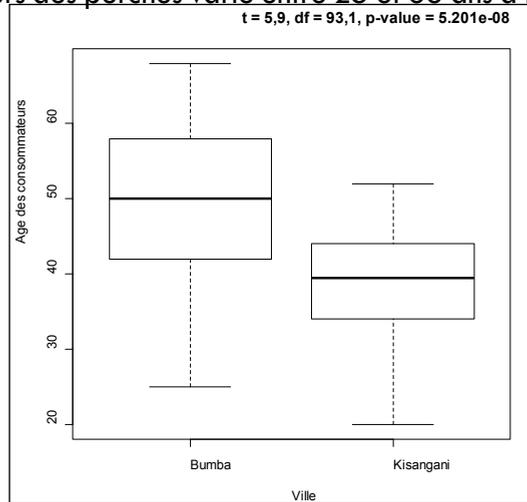
résidence, plus le prix augmente.

Figure 13: Quartiers de résidence des utilisateurs des perches à Kisangani.

A Bumba, les quartiers Gbabu (4%), Gbadolite (2%), Lingode (12%), Lokole (60%), Mobutu (8%), Nzongo (12%) ont été cités par les enquêtés comme sites de destination des perches achetées.

■ Age des consommateurs (constructeurs)

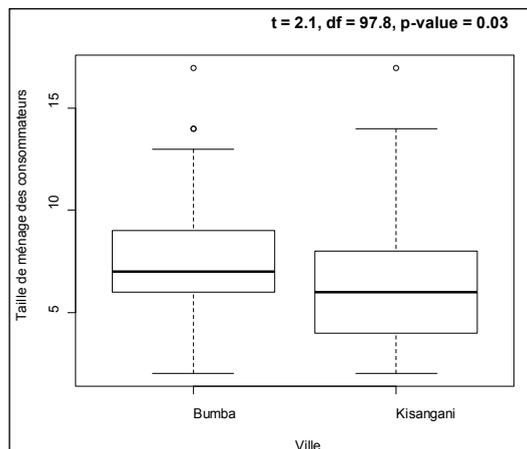
L'âge des utilisateurs des perches varie entre 25 et 68 ans à Bumba. A Kisangani,



cela varie entre 20 et 52 ans. Les moyennes y afférentes sont de 48,9 ans à Bumba et 38,5 ans à Kisangani. On peut à ce niveau noter une différence significative de l'âge moyen entre les deux sites (figure 14).

Figure 14 : Age des consommateurs.

■ Taille de ménage des constructeurs



Comme pour le cas de l'âge, la taille de ménage des consommateurs des perches montre une différence significative entre les valeurs moyennes de deux sites (figure

15). Le nombre des personnes en charges va de 2 à 17, avec une moyenne de 7,7 personnes à Bumba et de 6,4 personnes à Kisangani.

Figure 15 : Taille de ménage des consommateurs.

Avec ce poids démographique dans le ménage, il faudrait disposer des moyens considérables pour construire en dur. Dans le cas contraire, le recours aux perches paraît une alternative palliative. Or à voir les activités principales et secondaires exercées par cette catégorie d'acteurs, la construction des maisons dites modernes reste une entreprise délicate pour eux.

■ Activités principales et secondaires

Les utilisateurs des perches œuvrent dans plusieurs secteurs d'activités. Comme activités principales, ils sont dans la fonction publique, le petit commerce, les métiers libéraux, l'agriculture, la pêche et les petits métiers (tableau 4).

Tableau 4: activités principales des consommateurs des perches.

Activités principales	Sites	
	Bumba	Kisangani
Fonction publique	28%	12%
Commerce (petit)	22%	18%
Métiers libéraux	6%	30%
Agriculture	10%	8%
Pêche	10%	2%
Petits métiers	24%	30%
Total général	100%	100%

S'agissant des activités secondaires, ils ont recours à presque mêmes catégories mais à des proportions diverses (figure 16). Ces activités, comme il a été dit supra, offrent très peu d'avantages financiers pour permettre à ces personnes de construire des habitats modernes. Le salaire des fonctionnaires de l'Etat par exemple dépasse rarement 100 USD pour la plupart d'entre eux. Les secteurs agricole et de la pêche garantissent moins de revenu aux paysans des sites d'étude. Le petit commerce et les petits métiers sont souvent effectués pour assurer la survie quotidienne des ménages. Tous ces secteurs sont faiblement encadrés par l'Etat congolais. L'on ne peut pas étonner de constater que les gens qui y travaillent aient recours aux perches pour mettre en œuvre, leurs ouvrages.

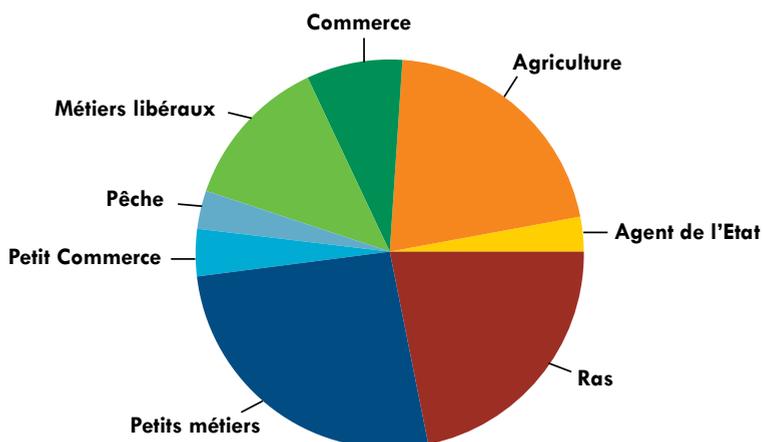


Figure 16 : Activités secondaire des consommateurs.

La filière des perches ne fait pas intervenir uniquement les acteurs ci-haut décrits. D'autres acteurs importants existent aussi. Il est nécessaire de les décrire pour comprendre également leur rôle dans ce système.

2.1.2. Autres parties prenantes de la filière

Ce groupe est constitué des « administrations parallèles », des transporteurs, de la main-d'œuvre et des communautés locales. Ils ne déboursent pas d'argent pour accéder aux perches, les acheter ou payer la main-d'œuvre. Ce sont des acteurs qui tirent profit de l'activité des acteurs précités.

2.1.2.1. Administrations parallèles ?

Le choix de ce terme est justifié par la nature informelle des actes de beaucoup de services étatiques qui interviennent dans cette filière. Souvent, les entités territoriales n'ont pas les mêmes taux et taxes. Aussi, la stratégie de perception dépend d'une circonstance à une autre. À Lubunga par exemple, Basakila Munyangi note « qu'auparavant, on faisait payer les taxes par stère. Toutefois, tout est laissé à l'intime conviction de l'agent perceuteur. Chaque entité étant autonome, elle a la liberté de mettre en place sa nomenclature et de fixer le taux de prélèvement fiscal⁵ ». Le tableau 5 présente les dits services avec leurs champs d'actions.

5 Basakila Munyangi, Interview, Kisangani, le 29 mars 2017

Tableau 5 : Différents services étatiques intervenant dans la perception des droits et taxes.

Services	Actes	Base légale	Nature
Environnement Communal	Taxe de l'ETD sur vente de sticks	Ordonnances-loi N°13/001 du 23/02/2013 ; N°009/2012 du 21/09 /2012 ; Nomenclature des recettes communales	Négociable
Commune (gérance du marché)	Taxe sur étalage (vignette) Droit de vente au marché*	Nomenclature des recettes communales	Obligatoire Négociable
Environnement du territoire	Taxe de l'environnement (sans précision de nature)	Nomenclature des recettes du territoire	Négociable
FFN**	Taxe de déboisement***	-	Négociable
ANR****	Droit d'enregistrement	-	Négociable
DGM*****	Droit d'enregistrement des migrants		
Transvcom ⁺	Taxe d'accostage	Nomenclature des recettes communales	Négociable
Police navale	Droit d'enregistrement	-	Négociable
Forces navales (FARDC ⁺⁺)	Droit de contrôle naval	-	Négociable
Gardes républicaines (FARDC)	Droit de passage	-	Négociable

* Cette taxe ne se fait payer qu'au marché de Cimenterie de Stanley-ville (Cimestan).

** Cette taxe est perçue uniquement à Bumba

*** Cette taxe est perçue uniquement à Bumba

**** Ce sigle signifie Agence nationale des renseignements.

***** Ce sigle signifie Direction générale des migrations.

+ Ce sigle signifie Transport et voie de communication.

++ Ce sigle signifie Forces Armées de la République Démocratique du Congo.

Pour faciliter le prélèvement (« fiscal »), la plupart de ces services ont érigé leurs bureaux soit dans les points de vente des perches, soit aux bords des cours d'eau. La nature négociable de ces actes montre à suffisance, leur caractère informel. Pourquoi rendre négociables, les taxes supposées être obligatoires ? Un agent de l'environnement communal de Kisangani a expliqué cela en ces termes : « c'est le pouvoir discrétionnaire de l'administration. Le souhait est d'adapter le taux aux conditions de vie de la population. On ne peut pas forcer et surtaxer les activités de la population qui souffre. Notre commune de Kisangani comprend cette dernière car son niveau de vie est très bas. On ne peut pas la décourager dans la mesure où, les perches constituent les matériaux de construction adaptés à la pauvreté. Le peuple a droit à la vie. Malgré les injures dont nous sommes objet pendant la perception, nous sommes obligés d'avoir un regard tolérant⁶». Aussi, est-il étonnant de voir l'armée et la police marquer leur présence dans cette filière. Pour les forces armées installées le long des cours d'eau, les passants sont obligés de payer quelques frais après que leurs pirogues soient contrôlées. Parfois, le paiement rapide et sans discussion annule tout processus dudit contrôle. S'agissant de la police navale, la motivation de son intervention rentre dans le cadre de sécurité assurée aux exploitants et vendeurs des perches⁷. L'Agence nationale des renseignements et la Direction générale des migrations contrôlent le mouvement d'arrivée des exploitants et leurs accompagnateurs. Ils exigent aux passagers, les cartes d'identité dont la remise est conditionnée par le paiement de quelques frais (500 à 1 000 FC). C'est un règne de tracasseries administratives instauré en amont comme en aval de la filière.

2.1.2.2. Transporteurs ruraux et urbains

Les transporteurs ruraux sont des personnes qui acheminent les perches vers les grands centres de consommation. Ils utilisent soit les radeaux (photo 4), soit les pirogues, soit encore les véhicules. Les radeaux sont des engins constitués soit des pirogues attachées (3 à 4), soit des morceaux d'arbres flottants (parasolier par exemple). Leur particularité est qu'ils sont soit utilisés une seule fois (usage unique), soit conduits par le courant d'eau (unidirectionnel). Une telle navigation n'est pas sans risques. En cas de détachement des lianes, les exploitants perdent leurs produits. Les transporteurs dits urbains sont ceux qui aident les consommateurs à acheminer les perches achetées vers le site d'usage (photo 3). Ils utilisent soit les vélos, soit les véhicules, soit encore les charrettes.

6 Anon., Interview, Kisangani, le 27 mars 2017.

7 Anon., Interview, Kisangani, le 17 mars 2017.



*Photo 3 :Transporteurs urbains des perches.
Photo prise par: Justin Kyale au Marché Litoy,
Le 17 mars 2017.*



*Photo 4 :Transporteurs ruraux des perches par radeau.
Photo prise par Justin Kyale au beach du
marché Litoy, le 17 mars 2017.*

2.1.2.3. Autre main-d'œuvre (coupeurs et porteurs)

Les coupeurs sont des personnes utilisées par l'exploitant pour assurer la coupe des perches dans la forêt (photo 5). Ils sont soit des natifs du site d'exploitation, soit des citadins engagés par l'exploitant. C'est l'exploitant qui les paye en fonction de nombre des perches extraites de la forêt. Les porteurs sont de deux ordres. Les ruraux et les urbains. Les premiers facilitent l'acheminement des perches du site de coupe vers le village (photo 6). C'est l'exploitant qui les paye. Les seconds récupèrent les perches du Beach d'accostage vers l'étalage des vendeurs (photo 7). Ils sont payés par ces derniers.



Photo 5 : Coupeur des perches. Photo prise par Justin Kyale à Azeze (83Km vers Alibuku), le 22 mars 2017.



Photo 6: Porteur rural des perches. Photo prise par Justin Kyale à Azeze (83Km vers Alibuku), le 22 mars 2017.



*Photo 7 : Porteur urbain des perches.
Photo prise par Justin Kyale au beach Djubin à Kisangani.*

2.1.2.4. Communautés locales

Cette catégorie d'acteurs est constituée des ayants droits du site d'exploitation. L'intervention des CL dans la filière des perches se fait remarquer à travers la consultation du chef local par l'exploitant et le recrutement de la main-d'œuvre (coupeurs ou porteurs). Angboka Kese, notable du village Azeza (80 Km, route Alibuku), confirme cela en soulignant que « les exploitants des perches qui opèrent dans le milieu négocient d'abord avec le chef de village avant de recruter les coupeurs et porteurs ruraux⁸ ». Cependant, il sied de souligner que si l'exploitant est le natif du village, le droit d'accès à la ressource dû au chef local devient facultatif.

Outre ces différents acteurs ci-haut décrits, d'autres, occasionnels soient-ils, interviennent aussi dans cette filière. C'est notamment le cas des commissionnaires et des cuisiniers (ères). Les commissionnaires collaborent avec les vendeurs ou les exploitants pour leur trouver les clients. Ils vivent des écarts (marges) financiers constatés entre le prix fixé par le vendeur et le prix d'achat. Ils sont ainsi appelés à augmenter un peu le prix pour espérer gagner quelque chose. Ceci confirme le point de vue de Trefon (2004) qui souligne que « dans n'importe quel type de transaction, il y a des agents et des intermédiaires qui attendent un pourboire, une commission (appelée « phénomène de retour ») ou un pot-de-vin, toutes ces gratifications étant cristallisées, par les kinois, sous le concept de « motivation ».

2.2. Une réglementation mitigée

L'exploitation des perches est un secteur négligé par la réglementation en RDC. Cet état de choses s'observe à plusieurs niveaux. Premièrement, la loi n° 011-2002 du 29 août 2002 portant code forestier en RDC considère à son article premier, les perches comme les produits forestiers ligneux, au même titre que les gros arbres abattus, les grumes, les branches, les bois de chauffage, les rondins et les bois de mine. Une conception moins partagée par les services communaux de l'environnement qui les considèrent comme les « menu-produits forestiers » ou les « sous-produits forestiers ». Beaucoup n'hésitent pas à considérer les perches comme faisant partie des produits forestiers non ligneux (PFNL). Deuxièmement, les exploitants ne sont pas soumis à la détention d'un quelconque titre avant ou pendant l'exercice de leur activité. Et pourtant, le code forestier dispose à son article 102 que toute coupe de bois en dehors d'une concession forestière donne lieu au paiement d'une taxe d'abattage. Ils ne sont pas soumis à un certain préalable. « Il est difficile que la commune fasse payer la taxe d'abattage des perches en provenance d'une autre entité administrative. Aussi, c'est une activité de survie dont il faut avoir un regard tolérant envers la population. On constate

⁸ Angboka Kese, Interview, Azeza, le 22 mars 2017.

l'abattage au niveau de beach et on fait payer la taxe sur la vente », a souligné l'inspecteur de l'environnement de la Commune Kisangani⁹. Troisièmement, à notre connaissance, les textes légaux nationaux ou provinciaux n'en font pas allusion en termes des dispositions spécifiques susceptibles de promouvoir une exploitation durable et prévenir les dangers que courent les forêts dans l'avenir. Cette perspective ne paraît pas étonnante dans le contexte du pays où l'exploitation artisanale des bois d'œuvre est encore encline à l'illégalité. Quatrièmement, le fait de transférer la compétence fiscale à la commune n'est qu'un signe non seulement de négligence des méfaits du secteur sur les écosystèmes forestiers mais aussi de l'activité elle-même. La conséquence logique de ce transfert est l'encouragement de laisser-faire. En effet, les communes ont des compétences territoriales limitées. Elles ne peuvent pas agir administrativement et légalement au-delà de leurs limites territoriales. Aussi, sur le plan pratique, il est difficile que les territoires où l'exploitation des perches est faite soit informés de la présence des exploitants. Les chefs lieux de ces territoires sont tellement éloignés que l'exploitation qui se fait dans un milieu enclavé soit contrôlée. C'est difficile qu'un agent du territoire quitte par exemple Bafwasende pour contrôler les activités d'un exploitant de perches en amont de la rivière Tshopo ou très loin d'Alibuku, en pleine forêt. Il est d'ailleurs mal payé et dépourvu de moyen de transport. Le seul préalable pour les exploitants reste les petits arrangements avec le village ou le chef local du site d'exploitation. Cinquièmement, l'intervention de l'Etat n'est observable qu'en aval de la filière, donc pendant les opérations de commercialisation. Cela montre que la préoccupation de l'administration forestière reste la mobilisation des recettes et non la promotion de l'exploitation durable de la ressource. Sixièmement, même dans cette optique de mobilisation des recettes fiscales, des contradictions existent entre les taux fixés dans la nomenclature et les taux réellement perçus. Dans la Province de la Tshopo par exemple, le responsable du service de l'environnement au niveau de la commune Makiso à Kisangani décrit cet état des choses en ces termes : « l'exploitant devrait payer à la commune, 50 Ff, l'équivalent de 50 USD par an. Mais dans le fait, les agents perçoivent une somme qui varie entre 1 USD à 10 USD par tour¹⁰ ». Ce taux varie en fonction de la quantité exploitée, de la volonté de l'agent, de la capacité de convaincre le fisc ou des relations sociales entretenues entre le percepteur et l'assujetti. L'enquête a en outre révélé que les taxes ne sont pas toujours les mêmes dans tous les marchés de Kisangani voire de Bumba. Au marché Bjubin (Djubudjubu) par exemple, un exploitant vendeur a affirmé qu'il y a de cela plus de trois ans, il n'a jamais vu un agent de l'environnement percevoir la taxe¹¹. La même logique est observée dans d'autres services comme

9 Bawanotele Basifalanga, Interview, Kisangani, le 27 mars 2017.

10 Anon, Interview, Kisangani, le 23 mars 2017.

11 Aymba Felly, Interview, Kisangani, le 17 mars 2017.

Transvcom (transport et voie de communication) où les taux sont négociables. Tous ces facteurs ci-haut évoqués montrent comment le secteur est très négligé, en dépit des problèmes environnementaux qui pèsent sur les forêts périurbaines voire des aires protégées périphériques de Kisangani (Masako par exemple).

Ce chapitre a analysé les caractéristiques des acteurs et leurs rôles dans la filière. Il en était également question de jeter un regard critique sur l'encadrement juridique de l'activité qui s'est révélé mitigé. Ce qui atteste du caractère informel ou illégal observé dans l'exploitation des perches à Bumba et à Kisangani. En tant qu'activité économique, il va de soi que les enjeux économique-financiers soient étayés avant de montrer les usages des perches comme l'ont souligné les acteurs.

CHAPITRE TROIS :

ANALYSE ÉCONOMICO-FINANCIÈRE DE LA FILIÈRE DE PERCHES ET DES USAGES

L'exploitation, la commercialisation et la consommation des perches sont des activités qui font intervenir des coûts économiques et financiers importants. Aussi, la consommation des perches étant multi-usages, il est important d'en parler pour avoir une idée sur la destination finale de la ressource. L'analyse de tous ces aspects pourrait faciliter la compréhension à la fois des stratégies des acteurs et de la filière en étude. Toutefois, il importe de décrire les matériels d'exploitation, le circuit d'approvisionnement et les points de vente des perches, avant d'approfondir les questions économique-financières.

3.1. Matériels utilisés, circuit d'approvisionnement et description des points de vente

Ces éléments sont essentiels pour comprendre les investissements faits, la trajectoire suivie par le produit et les marchés de distribution dans chaque site en étude.

3.1.1. Matériels d'exploitation

Les principaux matériels utilisés pour l'exploitation (coupe) des perches sont la machette et la hache (figure 17). Toutefois, dans le fait, beaucoup d'exploitants combinent les deux outils. Cela est dû au fait que, certains arbres sont difficilement coupés par la machette, surtout lorsqu'ils ont atteint une grande dimension. Aussi, les arbres situés dans la forêt primaire sont généralement durs. Le recours à la machette seule a lieu lorsqu'il s'agit des perches de petite dimension ou des arbres moins durs. Même si pendant les enquêtes, l'usage de la tronçonneuse n'a pas été signalé, il n'en demeure pas moins que certains cas de recours à cet outil aient existé lorsque l'exploitant des perches est en même temps l'exploitant artisanal de bois d'œuvre.

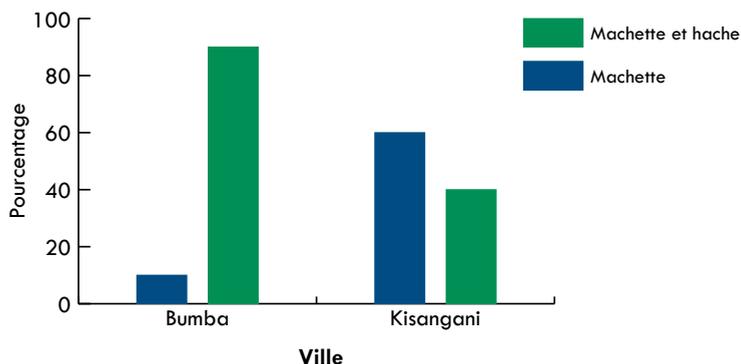


Figure 17: Matériels utilisés par les exploitants.

3.1.2. Circuit d’approvisionnement

Le circuit d’approvisionnement des perches fait intervenir une diversité d’acteurs dont la plupart ont été décrits ci-haut (figure 18). Ce circuit est long, au regard de nombre d’intervenants. Par ailleurs, lors des investigations, il a été observé que d’autres circuits existent. C’est le cas des circuits moyen et court. Le premier se caractérise par le nombre réduit d’intermédiaires. On en parle souvent lorsque l’exploitant des perches est en même temps le vendeur. Dans ce cas, il traite directement avec les consommateurs au marché sans qu’il fasse remise à une autre personne qui pourrait assurer la vente à son tour. Le circuit court existe souvent lorsque l’exploitant reçoit la demande d’un seul consommateur. Il part couper les perches pour les acheminer directement au site de consommation sans passer par le marché. On peut associer à cette catégorie, les particuliers qui coupent les perches pour les vendre devant leurs maisons. En fait ce qui différencie les deux derniers circuits est l’exclusion progressive des porteurs ou transporteurs.

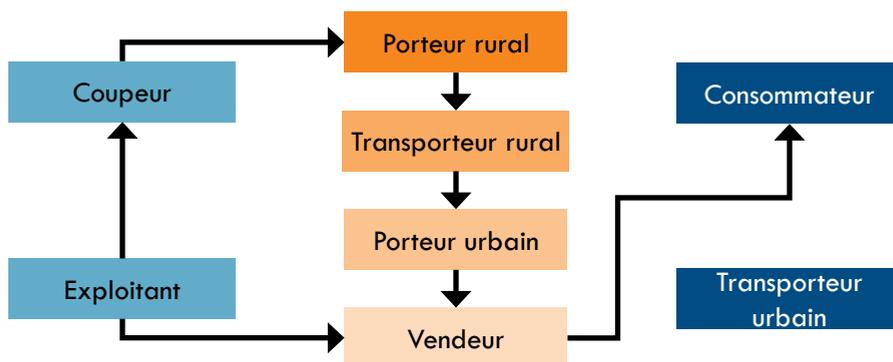


Figure 18 : Circuit d’approvisionnement des perches

3.1.3. Description des points de vente

Chaque site d'étude comprend des marchés connus qui l'approvisionnent en perches (figure 19). Ces marchés sont généralement situés non loin des bords des cours d'eau ou des axes routiers de provenance des perches. Toutefois, deux types des marchés sont observés : les marchés publics (contrôlés par les services de l'Etat) et les marchés privés (devant les maisons des particuliers).

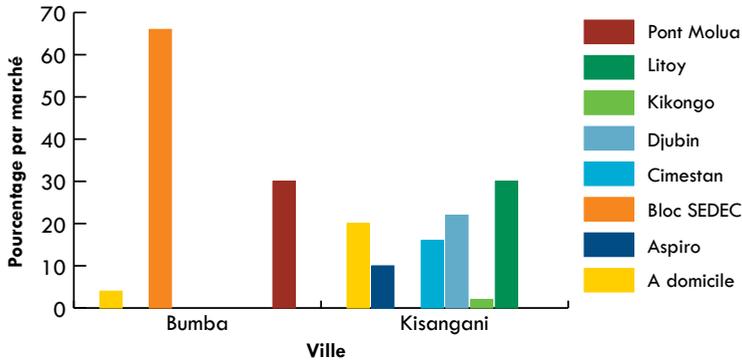


Figure 19 : Points de vente des perches par site d'étude.

A Bumba, le plus grand marché est le Bloc SEDEC, situé au bord du fleuve Congo. C'est un point de vente des perches qui existe il y a de cela environ 30 ans. Les perches vendues dans ce marché proviennent de l'amont du fleuve. Le deuxième marché connu dans le milieu est celui de Pont Molua localisé au bord de la rivière Molua. Dans ce marché, les perches viennent de la rive droite du fleuve Congo et de la forêt de l'île Elue. On y rencontre également des particuliers qui vendent des perches devant leurs maisons (figure 20).

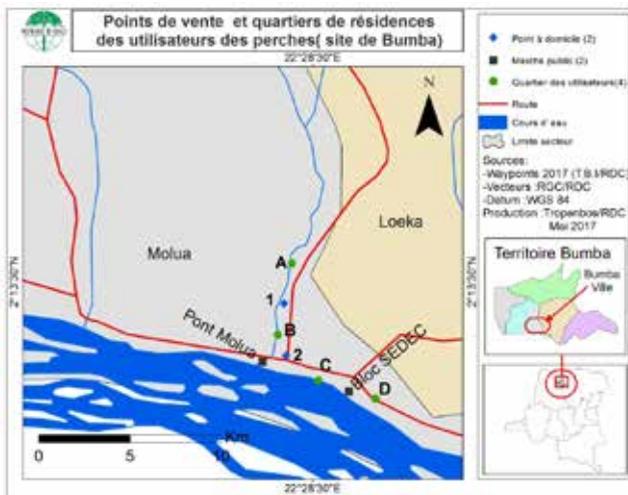


Figure 20: Points de vente des perches à Bumba.

Outre ces marchés situés à Bumba-centre, d'autres marchés existent dans les villages environnant. Certains consommateurs préfèrent y aller pour se procurer des perches à de bas prix. Il s'agit des marchés Boteku (au bord du fleuve à 30 kilomètres de Bumba vers Aketi, Ekango (au bord du fleuve à 8 kilomètres de BUMBA vers Lisala), Gbabu (au bord de la rivière portant ce nom), Yamagua (à 6 kilomètres route Manga au Nord de Bumba), Longa (à 40 kilomètres au Nord-Est de Bumba).

A Kisangani, l'on note les marchés Lito¹² et Djubi¹³ (au bord de la rivière Tshopo), Cimestan, Aspiro et Kikongo¹⁴ (au bord du fleuve Congo) et les points de vente privés. Le marché Lito est approvisionné par des perches provenant des villages situés en amont de la rivière Tshopo et de l'axe routier Alibuku. Celui de Djubi est ravitaillé par des perches venant soit de l'aval du fleuve Congo, soit de l'amont de la rivière Lindi. Les marchés Kikongo, Cimestan et privés situés dans la commune Kisangani sont fournis par des perches provenant de l'amont du fleuve Congo. La plupart des perches vendues à Aspiro proviennent de l'aval du fleuve. Les marchés privés de la commune Lubunga proviennent en abondance de l'axe routier Ubundu. L'axe Opala fournit également les sticks à ces marchés.

3.2. Diversité de réalités économique-financières de l'exploitation des perches

3.2.1. Droits d'accès à l'exploitation des perches

L'accès à la ressource est conditionné par le paiement des frais aux communautés locales, du moins pour les allochtones. Le coût y afférent varie entre 5 000 et 50 000 FC à Kisangani, dans la Province de la Tshopo. Le coût moyen y est de 17 411 FC. A Bumba, dans la Province de Mongala, ce coût est compris entre 10 000 et 20 000 FC, avec une moyenne de 12 928 FC. Du point de vue statistique, ces deux moyennes ne sont pas significativement différentes ($t = -1,1$, $df = 17,9$, $p\text{-value} = 0,3$). Cela pourrait être expliqué par le fait que les CL environnantes de Kisangani exigent des coûts d'accès différents. Cependant, les coûts moins élevés (entre 10 000 et 20 000) sont importants. Les CL du site de Kisangani, habituées à ces genres d'exigences (car la région de Kisangani est envahie par les exploitants industriels et artisanaux de bois ou des minerais) imposent des coûts élevés. Aussi, en tant que grande ville, les informations sur la valeur économique de la ressource circulent notamment à travers les autochtones du milieu qui fréquentent la ville. Toutefois, il sied de noter que les exploitants

¹² Ce marché a été créé en 1968, comme le note Omasombo (2002).

¹³ Ce marché a été créé en 1980, selon Omasombo (2002).

¹⁴ Omasombo (2002) remonte l'histoire de ce beach après les rebellions de 1964. Mais la vente des perches est intervenue, selon les habitats des environs, vers la décennie 1990.

autochtones en sont épargnés ou paient des frais bas car ils jouissent des mêmes droits et privilèges sur les terres et les forêts que les autres membres de la communauté. Les actes qu'ils posent dans ce sens rentrent dans le cadre de symbole ou de reconnaissance hiérarchique des chefs locaux ou des aînés de la famille. Ils peuvent à chaque tour, acheter du savon ou du sel pour donner au chef afin de s'épargner des ennuis liés à la sorcellerie ou au manque de prospérité dans leur activité.

3.2.2. Quantité de perches prélevées par tour

La quantité des perches produites par tour est impressionnante dans les deux sites en étude (figure 21). Elle varie entre 50 et 800 perches à Bumba, avec une moyenne de 342 perches. À Kisangani, ladite quantité va de 100 à 1 400 perches par tour. La quantité moyenne dénombrée y est de 640 perches. L'on note par ailleurs que la différence entre les deux moyenne est significative ($t = -2,9$, $df = 34,6$, $p\text{-value} = 0,006$). Cela paraît logique car, la quantité globale produite par 20 enquêtés à Kisangani par tour est de 12 600 sticks, alors qu'elle est de 6 840 à Bumba pour le même nombre d'enquêtés. Si l'on fait la somme des quantités produites dans les deux sites, on obtient environ 19 440 perches, avec une moyenne globale de 486. Ces perches sont achetées suivant deux modalités : nombre des pieds et droits coutumiers d'accès.

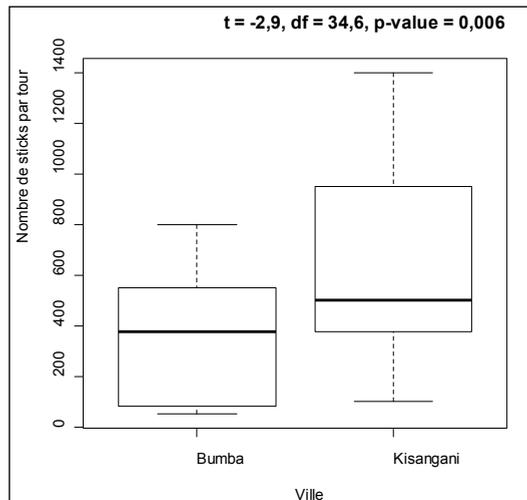


Figure 21: Quantité produite par tour.

3.2.3. Coût d'achat des matériels utilisés

Les principaux matériels utilisés par les exploitants nécessitent des coûts financiers pour leur acquisition. Ils vont de 3 000 à 8 000 FC à Bumba (moyenne étant de 5 690 FC) et de 2 000 à 25 000 FC à Kisangani, avec une moyenne de 11 940 FC (figure 22). La différence observée entre ces coûts est due au nombre des

coupeurs qui va de 2 à 7 (en moyenne 3,5) à Kisangani et de 2 à 3 à Bumba. Un exploitant qui utilise beaucoup de coupeurs des sticks a intérêt à acquérir plusieurs machettes et haches pour faciliter le travail. Si chaque coupeur a son instrument de travail, l'exploitant gagne en temps et en quantité produite.

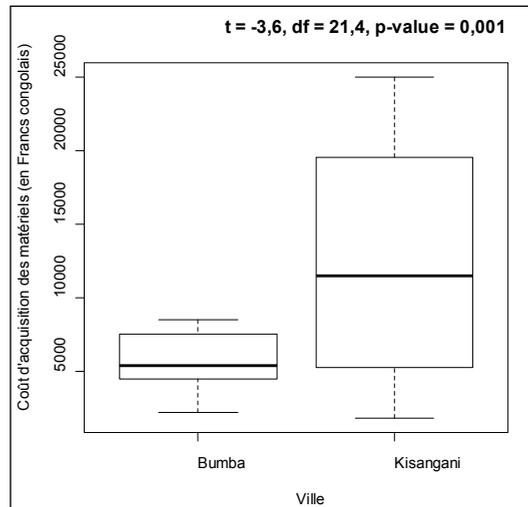


Figure 22: Coût d'acquisition des matériels.

3.2.4. Coût de restauration

La main-d'œuvre recrutée par l'exploitant doit être nourrie, hormis le paiement qui lui est donné. Pour ce faire, des coûts à la charge de l'exploitant varient entre 4 000 à 15 000 FC à Bumba et 4 500 à 50 000 FC à Kisangani. Comme pour le cas des matériels acquis, les coûts de restauration varient en fonction de nombre de personnes utilisées par l'exploitant. Ce sont surtout les coupeurs, les bombeurs et les transporteurs ruraux qui font mobilisés ces coûts.

3.2.5. Prix d'achat des perches

La quantité des perches coupées par tour fait l'objet d'un coût financier en fonction de nombre et de site d'exploitation (figure 23). A Bumba, le prix d'achat varie entre 15 000 et 194 999 FC (coût moyen \bar{y} est de 61 350); alors qu'à Kisangani, il va de 45 000 à 434 999 FC (avec un coût moyen de 205 500). Les moyennes obtenues sont significativement différentes entre les deux sites. Outre la quantité élevée des sticks produits à Kisangani, il sied de noter que l'achat y coûte cher par rapport à Bumba. Aussi, convient-il de souligner que le recours aux véhicules à Kisangani permet aux exploitants de prélever d'énormes quantités des perches. C'est le cas de ceux qui exploitent sur les axes routiers Alibuku et Ubundu.

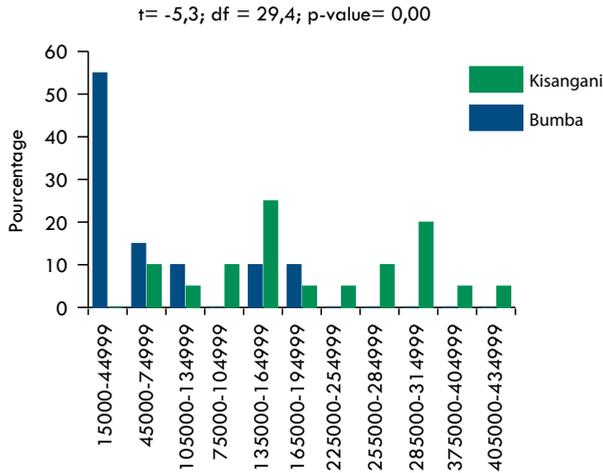


Figure 23 : Prix d'achat des perches

3.2.6. Prix de vente des perches

Le prix de vente de la quantité achetée est également élevé à Kisangani qu'à Bumba (figure 24). Les prix moyens de vente sont de 246 100 FC et 616 100 respectivement à Bumba et à Kisangani. Cette différence est due non seulement au prix unitaire des sticks mais aussi à la quantité produite, comme il a été souligné précédemment. Les perches coûtent cher à Kisangani qu'à Bumba. Kisangani étant une grande ville (sur le plan démographique notamment), il est tout à fait logique qu'une telle réalité soit différente de Bumba.

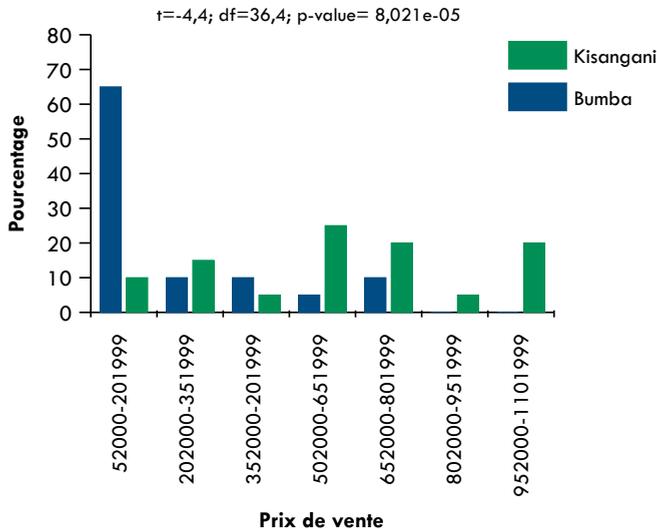


Figure 24: Prix de vente des perches.

3.2.7. Affectation de revenu

Le revenu des exploitants est affecté à plusieurs fins à la fois. A Bumba par exemple, les principaux axes combinatoires d'affectation de revenu sont l'acquisition des matériaux de construction des maisons modernes, l'investissement dans d'autres activités commerciales et la scolarité des enfants. A Kisangani, le revenu généré par l'activité est affecté pour satisfaire les besoins (combinés) liés à l'acquisition des matériaux de construction des maisons modernes ou semi-modernes, la scolarité des enfants et l'achat des ustensiles de ménage. D'autres besoins à satisfaire sont aussi nombreux mais à des proportions relativement basses. Les matériaux de construction auxquels les exploitants ont fait allusion sont notamment les tôles (achetées à petit nombre par tour), les briques cuites et les sacs de ciment. Cela leur prend du temps pour totaliser le nombre susceptible de construire une maison. Les exploitants sont aussi animés d'un souci de vouloir diversifier les sources de revenu. C'est pour cela qu'ils investissent leur revenu dans d'autres activités commerciales (avoir une petite boutique de vente des produits manufacturés par exemple). Leurs maisons doivent également être équipées par des ustensiles de ménage. Ils doivent également scolariser leurs enfants pour les rendre utiles dans la société de demain. Leur activité étant difficile, ils ne sont pas épargnés des maladies susceptibles de soutirer une part de leur revenu. Les autres charges familiales (décès, manger, vêtir, etc.) trouvent également leur satisfaction grâce à leur métier.

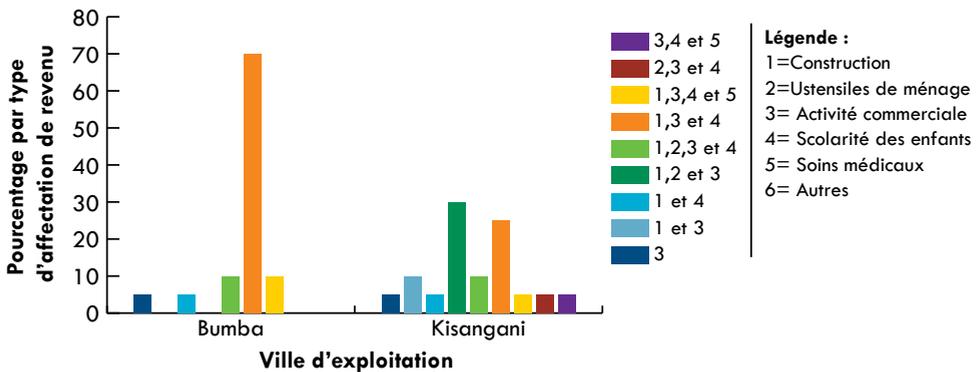


Figure 25 : Affectation de revenu des vendeurs

3.2.8. Taux de rentabilité financière moyen de l'activité des .. exploitants

Le taux de rentabilité financière moyen a été calculé à partir de différents coûts ci-haut décrits. Il en a été révélé des taux de 66,34 % et de 89,65 % respectivement à Kisangani et à Bumba (tableau 6). Le taux moyen de deux sites (moyenne des moyennes) est de 77, 99%. La différence entre ces taux est expliquée par les faibles coûts d'exploitation engagés par les exploitants de Bumba, par rapport à ceux de Kisangani. Dans cette dernière ville, les

exploitants font face à la tracasserie administrative à tous les niveaux. Les barrières des militaires et autres services de l'Etat sont érigées le long des voies de communication à travers lesquelles les perches sont acheminées jusqu'à la ville. Dans chaque point de vente, les services de l'Etat existent et prélèvent diverses taxes dont la base juridique est quasiment inexistante.

Tableau 6 : Taux de rentabilité financière moyen de l'activité des exploitants.

Province	QtéMP	PAM (en FC)	CCM (en FC)	PRM (en FC)	MBM (en FC)	PVM (en FC)	TRFM (en %)
Kisangani	630	205 500	164 876	370 376	245 724	616 100	66,34
Bumba	342	61 350	68 418	129 768	116 332	246 100	89,65
Moyenne des moyennes	486	133 425	116 647	250 072	181 028	431 100	77,99

Légende:

QtéMP= Quantité moyenne des perches produites par site

PVM= Prix de vente moyen

TRFM=Taux de rentabilité financière moyen (%) =

M.B.M.=Marge bénéficiaire moyen=P.V.M.-P.R.M.

P.R.M.=Prix de revient moyen= P.A.M+C.C.M

P.A.M.=Prix d'achat moyen

C.C.M.=Coût de commercialisation moyen (ou coût de production moyen)= Coûts fixes moyens+coûts variables moyens

Coûts fixes moyens= Toutes les taxes (environnement, accostage, ANR/DGM, Police navale, Forces armées, FFN).

Coûts variables moyens= Droits coutumiers, coûts de matériels, de restauration pour la main d'œuvre, de divers transports.

3.3. Aspects économique-financiers de l'activité des vendeurs des perches

La vente des perches est aussi émaillée des aspects économique-financiers importants. Cela s'observe à travers le prix d'achat des sticks, le nombre des perches vendues par mois, le prix de vente des perches, le revenu mobilisé, l'affectation de revenu et le taux de rentabilité de l'activité.

3.3.1. Coûts globaux d'achat des perches

Le prix global de la quantité des perches achetée varie également d'un site à un autre (figure 26). A Bumba, il est compris entre les fourchettes de 7 000-106 999 FC et 407 000-506 999 FC. A Kisangani par contre, ce prix va de la classe de 7 000-106 999 FC à celle de 507 000-606 999 FC. Les prix globaux moyens sont de 118 990 et 221 100 respectivement à Bumba et à Kisangani. Il existe ainsi une différence significative entre les prix moyens de deux sites de recherche. Cela s'explique à la fois par la quantité élevée des perches achetées et vendues à Kisangani et le prix de sticks qui y est supérieur par rapport à Bumba.

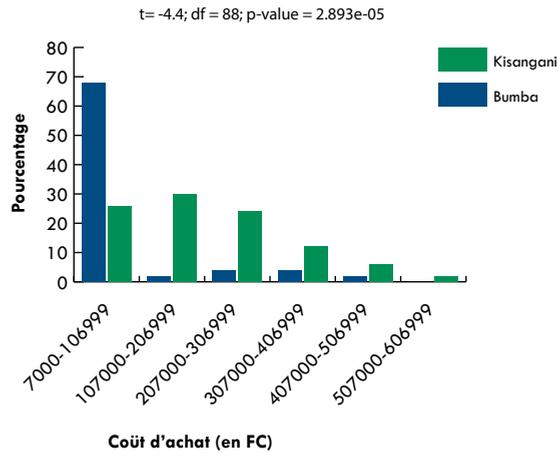


Figure 26 : Coûts globaux d'achat des perches.

3.3.2. Nombre des perches vendues

La quantité des perches vendues par mois dans les deux sites est impressionnante. Elle varie entre 200 à 1000 perches à Bumba et 150 à 4000 à Kisangani (figure 27). Les moyennes sont d'environ 388 et de 696 perches, respectivement à Bumba et à Kisangani. A partir de ces résultats, l'on note une différence significative entre les deux moyennes ($t = -3$, $df = 55,4$, $p\text{-value} = 0,003$). Cette différence est due au fait qu'à Kisangani, on rencontre la conjugaison de deux facteurs. D'un part, la ville est grande, le nombre de consommateurs y est aussi important. D'autre part, le nombre des perches vendues et des maisons construites en dur ou en pisé est tellement important que la consommation devient importante. Il a déjà été dit que la consommation des sticks n'épargne pas les constructeurs des habitats modernes.

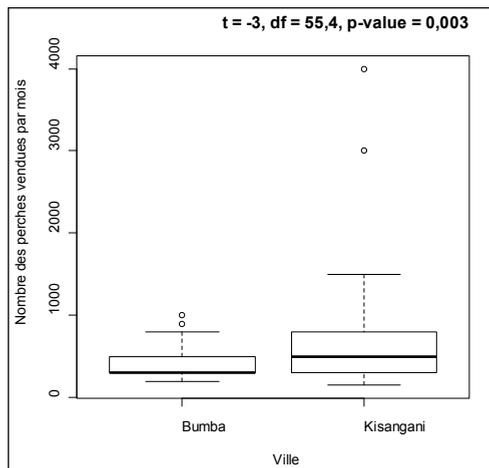


Figure 27: Nombre des perches vendues

3.3.3. Écoulement des perches sur les marchés

Les avis des enquêtés à ce sujet montrent que l'écoulement des perches sur les marchés de vente à Bumba et à Kisangani est soit moins facile (68 % pour chaque site), soit facile, soit encore difficile (figure 28). Cette divergence d'opinions est liée à la période de forte vente et de soudure. Généralement, pendant la saison de pluie, l'écoulement est facile. Les vents qui accompagnent souvent les fortes pluies endommagent les infrastructures mises en place. En conséquence, la demande des perches augmente car il faut restaurer lesdites infrastructures. C'est surtout pendant cette période que presque toutes les voies de communication deviennent opérationnelles pour approvisionner les villes en perches. Les rivières et le fleuve étant inondés, la navigation par radeau et pirogue devient plus facile grâce au courant d'eau¹⁵. Cependant, il sied de noter que pendant cette même période, le fort courant d'eau décourage les exploitants qui remontent les cours d'eau pour ravitailler les centres de commercialisation. Aussi, pendant la saison sèche, les clôtures et les maisons en pisé s'écroulent difficilement. Cela ralentit un peu l'écoulement de vente des perches.

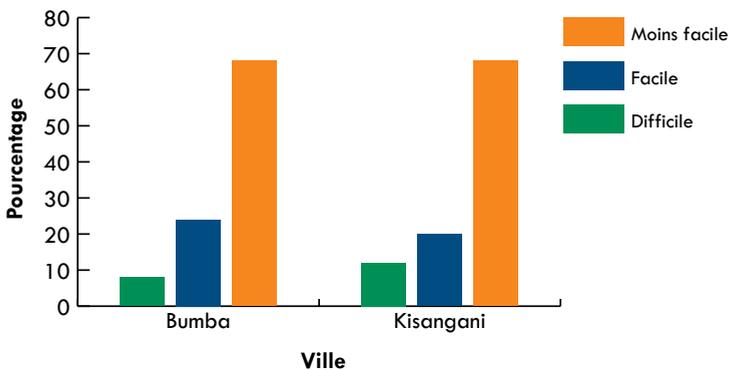


Figure 28 : Avis d'écoulement des perches sur les marchés.

3.3.4. Prix globaux de vente des perches

La quantité achetée par les vendeurs est vendue à des prix différenciés d'un site à un autre (figure 29). Les coûts sont compris entre 10 000 et 889 000 FC à Bumba, et 120 000 et 1 000 000 FC à Kisangani. Les coûts moyens sont respectivement de 237 100 FC et 451 326 FC à Bumba et à Kisangani. Une différence significative entre les moyennes de deux sites est ainsi observée. Cela est dû au fait que le prix unitaire moyen par grandeur des perches est élevé à Kisangani qu'à Bumba. A Kisangani par exemple, le prix moyen de gros sticks (considérés comme piliers) est de 1 564 FC, celui des moyens sticks est de 890 FC et celui de petits sticks est de 432 FC. A Bumba, les perches sont vendues au prix moyen respectivement de 854 FC (pour les grosses), 598 (pour les moyennes)

¹⁵ Isiaka Kalokola, Interview, Kisangani, le 27 mars 2017.

et 364 FC. Ces chiffres influent grandement sur les prix globaux de vente des perches dans les deux sites.

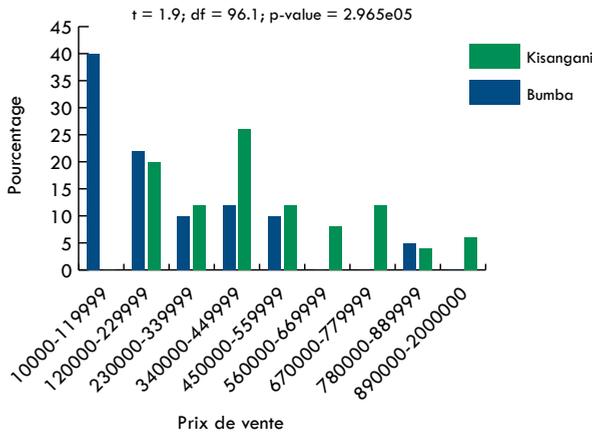


Figure 29 : Prix globaux de vente des perches.

3.3.5. Investissement de revenu

Tel qu'il a été souligné pour les exploitants, les vendeurs eux aussi utilisent le revenu de leur activité à des multiples fins. Celles-ci englobent les activités de construction, les ustensiles de ménage, les activités commerciales autres que la vente des perches, la scolarité des enfants, les soins médicaux et les autres charges sociales¹⁶. La combinaison des axes cités par les enquêtés donne lieu à des proportions différentes. L'on note par ailleurs un vaste champ d'axes d'investissement de revenu à Kisangani qu'à Bumba.

Tableau 7 : Axes d'investissement de revenu des vendeurs.

Axes d'investissement	Bumba	Kisangani	
2	-	20%	Légendes: 1=Construction 2=Ustensiles de ménage 3=Activité commerciale 4=Scolarité des enfants 5=Soins médicaux 6=Autres
1-2-3-4-5	10%	14%	
2-4	-	4%	
2-3-4-5	-	8%	
2-4-5	66%	40%	
2-5	6%	2%	
2-6	-	4%	
3- 4-5	-	2%	
4-5	18%	6%	
Total général	100%	100%	

¹⁶ Deuil, assistance familiale, location de maison, etc.

3.3.6. Taux moyens de rentabilité financière de l'activité des vendeurs

Le taux moyen de rentabilité financière calculé partir de différents coûts montre 64,6 % et 77,5 % respectivement à Bumba et à Kisangani (tableau 8). Le taux moyen de deux sites (moyenne des moyennes) est de 71, 05%. La différence entre ces taux est expliquée par les faibles coûts engagés par les vendeurs de Kisangani par rapport à ceux de Bumba. Dans cette dernière ville, les vendeurs font face à la tracasserie administrative au même titre que les exploitants.

Tableau 8 : Taux moyens de rentabilité financière.

Ville	Qté MS	PAM (en FC)	CCM (en FC)	PRM (en FC)	MBM (en FC)	PVM (en FC)	TRF (en %)
Bumba	388	118 990	25000	143990	93110	237 100	64,6
Kisangani	696	221 100	33100	254200	197126	451 326	77,5
Moyenne globale	542	170 045	29 050	199 095	145 118	344 213	71,05

3.4. Diversité d'usages et de facteurs influençant les choix des utilisateurs des perches

3.4.1. Principaux usages

Les perches sont achetées pour servir des usages multiples (Tableau 9). Toutefois, les résultats d'enquête montrent que la construction des maisons est le principal usage des perches (94 % à Bumba et 66 % à Kisangani). Les personnes qui n'ont pas assez de moyens financiers pour construire l'habitat moderne préfèrent dans un premier temps mettre les parcelles qu'elles ont acquises en valeur en construisant en pisé. Après, elles vont songer à un autre type d'habitat lorsqu'elles trouvent des moyens suffisants. Aussi, avec l'extension souvent anarchique des villes, les quartiers nouvellement habités accueillent pour la plupart de cas, des maisons en pisé. Il est moins coûteux et plus rapide de construire en pisé qu'en dur. Le recours aux perches, nous l'avons déjà dit, concerne également la construction des habitats du type moderne. Dans ces derniers, les perches servent d'échafaudage et d'échelle. Une fois de plus, minimiser les coûts et accéder facilement à ressource restent les facteurs explicatifs du recours aux perches par les constructeurs des maisons en dur. Les clôtures nécessitent également la présence des perches pour leur érection. Les ligneux sont alors associés aux bambous pour mettre en œuvre un tel ouvrage moins couteux et plus rapide. Les toilettes et les enclos des bétails sont aussi construits en utilisant les perches. Celles-restent donc une ressource multi-usages dans un monde où la pauvreté de masse est criante.

Tableau 9: Différents usages des perches à Bumba et à Kisangani.

Usages par ville	Construction de clôture	Construction de toilette	Construction des maisons	Échafaudage	Enclos des porcs	Total général
Bumba	2%	-	94%	4%	-	100%
Kisangani	12%	2%	66%	18%	2%	100%

3.4.2. Facteurs de recours aux perches

Les habitants de Kisangani et de Bumba recourent aux sticks pour diverses raisons (tableau 10). Il s'agit du manque de moyens financiers suffisants (pauvreté de masse), de faibles coûts financiers, d'adaptation au type d'infrastructure et de la rapidité dans l'acquisition et la mise en œuvre de l'ouvrage. Le congolais de la RDC est l'un des misérables peuples du monde. Il vit avec moins de 2 USD par jour¹⁷ et son pays est classé 176/188 sur le plan d'indice du développement humain¹⁸. Comment la masse pauvre peut-elle construire en dur dans ces conditions ? Il est certes logique que le recours aux habitats en pisé soit une solution palliative et adaptée à l'état de pauvreté observée dans les milieux urbains. Il est difficile d'ériger une clôture ou un enclos des porcs en dur alors que la maison habitée par l'homme ne l'est pas. Les perches apparaissent ainsi comme les matériaux adaptés au type d'infrastructure. Aussi, construire en perches ne nécessite pas des coûts liés à l'engagement d'un ingénieur. Cela rend le processus plus facile avec peu de moyen. L'argent payé à l'ingénieur et aux maçons pourrait suffire pour acheter les perches.



Photo 8 : les sticks utilisés pour la construction d'une maison.
Photo prise par Justin Kyale à la rive, le 17 mars 2017.



Photo 9 : les sticks utilisés pour la clôture.
Photo prise par Justin Kyale à Litoyi, le 18 juin 2017.

17 Voir Banque Mondiale, RDC : Rapport de suivi de la situation économique et financière 2016.
18 PNUD, Rapport sur le développement humain 2015.



Photo 10 : Sticks utilisés comme échafaudage.

Photo prise par Justin Kyale au beach du marché Lito, le 24 juin 2017.

Tableau 10 : Facteurs de recours aux perches.

Facteurs de recours aux perches	% à Bumba	% à Kisangani
Faibles coûts financiers	38	44
Manque des moyens financiers	46	30
Adaptation au type d'infrastructure	16	18
Solution rapide	-	8
Total	100	100

3.4.3. Facteurs de choix des espèces exploitées dans l'usage

Trois principaux facteurs sont à la base de choix des espèces utilisées comme perches (tableau 11). Le premier est la dimension. En effet, beaucoup de constructeurs (citadins) ont peu de connaissance sur la dureté du bois des espèces prélevées. Ce qui les attire plus c'est la dimension accompagnée d'un fût droit. Ainsi, pendant les achats, les piliers sont choisis parmi les perches ayant une grande dimension alors que celles qui ont une dimension moyenne sont achetées pour le contour des murs. Même sur les étalages de vente, les perches sont classées selon les dimensions et non selon les espèces. La qualité (dureté de l'arbre) influence également le choix des consommateurs. Ce facteur est réservé aux personnes ayant une connaissance approfondie sur les espèces d'arbres. Aussi, pour faire couler leurs produits, les vendeurs recourent souvent à la promotion des espèces qu'ils vendent en évoquant l'argument de dureté de celles-ci. Souvent, ils évoquent le terme lingala « nzete ya ngonda », traduit littéralement par arbre de forêt primaire. Par présomption, les arbres prélevés

dans la forêt primaire sont d'une bonne qualité en termes de résistance du bois. Le type d'infrastructure est aussi considéré comme l'un des facteurs de choix des perches. Il existe des espèces adaptées aux clôtures et celles adaptées à la construction des maisons (annexes III et IV). Même au niveau de construction des maisons, il existe des espèces utilisées pour la toiture (16 à Kisangani et 13 à Bumba), celles utilisées pour le contour des murs (82 à Kisangani et 47 à Bumba) et le pilier (69 à Kisangani et 40 à Bumba). De même pour les clôtures, l'étude a identifié 13 espèces dans chaque site. Certaines espèces sont utilisées comme piliers des clôtures alors que d'autres comme lattes en lieu et place des chevrons.

Du point de vue statistique, le recours à un facteur de choix des perches plutôt qu'un autre ne dépend pas de la ville ($X^2 = 0,2$, DDL = 2, p-value = 0,89). Cela paraît évident car dans les deux sites, les enquêtés ont évoqué presque les mêmes facteurs à des pourcentages très peu différents.

Tableau 11 : Principaux facteurs à la base de choix des espèces dans l'usage des perches.

Facteurs de choix des espèces	% à Bumba	% à Kisangani
Dimension	50	52
Qualité	26	22
Type d'infrastructure	24	26
Total	100	100

Ce troisième chapitre a mis l'accent sur les aspects économique-financiers de l'exploitation, commercialisation et utilisation des perches à Bumba et à Kisangani. Les acteurs (exploitants et vendeurs) qui y sont engagés font face aux coûts financiers et à certaines taxes qui ne leur permettent pas de réaliser 100 % de taux de rentabilité de leurs activités. Toutefois, les variables retenues dans les analyses montrent soit des différences significatives entre les deux sites, soit l'absence de différence significative. Les écarts observés sont dus à plusieurs facteurs décrits tout au long de ce chapitre. Il en a été souligné une diversité d'usages des perches, centrés sur la construction de diverses infrastructures. Le choix des espèces est beaucoup plus motivé par la dimension, la durabilité et la nature de l'infrastructure mise en place. Les quantités des perches extraites de la forêt sont énormes. L'activité pose ainsi des problèmes environnementaux nécessitant également des analyses et descriptions dans les lignes qui suivent.

CHAPITRE QUATRE :

DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIOÉCONOMIQUES AUX FAIBLES STRATÉGIES POUR LES SURMONTER

L'exploitation des perches est une activité dont les impacts environnementaux et socioéconomiques sont nombreux. A cela, il convient d'ajouter les contraintes émaillant l'activité des acteurs. Cependant, ces derniers développent moins de stratégies pour encadrer la filière en vue de promouvoir l'exploitation durable de la ressource et rendre l'activité rentable pour les exploitants et les vendeurs.

4.1. Diversité d'impacts environnementaux et socioéconomiques

Les perches font partie des ressources surexploitées dans les forêts environnant les grands centres urbains en RDC. Paradoxalement, leurs impacts sur les écosystèmes forestiers et les autres secteurs de la vie des peuples qui dépendent de la forêt sont faiblement documentés dans les sites de la présente étude. Il paraît ainsi opportun d'en cerner à travers les types d'écosystèmes exploités, le débat sur le volume des perches prélevées, l'éloignement de la ressource par rapport aux villages et centres urbains, l'éventail des espèces exploitées, leurs caractéristiques anatomiques ainsi que leurs rôles socioéconomiques.

4.1.1. Types d'écosystèmes forestiers exploités

Les exploitants prélèvent les perches dans les différents types des forêts (tableau 12). Ils combinent souvent ces derniers pour exercer leur métier. Ainsi, ils prélèvent les perches dans la forêt primaire, dans la forêt secondaire et dans les jachères. La diversité de ces écosystèmes forestiers s'explique par la disponibilité de la ressource. Ceci dit, là où les arbres recherchés se retrouvent, ils n'hésitent pas à les couper. La forêt primaire en elle seule occupe le pourcentage élevé dans les deux sites. C'est là qu'ils trouvent les perches en abondance. Or en coupant les jeunes arbres des forêts primaires, on détruit la forêt. Le problème de régénération des espèces pourrait se poser car les essences coupées sont celles de l'avenir, ce qui remet en cause la notion d'une exploitation forestière durable. Outre la disponibilité des perches dans ce type de forêt, un autre

facteur explicatif y afférent reste l'étendue de compétence du chef local ou des notables. Ce dernier (le chef du clan ou du village) exerce son plein pouvoir dans la forêt primaire, étant donné que sur le plan de la coutume locale, les jachères et forêts secondaires constituent les propriétés (privées) des personnes qui les ont mises en place. Or en négociant avec le chef et les notables, leur autorisation d'accès n'est orientée que vers les forêts primaires. C'est certes, une façon de prévenir les conflits d'usages forestiers entre les exploitants des perches et les propriétaires des jachères ou des forêts secondaires. De même, en prélevant les perches dans les forêts secondaires et les jachères, on bouleverse tout processus de reconstitution des forêts. Un risque de savanisation autour des villages reste à craindre dans l'avenir. En fait, la forêt risque d'être constituée uniquement de gros arbres car les jeunes sont rasés par les exploitants.

Tableau 12 : Types des forêts de prélèvement des perches.

Type d'écosystème par ville	% à Bumba	% à Kisangani
Forêt primaire	45	60
Forêt secondaire	10	5
Forêts primaire et jachère	-	15
Forêts primaire et secondaire	-	10
Jachère	40	-
Toute forêt confondue	5	10
Total	100	100

4.1.2. Débat sur le volume des perches prélevées

Précédemment, il a été démontré que les quantités moyennes des perches prélevées par tour sont de 342 et 640 respectivement à Bumba et à Kisangani. Les nombres moyens de tours par mois sont de 1,6 à Bumba et 2 à Kisangani. Si l'on multiplie les moyennes de prélèvement par les moyennes des tours, rapportées à 12 mois de l'année, on obtient des moyennes annuelles de 6 566,4 perches (à Bumba) et 15 360 perches (à Kisangani). En outre, si l'on procède de la même manière pour ce qui est des nombres totaux des perches prélevées par les exploitants enquêtés, on obtient des chiffres très éloquentes. A Kisangani par exemple, la quantité prélevée par tour est de 12 600 perches. En multipliant par deux, puis par 12, on obtient 302 400 perches exploitées par an. A Bumba, le total annuel est de 131 328 perches. Selon les estimations des agents communaux de l'environnement, et des essais que nous avons réalisés, environ 100 perches équivalent à un stère (st), l'équivalent de un mètre cube (m³). Sous cette perspective, par an, on peut estimer 3 024 m³ des perches exploitées à Kisangani et 1 313 m³ des perches extraites à Bumba. Ces chiffres révèlent donc

une véritable menace qui pèse sur les forêts environnant les villes de Bumba et de Kisangani. Un m³ qui vaut 100 perches n'est pas à confondre avec un m³ du bois scié par les artisans. Un pied d'arbre abattu par ces derniers peut produire plus de 3 m³. Or dans le cas des exploitants des perches, un m³ est l'équivalent d'environ 100 arbres qui pourraient produire des centaines, voire des milliers des m³ dans l'avenir. Cette menace s'observe également à travers l'éloignement de la ressource entre la forêt et le village d'une part, et entre le village et la ville d'autre part.

4.1.3. Éloignement des perches par rapport aux villages

L'éloignement des perches par rapport au village ou voie d'approvisionnement a été mesuré à travers la distance qui sépare les deux endroits. Cette dernière varie entre d'une part 500 m à 6 km, avec une moyenne de 3 km à Bumba, et d'autre part, 500 m à 6 km avec une moyenne de 2,8 km à Kisangani. Ces distances prouvent que le prélèvement des perches se fait sur tout type de forêt car les faibles distances (généralement moins de 4 km) représentent les jachères et forêts secondaires et les fortes représentent les forêts primaires. Cependant, cela dépend d'un village à un autre. Dans les villages nouvellement installés ou ceux ayant une faible démographie, on peut rencontrer les forêts primaires à des distances relativement faibles. Généralement, dans les zones forestières rurales, les jachères et forêts secondaires se rencontrent le long des voies de communication ou tout au tour des villages. Le prélèvement s'effectue suivant la disponibilité de la ressource, comme il a été souligné supra. Du point de vue statistique, il n'existe pas de différence significative entre les distances moyennes observées dans les deux sites d'étude (figure 30).

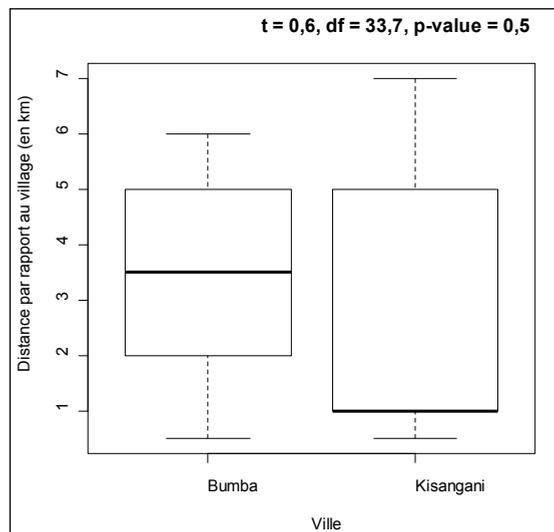


Figure 30: Distance séparant la forêt de prélèvement et la voie de communication ou village.

Étant donné que l'acheminement des perches de la forêt vers la voie de communication se fait par les porteurs, la grande distance (au-delà de 7 km) décourage ces derniers. Cela entraîne la migration des exploitants vers les villages voisins. La conséquence logique qui en découle est celle de l'éloignement des villages d'exploitation par rapport aux centres de commercialisation.

4.1.4. Éloignement des sticks par rapport aux centres de commercialisation

Entre les centres urbains et les sites d'exploitation des perches, la distance est énorme (figure 31). A Bumba par exemple, elle varie entre 5 et 120 km (moyenne étant de 34 km). A Kisangani, elle est comprise entre 21 et 84 km avec une moyenne de 46,9 km. La différence entre les deux moyennes n'est pas significative du point de vue statistique. Cet état de choses montre qu'entre les deux sites, les distances sont importantes. Ceci dit, l'on peut affirmer sans crainte d'être contredit que les perches sont surexploitées dans les forêts périphériques des villes de Bumba et de Kisangani. La ressource étant devenue rare, les exploitants sont contraints de la poursuivre là-où elle est abondante. Toutefois, il y a lieu de noter que le problème pourrait être analysé également en termes d'accès facile à travers les voies de communication. Ce sont surtout les forêts situées le long de ces dernières qui subissent d'énormes pressions y afférentes.

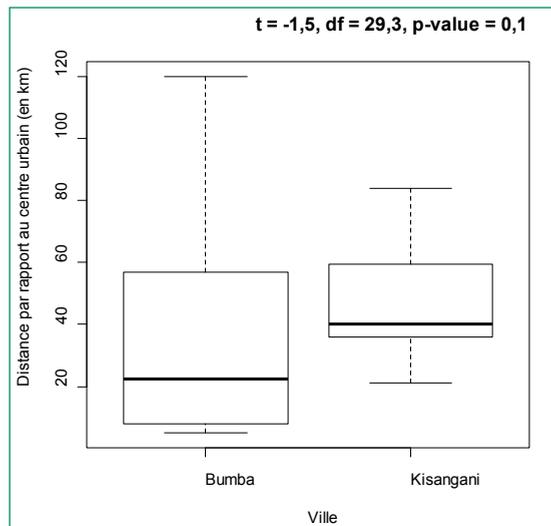


Figure 31 : Distance entre site d'exploitation et centre urbain.

En parcourant ces distances, les exploitants n'opèrent souvent pas le choix sur les espèces à valeur économique ou sociale. Ils coupent les espèces d'arbres dont la forme et la dimension les intéressent. La conséquence qui en découle est la présence d'une diversité des espèces sur les points de vente.

4.1.5. Diversité des espèces exploitées et de qualité de bois

Le nombre d'espèces prélevées par les exploitants des perches est énorme. Les inventaires réalisés aux différents points de vente et dans les sites d'exploitations ont permis de dénombrer 49 espèces à Bumba et 82 à Kisangani (voir annexes I et II). Parmi celles-ci, les dix premières en termes d'occurrences sur les différents points de vente sont présentées sur les figures 32 et 33. Si l'on observe la nature des essences forestières exploitées et vendues comme perches, l'impression qui se dégage est que la plupart sont des espèces caractéristiques des forêts primaires. Cela confirme les résultats précédemment présentés où l'on a montré que ce type d'écosystème fournit plus des perches que les autres. Ces espèces (82 et 49 respectivement à Kisangani et à Bumba) appartiennent à 25 familles à Bumba (annexe VIII) et 32 à Kisangani (annexe VII). Les sept familles les plus exploitées par site sont reprises sur les figures 34 et 35. L'on comprend par là, la richesse floristique qui est exploitée, eu égard aux statistiques de production présentées ci-haut.

Par ailleurs, les espèces identifiées n'ont pas la même qualité de bois. Ainsi, les qualités suivantes sont identifiées dans la croissance de ces espèces: bois dur, bois mi-dur, bois mi-dur à dur, bois dur à très dur, bois très dur, bois tendre, bois mi-tendre, bois tendre à mi-dur, bois tendre à très dur, bois très tendre (voir annexes V et VI). Ces propriétés sont moins prises en compte dans l'exploitation ou la consommation des perches. C'est généralement l'aspect physique (longueur, grandeur, fût droit) de l'arbre qui intéresse les acteurs de cette filière. Sous un autre angle, les espèces prélevées par les exploitants sont utilisées par les autres acteurs pour des fins économiques et sociales. Il importe ainsi de cerner la dualité de leurs rôles en termes d'externalité négative de l'activité.

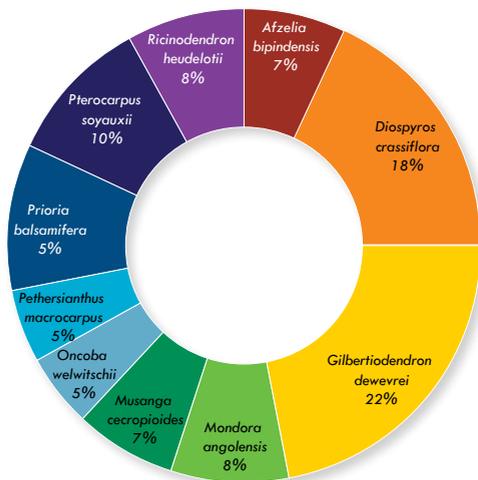


Figure 32: Dix espèces les plus exploitées à Kisangani.

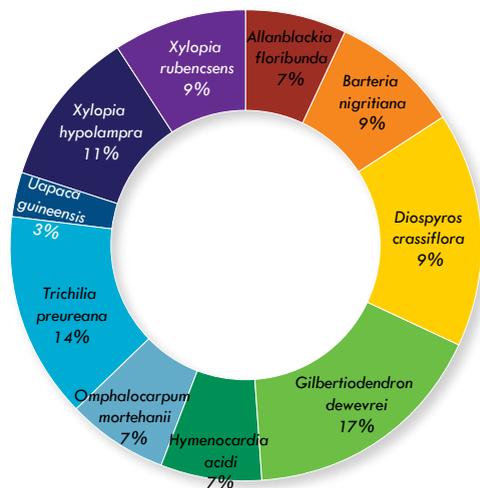


Figure 33 : Dix espèces les plus exploitées à Bumba.

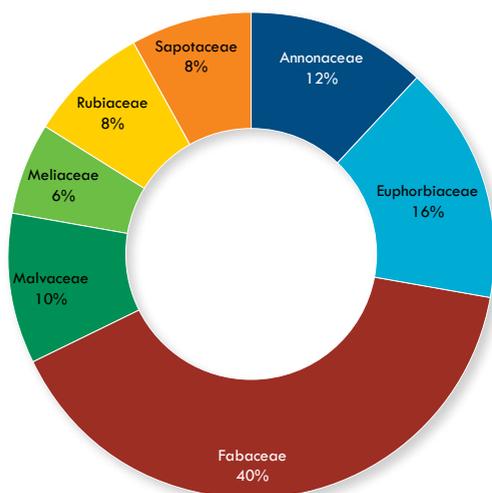


Figure 34 : Familles des espèces (82) exploitées Kisangani.

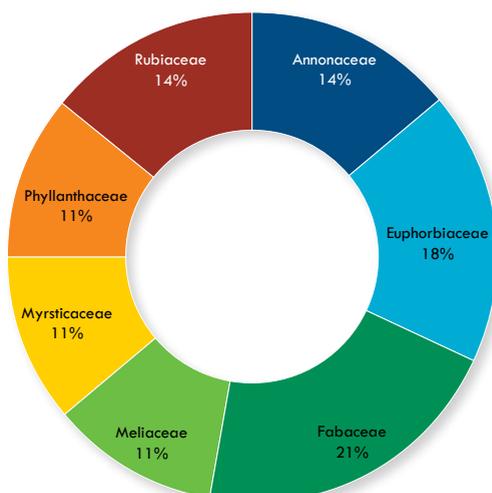


Figure 35: Familles des espèces (82) exploitées à Bumba.

4.1.6. Des dualités des rôles socioéconomiques des espèces prélevées

Les essences forestières exploitées comme perches remplissent diverses fonctions socioéconomiques (annexe I et II). Les communautés locales et les exploitants de bois d'œuvre les utilisent dans la pharmacopée, la production des braises, l'artisanat local, l'alimentation et le sciage artisanal (tableau 13). Certaines de ces espèces sont hôtes des chenilles.

Tableau 13 : Dualités des rôles socioéconomiques des perches.

Types de dualités	Kisangani		Bumba	
	Nombre d'espèces parmi 82	Pourcentage	Nombre d'espèces parmi 49	Pourcentage
Perches et bois d'œuvre	27	32,9	10	20,4
Perches et pharmacopée	15	18,3	4	8,2
Perches et arbres à chenilles	4	4,9	2	4,1
Perches et braises	3	3,7	2	4,1
Perches et artisanat local	13	15,9	2	4,1
Perches et bois sacré	1	1,2	0	0,0
Perches et espèces aux dérivés comestibles	7	8,5	4	8,2
Sans précision	38	46,3	32	65,3

A partir de ces résultats, on peut déduire que l'exploitation des perches a des externalités négatives sur d'autres activités de survie ou économiques. En fait, la notion de l'exploitation durable semble ne pas être prise en compte dans le chef des exploitants et des communautés. Les forêts qui existent encore bandent les yeux de ces derniers. Très peu de gens dans les sites d'exploitation ne font de l'épuisement futur de la ressource un problème. Cela souligne la problématique de l'éducation environnementale.

4.2. Éventail des contraintes aux faibles stratégies

Celles-ci sont de divers ordres. Elles touchent les aspects fiscaux, les diverses tracasseries, la commercialisation, les risques du métier et la pauvreté.

4.2.1. Des recettes fiscales difficilement mobilisées

Le prélèvement fiscal effectué sur l'activité des exploitants et des vendeurs des perches est une opération délicate pour les agents de l'Etat affectés aux points de vente à Kisangani et à Bumba. Rares sont les assujettis qui paient les taxes (de l'environnement communal, de FFN, du marché) sans difficultés. Parfois, les querelles entre l'assujetti et le fisc doivent être engagées avant que le paiement soit effectué. Pour faire face à cette impasse, les agents de l'Etat sont obligés d'appliquer un taux relativement bas par rapport à celui prévu dans la nomenclature. C'est ainsi qu'à Kisangani par exemple, les exploitants qui devraient payer 50 USD par an paient entre 1 à 10 USD selon la quantité des sticks prélevés. Cela pourrait être adapté car les exploitants n'ont pas la même capacité financière pour extraire tous, les mêmes quantités des perches. On verrait d'un mauvais œil, un agent de l'Etat qui exige un taux de 50 USD à un exploitant qui n'a prélevé que 30 perches à vendre au marché. Toutefois, en termes de légalité, ces agents consacrent l'illégalité et encouragent tout le monde à exercer cette activité. Aussi, dans le fait, ils récupèrent la résistance des assujettis comme un argument pour justifier la faible mobilisation des recettes auprès de leur hiérarchie. Il est d'ailleurs plus facile de détourner les sommes perçues car pour la plupart des cas, la quittance n'est pas délivrée aux redevables. Il sied de noter que ces agents sont pour la plupart de nouvelles unités, sans numéro matricule. Ils ne vivent que des primes occasionnelles en contrepartie des recettes mobilisées et non du salaire de l'Etat. Comment travailler dans la légalité dans ces conditions ? La responsabilité revient à l'Etat. En février 2017 par exemple, la commune de la Makiso à Kisangani a mobilisé les recettes équivalant à 26 000 FC pour le compte des marchés Lito et Aspiro¹⁹. Or au même mois, le nombre de radeaux accostés rien qu'au marché Lito était de 37 avec 6 831 perches

¹⁹ Commune Makiso, Rapport mensuel du service de l'environnement, Février 2017.

déclarées²⁰. Comment 37 exploitants chargeant les perches sur les radeaux peuvent-ils payer 26 000 FC seulement. Même si ces radeaux contenaient d'autres produits (braises, bois de chauffe, etc.), il y a lieu de douter de ces chiffres. L'Inspecteur communal de l'environnement affecté à ce marché justifie cet état de choses en soulignant « qu'il est difficile de parler des recettes sur cette activité car un exploitant qui devrait payer 5 000 FC paye 800 ou 1 000 FC après des vifs échanges des paroles. L'Etat perd ses recettes²¹». Dans le même ordre d'idées, d'autres services, notamment Transvcom ne sont pas épargnés de cet état des choses. Isiaka Kalokola, agent de ce dernier service en a fait savoir en ces termes : « après l'étude du milieu et de conjoncture économique, je suis allé rencontrer mon chef hiérarchique pour qu'il réduise le taux de 9 000 FC fixé dans la nomenclature des recettes communales. On a maintenant un taux négociable entre 2 000 et 2 500. Malgré cela, les assujettis payent difficilement la taxe. Il existe toujours une négociation entre l'assujetti et le fisc pour tisser de bonnes relations ²²». Cette affirmation confirme le point de vue de De Villers et al. (2002) qui souligne que la « désalarisation » a entraîné l'essor des pratiques de corruption ou de « coopération²³ » dans le lieu du travail. Or rendre une taxe négociable, entraîne « l'informalisation » du secteur et ouvre la voie au détournement des recettes fiscales. Le taux n'étant pas fixe, il est difficile que l'agent verse dans la caisse de l'Etat, la totalité des recettes mobilisées. Déjà les fausses déclarations faites à la fois par les assujettis et les agents de l'Etat consacrent la dilapidation desdites recettes. Les agents de l'Etat ne travaillent nullement pour l'Etat, souligne Trefon (2007). Bawanotele Basifalanga souligne à ce sujet que « l'Etat perd des recettes car les taux fixés sont imaginaires et dépendent de la quantité des perches prélevées. La quittance n'est délivrée qu'aux exploitants ayant coupé plus de 1 000 perches²⁴». Un autre facteur qui limite la mobilisation des recettes fiscales est la présence des démobilisés (de l'armée) et militaires (dont le statut est incompatible avec toute activité commerciale) parmi les exploitants. Cela a été révélé par le Gérant du marché Cimestan en ces termes : le paiement des taxes est toujours problématique surtout lorsqu'on est face des soldats ou des démobilisés. Les populations parviennent aussi à mentir au nom de ces derniers. Le taux applicable à ces personnes est la moitié du taux habituel²⁵».

20 Rapport mensuel du bureau de l'environnement affecté au marché Litoy, Février 2017.

21 Inspecteur Communal de l'environnement, Interview, Marché Litoy, 27 mars 2017.

22 Isiaka Kalokola, Interview, Kisangani, le 27 mars 2017.

23 Les auteurs définissent ce terme comme un ensemble des magouilles, des combines, des coups juteux, contraires aux réglementations et normes sociales théoriquement en vigueur.

24 Bawanotele Basifalanga, Interview, Kisangani, le 27 mars 2017.

25 Gérant du marché Cimestan, Interview, Kisangani, le 27 mars 2017.

4.2.2. Une commercialisation problématique

La vente des perches n'est pas une activité facile. D'un tour à un autre, les vendeurs et les exploitants rencontrent d'énormes difficultés. Les plus courantes sont la mévente et la tracasserie des agents de l'Etat. La mévente est souvent due à la saison sèche (qui diminue parfois la demande) et à la concurrence ou abondance des perches sur les points de vente. Onanga Yalingo, vendeur du marché Lito y décrit les contraintes auxquelles il fait face en ces termes « nous exerçons cette activité par manque d'autres qui pourraient assurer la survie de nos familles. La tracasserie administrative, la mévente et parfois le vol des perches nous découragent. Nous travaillons pour le ventre et non pour les investissements de grande envergure ²⁶»). La stratégie mise en œuvre par ces acteurs (exploitants et vendeurs) est de se faire membres des associations regroupant les vendeurs ou les exploitants. Cependant, de l'avis de ces derniers, ces associations sont confrontées aux difficultés liées à l'organisation régulière des réunions, à la cotisation des membres et à la désertion de ces derniers.

4.2.3. Divers risques d'exploitation et/ou d'acheminement des perches

L'autre contrainte limitant l'activité des exploitants des perches est liée aux moyens de transport et aux accidents divers. Souvent, le chargement des perches dans un véhicule ne garantit pas l'arrivage de ce dernier à la destination. Des pannes se déclenchent en cours de route. Ce sont généralement des vieux véhicules qui sont utilisés par les exploitants. Cela entraîne des retards et pertes des perches. Cette situation arrive souvent lorsque l'exploitant ne dispose pas des moyens pour prendre un autre véhicule en location. De même, l'usage des radeaux n'est pas sans risques. Les bois servant de constitution de radeaux se détachent à la suite d'une collision sur les arbres ou les pierres. La perte du produit devient ainsi énorme et parfois irrécupérable. D'autres accidents surviennent souvent pendant le prélèvement des perches. Les blessures des machettes ou haches sont fréquentes chez les coupeurs. Certains exploitants se promènent avec un kit médical pour faire face à ces genres d'accidents. Même au niveau de centre urbain, le travail des porteurs n'est pas facile. Manu Lituka a même déclaré qu'il pratique cette activité de portage des perches par manque d'autre emploi²⁷.

4.2.4. Diverses tracasseries

Les exploitants et vendeurs des perches font face à des tracasseries orchestrées par divers services de l'Etat. Décrivant les parcours administratifs dans un Etat failli, Trefon (2007) note que « tout congolais qui se bat pour sa survie, aussi bien

²⁶ Onanga Yalingo, Interview, Kisangani, le 03 mars 2017.

²⁷ Manu Lituka, Interview, Kisangani, le 17 mars 2017.

dans le secteur formel que dans le secteur informel, à la maison ou dans l'espace public, est condamné, d'une manière ou d'une autre, aujourd'hui ou demain, à se heurter aux exigences de fonctionnaires auxquelles il est impossible d'éviter. Eviter une taxe, qu'elle soit officielle ou inventée sur-le-champ, relève d'un véritable défi pour les uns, d'un exercice quotidien pour les autres ». L'éventail de taxes et droits présentés au tableau 5 supra l'atteste clairement. Certains d'entre eux n'ont même pas de base légale. C'est notamment ceux perçus par la police navale, les FARDC, l'ANR et la DGM. Ce qui paraît étonnant est que dans toutes les agences de transport à Kisangani, les affiches soulignent que l'enregistrement auprès des services de sécurité est gratuit. Comment les agents y affectés demandent-ils de l'argent aux passagers ? Comment une taxe sans base légale peut-elle faire l'objet des prélèvements fiscaux ? Si l'on voit la manière dont les agents de l'Etat sont traités par ce dernier, l'on peut penser que cette tracasserie n'est rien d'autre que la façon de se faire payer en rendant service à la population. Omasombo Tshonda (1991) avait déjà observé cet aspect de choses : « le système social zaïrois d'ensemble paraît plus fonctionner de manière à favoriser l'obtention d'un complément de salaire par les individus détenteurs de parcelles de pouvoir ». C'est ce qui ressort de l'affirmation d'un agent de la police qui était soumis à l'interview : « la mission de la police est de protéger la population et ses biens. Nous n'avons aucun droit de faire payer la taxe mais, à chaque accostage, les piroguiers et « radeauniers²⁸ » versent par pitié 500 FC en contrepartie de la sécurité dont ils sont bénéficiaires de notre part²⁹ ». Les services de l'ANR et DGM ont également reconnu le manque de compétence en matière de prélèvement fiscal aux marchés Cimestan. Toutefois dans le fait, les trafiquants sont obligés de payer quelque somme d'argent avant de retirer leurs cartes d'identité. Ce qui est pire encore dans ce contexte d'analyse est l'intervention des FARDC dans la filière. Pourquoi peut-on faire payer le droit de passage aux paisibles citoyens qui n'ont commis aucune infraction civile ou militaire ? L'on est là en face d'un slogan rependu dans la bouche des militaires congolais : « population aza elanga ya basoda », traduit littéralement par « la population est le champ des cultures des soldats ». Une fois de plus, la tracasserie reflète l'idée de compensation de la faillite de l'Etat dans le traitement salarial de ses agents.

28 Terme qualifiant les conducteurs des radeaux.

29 Officier de la police judiciaire (police navale), Interview, Marché Lito (Kisangani), le 27 mars 2017.

4.3. Opportunités pour assurer un encadrement durable de la filière

Dans le contexte actuel de la RDC, il est difficile d'imaginer l'interdiction de cette activité qui rentre bel et bien dans le champ de l'informel ou de l'économie de la débrouille. L'informel est, comme l'a souligné Yoka (2009), la seule logique qui maintient les populations debout. Dans un Etat où tous les secteurs de l'économie sont touchés par la crise (Mbaya Kanwenda, 2005), la population n'a autre chose à faire que développer des stratégies de survie. Toutefois, dans le domaine en étude, les problèmes environnementaux actuels ont éveillé l'attention de la quasi-totalité des États et leurs administrations, des organisations internationales, des organisations non gouvernementales, des acteurs privés et des communautés locales. Ces acteurs (à tous les niveaux) sont ainsi appelés à concevoir des politiques et stratégies de gestion durable de l'environnement en général et des forêts en particulier pour faire face auxdits problèmes. Sous cette perspective, la RDC ne déroge pas à la règle. Ses implications multidimensionnelles et celles des partenaires nationaux et étrangers offrent des opportunités susceptibles d'encadrer la filière de perches et assurer dans l'avenir, sa gestion durable.

4.3.1. Réformes juridico-institutionnelles

Depuis 2002, la RDC s'est engagée dans le processus des réformes de son secteur forestier, sous l'appui des partenaires mondiaux, notamment la Banque mondiale. A partir de cette année, le code forestier est promulgué et ses mesures d'application se sont suivies. Même si le secteur artisanal de bois reste faiblement encadré juridiquement, il y a lieu de souligner que les changements y sont en voie de s'opérer. La filière de perches pourrait elle aussi être réglementée comme les autres ayant trait à la forêt. Aussi, l'Etat fournit-il depuis quelques années, les efforts (stériles jusque-là malheureusement) pour améliorer les conditions socioéconomiques des fonctionnaires. L'on espère qu'avec ces évolutions juridiques et l'encadrement des animateurs des services publics, une gestion durable des forêts intégrant tous les produits de ces dernières va être mise en place.

4.3.2. Relative conscience des méfaits environnementaux du secteur

Les agents des services de l'Etat qui sont affectés aux différents sites de vente sont conscients de l'incidence de l'exploitation des perches sur les écosystèmes forestiers. A ce sujet, Basakila Munyangi souligne qu' « à Lubunga, la plupart des maisons sont construites en pisé. Donc la forêt subit d'énormes pressions³⁰ ». Certain comme l'Inspecteur communal de l'environnement (commune Makiso) est

30 Basakila Munyangi, Interview, Kisangani, le 29 mars 2017.

allé plus loin pour envisager l'interdiction de cette activité³¹. D'autres sont plutôt restés tolérants en souhaitant un meilleur encadrement juridique du secteur et en améliorant leurs conditions de vie. Le coordonnateur provincial de l'environnement (Province de la Tshopo) en fait également une préoccupation majeure et propose d'instruire ses différents services afin que la question soit analysée car selon lui, les exploitants des perches sont de grands destructeurs des forêts³². La divergence de ces points de vue s'offre ici comme une opportunité car à la longue, les décideurs pourraient intégrer les avis des uns et des autres dans la conception de la politique forestière en RDC. Au niveau des communautés, l'exploitation artisanale et/ou industrielle a permis à ces dernières de découvrir la valeur économique de quelques essences forestières. Souvent, les artisans achètent les arbres auprès des membres des villages. De cette façon, les jeunes plants de ces espèces sont souvent conservés car les communautés ont une représentation sociale sur leur valeur économique dans l'avenir. Cependant, rares sont les exploitants qui en font leur préoccupation.

4.3.3. Intérêt scientifique en émergence

La présente étude est une opportunité sans conteste. Sa vulgarisation pourrait éveiller davantage l'attention des acteurs concernés par l'exploitation des perches, la commercialisation, la consommation et l'élaboration ou l'application de la réglementation dans ce secteur. Le champ d'investigation étant vaste, complexe et intéressant, des recherches pourraient se multiplier dans l'avenir sous une perspective multidisciplinaire afin d'accroître les connaissances scientifiques sur la filière. Le processus de validation externe des résultats de cette recherche (à travers les ateliers par exemple) et l'implication des partenaires nationaux et étrangers pourraient déboucher sur la conception des projets susceptibles d'encadrer les acteurs de la filière et éveiller l'attention des pouvoirs publics sur la conception des politiques publiques et la prise des mesures légales relatives à la gestion durable de la ressource.

4.3.4. Politiques de réduction de la pauvreté

La lutte pour la réduction de la pauvreté est au cœur des préoccupations politiques au niveau mondial, africain et national. Il existerait un certain lien entre la pauvreté et la destruction de la forêt. Comme il a été souligné précédemment, la pauvreté aggravée par le manque d'emplois ou le sous-emploi conduit la population à développer des activités de micro-économie (Omasombo Tshonda, 2002) et à surexploiter les forêts qu'elle considère comme principale source de

31 Inspecteur communal de l'environnement, Interview, Marché Litoy (Kisangani), le 27 mars 2017.

32 Coordonnateur provincial de l'environnement, Interview, Kisangani, le 07 avril 2017.

revenu, à recourir à la construction des maisons en pisé et à adopter une attitude de faible abandon de la filière comme le montrent les figures 36 et 37.

Aussi, le discours des acteurs politiques, orientés vers l'émergence de la RDC, pourrait réduire ladite pauvreté dans l'hypothèse où cela se matérialise dans le fait.

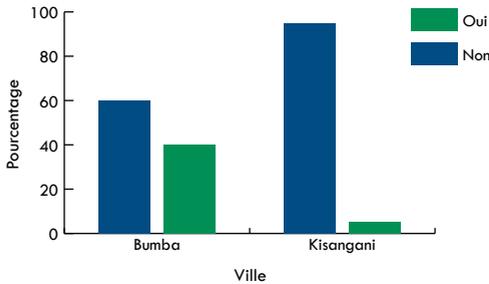


Figure 36 : Avis d'abandon ou non de l'activité d'exploitation des perches.

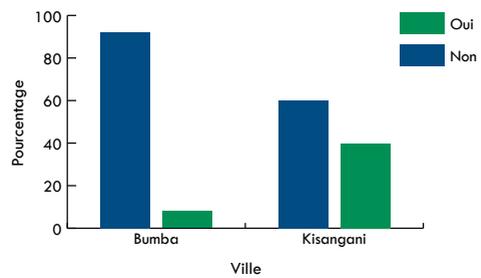


Figure 37: Avis d'abandon ou non de l'activité de vente des perches.

4.3.5. Existence des associations endogènes

Il a été observé sur le terrain que certains exploitants et vendeurs des perches sont membres des associations créées par eux-mêmes. Cela pourrait offrir une voie vers leur transformation en petites et moyennes entreprises légales. Le renforcement des capacités organisationnelles de ces associations offre une opportunité incontestable pour assurer la vulgarisation des dangers que courent les forêts afin de promouvoir une exploitation durable des perches.

4.3.6. Apport des projets exécutés ou futurs dans les sites de recherche et des politiques mondiales de lutte pour la gestion durable des forêts

Kisangani et Bumba constituent des villes où l'on rencontre des ONG environnementales qui exécutent divers projets dans le domaine forestier. Depuis 2010, Tropenbos par exemple a déjà réalisé un certain nombre d'activités et publications scientifiques dans divers projets et secteurs : foresterie communautaire, gouvernance forestière, tenure foncière (modes d'acquisition des terres dans les milieux périurbains de Kisangani), appui et renforcement des capacités institutionnels, recherches notamment sur l'exploitation du bois, amélioration des moyens d'existence de petites et moyennes entreprises et communautés locales, etc.

L'ONG a en outre assuré des formations et, organisé des ateliers et forums seule ou avec ses partenaires (IIED, UNIKIS, OCEAN, RRN, etc.) dont ceux ayant trait aux parties prenantes sur la foresterie communautaire; au renforcement de capacités

des parties prenantes sur la gestion des ressources naturelles; à la gouvernance forestière; à l'élaboration de la théorie de changement au niveau national ; au renforcement de capacités et à la sensibilisation des parties prenantes du secteur artisanal de bois sur le processus de négociation de l'APV-FLEGT en RDC ainsi qu'à la planification, recherche de financement et budgétisation.

Avec l'appui financier de la FAO et de l'Union Européenne, elle encadre depuis 2014, les petites et moyennes entreprises d'exploitation artisanale de bois dans 6 territoires de la Province Orientale démembrée y compris dans la ville de Kisangani, en exécutant trois projets dont « Ensemble pour le bois légal, une affaire de tous en Province Orientale (2014-2015) », « Des associations d'exploitants artisanaux au service de la légalité et de la rentabilité économique pour tous (2015-2016) », « Exploitation et transformation du bois artisanal : appui à la création de petites entreprises formelles et légales (2016-2017) ».

Dans le cadre de son programme (alliance des moyens d'existence verts) à l'horizon 2020, Tropenbos RDC attend exécuter des projets dont (i) Les gouvernements locaux/nationaux appuient la foresterie communautaire (amélioration des moyens de subsistance des collectivités locales et des peuples autochtones), (ii) Encadrement et reconnaissance des droits et moyens d'existence des groupes marginalisés (les femmes, les communautés locales et les peuples autochtones) grâce à la mise en œuvre du partenariat public-privé, (iii) Établissements publics et privés, les deux ensemble pour l'exploitation forestière et minière durables, (iv) Organisation des réseaux provinciaux des exploitants artisanaux de bois, etc.

En partenariat avec l'International Institute for Environment and Development (IIED), Tropenbos RDC attend exécuter un projet dont les activités rentrent dans le cadre de (i) renforcement des capacités productrices de petites et moyennes entreprises et leur développement organisationnel grâce à la mise en œuvre d'une équipe de facilitateurs formés (au Cameroun) sur « l'analyse du marché et développement », (ii) Amélioration des données probantes sur les options viables pour la foresterie communautaire, (iii) Renforcement de capacité des organismes communautaires à exercer leurs droits en matière de ressources et options commerciales de production forestière et agricole, (iv) Engagement et mise en œuvre plus efficaces des politiques pour soutenir une foresterie communautaire durable et rentable, (v) Garantir les moyens de subsistance durables des collectivités locales et autochtones afin de promouvoir l'exploitation durable des ressources naturelles. En outre, Tropenbos a étendu ses actions jusqu'à la Province de Mongala.

Bien d'autres ONGs comme OCEAN (Organisation Concertée des Ecologistes et Amis de la Nature), OSAPY (organisation d'accompagnement et d'appuis des peuples autochtones), WCS (Wildlife Conservation Society), etc. ont exécuté des projets similaires soit dans le cadre du processus REDD ou encore des études centrées sur le domaine forestier. En collaboration avec l'Université de Kisangani, le Centre international de recherches forestières (CIFOR) est en train d'exécuter le Projet « Forêts » dans la région de Kisangani, après qu'il ait déjà exécuté d'autres depuis 2007. Le renforcement des capacités institutionnelles et des chercheurs constitue l'un des axes de la plupart de ces projets. Ces acquis, combinés avec les projets futurs et l'intérêt croissant des partenaires au développement offrent également une opportunité à la gestion durable des ressources forestières dont les perches.

Les impacts de la filière, les contraintes et les opportunités y afférentes ont constitué l'ossature de ce chapitre. Ces questions ayant trouvé les éléments de réponse, il importe de résumer l'étude et de proposer les pistes de solutions relatives aux défis observés.



CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La façon dont les forêts sont gérées actuellement à des fins de production conditionne leur avenir. Toutefois, la gouvernance qui prépare et conditionne cette production en RDC s'exerce de plus en plus dans un contexte économique, social, politique et juridique moins défavorable. Gérer durablement les forêts nécessite la prise en compte de leurs divers produits et de toutes les filières y afférentes dans les politiques publiques au niveau mondial, national, provincial et local. La filière des perches analysée à Bumba et à Kisangani dans le cadre de cette étude présente des résultats mitigés concernant la gestion durable de la ressource. Les quantités prélevées des perches sont énormes. L'apathie des pouvoirs publics dans ce secteur consacre la surexploitation des perches. La conséquence qui en découle est l'éloignement de ces dernières par rapport aux sites d'exploitation et les centres de commercialisation. Cela constitue un indicateur de raréfaction des perches dans les forêts environnant les sites de la présente étude. L'attachement des exploitants et vendeurs à cette activité, manifesté par le refus d'abandonner la filière dans un contexte de pauvreté généralisée, de sous-emploi ou de chômage nécessite la définition des stratégies orientées vers la gestion durable de la ressource. Au regard des contraintes susmentionnées et des incidences néfastes de l'exploitation des perches sur les forêts et l'avenir des communautés, les recommandations ci-dessous méritent d'être formulées.

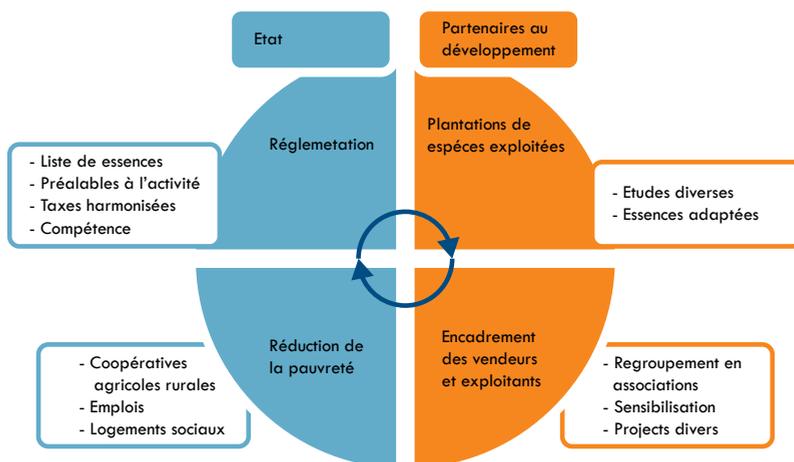


Figure 38: Acteurs, actions et axes d'intervention pour une gestion durable des perches.

Deux principaux acteurs travaillant en synergie sont sollicités pour assurer une gestion durable des perches. Il s'agit de l'Etat et des partenaires au développement. Chacun de ces acteurs pose les actions sur les axes précis. Ainsi, l'Etat par exemple pourrait réglementer le secteur en fournissant la liste des essences à exploiter, en fixant les conditions préalables à l'exploitation, en harmonisant les taxes et en revoyant la problématique de la compétence territoriale. Il devrait en outre réduire la pauvreté de la population et de ses agents en créant des coopératives agricoles rurales et des emplois, en investissant sur les logements sociaux ou en attirant les investisseurs dans le secteur immobilier. Ces logements sociaux ou investissements dans le secteur immobilier pourraient assurer la promotion des briques stabilisées qui ne nécessitent pas le recours au bois de chauffe. Dans le milieu rural ou reculé de la ville, la construction des maisons en briques adobes pourrait être encouragée.

Concernant les partenaires au développement, leurs actions pourraient être orientées vers la conception et l'exécution des projets de mise en place des plantations forestières (des essences plus sollicitées) et d'encadrement des vendeurs et exploitants des perches. L'installation des plantations devrait faire l'objet des études sur les essences sollicitées dans la mise en œuvre de différentes infrastructures (maisons, clôtures, etc.). L'encadrement des exploitants et vendeurs devrait procéder par leur regroupement en associations. Le but d'une telle action est de rendre leur activité formelle afin qu'ils en tirent le meilleur profit. Il est plus facile de lutter contre la tracasserie sous ses différentes formes en menant des actions collectives. Aussi, faudrait-il noter que la plupart des partenaires au développement souhaitent collaborer avec les associations. Tropenbos offre dans les sites de la présente étude, un exemple éloquent dans l'encadrement des associations des exploitants artisanaux de bois d'œuvre. L'éducation environnementale est enfin un axe sur lequel, les partenaires au développement devraient œuvrer pour sensibiliser les exploitants et vendeurs sur problèmes environnementaux causés par leur activité.

Pour tout dire, les actions et axes d'interventions susmentionnés pourraient être mis en œuvre sous une perspective flexible. Ceci dit, l'Etat peut intervenir dans certains aspects du champ proposé aux partenaires au développement et vice-versa. Le souhait est de travailler en synergie pour promouvoir une gestion rationnelle de l'exploitation des perches.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Assumani D-M., Benneker C. et Likwandjandja J.D. 2012 ; « Sciage artisanal : Approfondir la connaissance de la chaîne de production. Étude menée dans la ville de Kisangani et environs, province Orientale, RD Congo », Benneker C., Assumani D-M., Maindo A., Bola F., Kimbuani G., Lescuyer G., Esuka J.C., Kasongo E. et S. Begaa (eds.) (2012). Le bois à l'ordre du jour. Exploitation artisanale de bois d'oeuvre en RD Congo: Secteur porteur d'espoir pour le développement des petites et moyennes entreprises. Tropenbos International RD Congo, Wageningen, Pays-Bas, pp. 134-155.

Babo A. 2009. « Faillite de l'Etat et administration de l'espace public politique par les jeunes patriotes en Côte d'Ivoire », *Afrique et développement*, Vol. XXXIV, Nos 3 & 4, 2009, pp. 27-45.

Bangobango L.T., 2009, « L'incidence du contexte socio-économique sur l'entrepreneuriat en RD Congo », *Congo-Afrique*, n°431, janvier, p. 31-45.

Begaa Yendjog S. 2012 ; « Impacts socioéconomiques de l'exploitation artisanale de bois sur la vie des communautés locales du territoire d'Isangi, province Orientale, RD Congo », Benneker C., Assumani D-M., Maindo A., Bola F., Kimbuani G., Lescuyer G., Esuka J.C., Kasongo E. et S. Begaa (eds.) (2012). Le bois à l'ordre du jour. Exploitation artisanale de bois d'oeuvre en RD Congo: Secteur porteur d'espoir pour le développement des petites et moyennes entreprises. Tropenbos International RD Congo, Wageningen, Pays-Bas, pp.102-118.

Bigombe Logo P., (1999), *Dialectique de la construction de la foresterie communautaire par le haut et par le bas en Afrique: situation actuelle et perspectives*, FTTP, Yaoundé, 225p.

Biloso A. et Lejoly J. 2006 ; « Etude de l'exploitation et du marché des produits forestiers non ligneux à Kinshasa », *Tropicultura*, 24, 3, pp.183-188.

Counsell, S., 2006. *Gouvernance forestière en République démocratique du Congo. Le point de vue d'une ONG. Rapport FERN*. 37 p.

De Villers G., Jewsiewicki B., Monnier L. 2002. Manières de vivre. Economie de la « débrouille » dans les villes du Congo/Zaire, Cahiers Africains, série 2001, n° 49-50, 1971p.

De Wasseige C., de Marcken P., Bayol N., Hiol Hiol F., Mayaux Ph., Desclée B., Nasi R., Billand A., Defourny P., Eba'a Atyi R., 2012, Les forêts du Bassin du Congo – État des forêts 2010, Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne, 276 p.

De Wasseige C., Flynn J., Louppe D., Hiol Hiol F., Mayaux Ph., 2014 ; Les forêts du bassin du Congo-Etat des forêts 2013, Weyrich, Belgique, 328p.

Debroux, L., Hart, T., Kaimowitz, D., Karsenty, A., et Topa, G. (Eds.) 2007. La forêt en République Démocratique du Congo Post-conflit: Analyse d'un Agenda Prioritaire. Rapport collectif par des équipes de la Banque mondiale, du Center for International Forestry Research (CIFOR), du Centre International de Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), d'African Wildlife Foundation (AWF), du Conseil National des ONG de Développement du Congo (CNOGD), de Conservation International (CI), du Groupe de Travail Forêts (GTF), de la Ligue Nationale des Pygmées du Congo (LINAPYCO), de l'Organisation Néerlandaise de Développement (SNV), du Réseau des Partenaires pour l'Environnement au Congo (REPEC), du Wildlife Conservation Society (WCS), du Woods Hole Research Center (WHRC), du World Agroforestry Centre (ICRAF) et du World Wide Fund for Nature (WWF). xxii, 82p.

Dibwe Dia Mwembu .2002. "Processus d'informalisation et trajectoires sociales. Le cas de la ville de Lubumbashi", Dans Villers de G., Jewsiewicki B. et Monnier L. (Dir.), Manière de vivre. Economie de la "débrouille" dans les villes du Congo/Zaire, Cahiers africains, n°49-50 (series 2001), Tervuren, pp.33-64.

Duveiller G., Defourny P., Desclée B. et Mayaux P. 2008. "Deforestation in Central Africa: Estimates at regional, national and landscape levels by advanced processing of systematically-distributed Landsat extracts", Remote Sensing of Environment 112 : 1969-1981.

Eba'a Atyi R., Bayol N., (2009) ; « Les forêts de la RDC en 2008 », in De Wasseige et al. (Eds), Etat des forêts 2008. Les forêts du bassin du Congo, Office des publications de l'Union Européenne, Luxembourg, 115-128p.

Ebuy J., Omari Ibrahim et Nshimba H. 2012 ; « L'exploitation artisanale du bois d'oeuvre à Kisangani : Le cas des essences *Pericopsis elata* ou *Afrormosia*, et

Entandrophragma cylindricum ou Sapelli », Benneker C., Assumani D-M., Maindo A., Bola F., Kimbuani G., Lescuyer G., Esuka J.C., Kasongo E. et S. Begaa (eds.) (2012). Le bois à l'ordre du jour. Exploitation artisanale de bois d'oeuvre en RD Congo: Secteur porteur d'espoir pour le développement des petites et moyennes entreprises. Tropenbos International RD Congo, Wageningen, Pays-Bas, pp.204-215.

Emmanuel N.G. 2012. « L'auto-assistance et les états faillis africains. Le rôle fondamental des puissances hégémoniques sous-régionales », ASPJ Africa & Francophonie, 5/15/, p.76-96.

Esuka J.C. 2012 ; « La décentralisation et la gouvernance de l'exploitation artisanale de bois en République Démocratique du Congo : Aspects juridiques et financiers », Benneker C., Assumani D-M., Maindo A., Bola F., Kimbuani G., Lescuyer G., Esuka J.C., Kasongo E. et S. Begaa (eds.) (2012). Le bois à l'ordre du jour. Exploitation artisanale de bois d'oeuvre en RD Congo: Secteur porteur d'espoir pour le développement des petites et moyennes entreprises. Tropenbos International RD Congo, Wageningen, Pays-Bas, pp.30-41.

FAO, 2002 : Que sont les PFNL ? , www.fao.org/forestry, consulté le 20 février 2017.

FAO, 2010. « Foresterie urbaine et périurbaine en Afrique. Quelles perspectives pour le bois-énergie ? » Document de travail sur la foresterie urbaine et périurbaine, Rome, n°4. 95p.

FAO. 2015. Evaluation des ressources forestières mondiales 2015. Comment les forêts de la planète changent-elles ? Rome, 48p.

Fournier F. et Sasson A., 1983. Ecosystèmes forestiers tropicaux d'Afrique. Recherches sur les ressources naturelles XIX. Orstom – Unesco. 476 p.

Gavard-Perret, M.L., Gotteland D., Haon C. et Jolibert A. 2011. Méthodologie de la recherche. Réussir son mémoire ou sa thèse en sciences de gestion, Pearson, Paris, 383p.

Hesselbein G. 2007. « Essor et déclin de l'Etat congolais. Un récit analytique de la construction de l'Etat », Document de travail, Crisis States research center, série n°2, 2007.

Howell, D.-C., 2004. Méthodes statistiques en sciences humaines, éditions de Boeck, 821p.

Kadima Kamunukamba, 2011; La dynamique du système urbain de Kisangani et son impact sur l'exploitation des écosystèmes forestiers de collectivité de son environnement proche, Thèse de doctorat, UPN.

Kahindo Muhongya J-M. 2012. Potentiel en Produits Forestiers Autres que le Bois d'œuvre dans les formations forestières de la région de Kisangani. Cas des rotins *Eremospatha haullevilleana* De Wild. et *Laccosperma secundiflorum* (P. Beauv.) Kuntze de la Réserve Forestière de Yoko (Province Orientale, RD Congo), Thèse de doctorat, UNIKIS, 269p.

Kasongo Yakusu E. et Bambu Liena J-P. 2012; « L'impact de la réhabilitation des routes sur l'exploitation artisanale de bois d'oeuvre : cas de la route Kisangani-Ubundu », in Benneker C., Assumani D-M., Maindo A., Bola F., Kimbuani G., Lescuyer G., Esuka J.C., Kasongo E. et S. Begaa (eds.) (2012). Le bois à l'ordre du jour. Exploitation artisanale de bois d'oeuvre en RD Congo: Secteur porteur d'espoir pour le développement des petites et moyennes entreprises. Tropenbos International RD Congo, Wageningen, Pays-Bas, pp.216-231.

Latham P., Konda Ku Mbuta, 2006, Quelques plantes utiles de la province du Bas-Congo, République Démocratique du Congo, 330 p.

Lescuyer G, Cerutti P.O, Tshimpanga P, Biloko F, Adebu-Abdala B, Tsanga R, Yembe-Yembe, R.I et Essiane-Mendoula E. 2014. Le marché domestique du sciage artisanal en République démocratique du Congo: Etat des lieux, opportunités, défis. Document occasionnel 110. CIFOR, Bogor, Indonésie.

Likwandjandja J.D., Benneker C. et Assumani D-M. 2012 ; « Les modes de négociation entre exploitants artisanaux et communautés locales sur l'exploitation artisanale de bois d'oeuvre. Étude menée dans les territoires d'Ubundu, d'Isangi, de Banalia et de Bafwasende, province Orientale, RD Congo », », in Benneker C., Assumani D-M., Maindo A., Bola F., Kimbuani G., Lescuyer G., Esuka J.C., Kasongo E. et S. Begaa (eds.) (2012). Le bois à l'ordre du jour. Exploitation artisanale de bois d'oeuvre en RD Congo: Secteur porteur d'espoir pour le développement des petites et moyennes entreprises. Tropenbos International RD Congo, Wageningen, Pays-Bas, pp. 156-181.

Lisingo Wa Lisingo J., Lokinda Litaléma F., Lambert J. et Ntahobavuka H. 2012 ; « L'exploitation artisanale du bois et des chenilles comestibles par les habitants de

la ville de Kisangani et ses environs », in Benneker C., Assumani D-M., Maindo A., Bola F., Kimbuani G., Lescuyer G., Esuka JC., Kasongo E. et S. Begaa (eds.) (2012). Le bois à l'ordre du jour. Exploitation artisanale de bois d'oeuvre en RD Congo: Secteur porteur d'espoir pour le développement des petites et moyennes entreprises. Tropenbos International RD Congo, Wageningen, Pays-Bas, pp.232-248.

Loubet del Bayle J.L.2000, Initiation aux méthodes des sciences sociales, Paris, L'Harmattan, 386p.

Maindo et Tulonde J.-L., 2015. Ensemble pour le bois légal. Note de politique. TBI RDC.

Marien J.N. 2009. « Les forêts périurbaines et bois-énergie : quels enjeux pour l'Afrique centrale », de Wasseige C., Devers D., de Marchen P., Eba'a Atiyi R., Nazi R. et Mayaux Ph. (Eds), Les forêts du bassin du Congo, Etat des forêts 2008, Office des publications de l'UE, pp.217-233.

Marien N., Dubiez E., Louppe D., Larzillière A. 2013. Quand la ville mange la forêt. Les défis du bois-énergie en Afrique centrale, Editions Quae, Versailles, 237p.

Marthoz (2005) « Les « banlieues » du monde », Enjeux internationaux, n°11, pp.17-19.

Mayange Nkubiri B.2012. « L'exploitation artisanale du bois en territoire de Mambasa face aux impôts », in Benneker C., Assumani D-M., Maindo A., Bola F., Kimbuani G., Lescuyer G., Esuka JC., Kasongo E. et S. Begaa (Eds.). Le bois à l'ordre du jour. Exploitation artisanale de bois d'oeuvre en RD Congo: Secteur porteur d'espoir pour le développement des petites et moyennes entreprises. Tropenbos International RD Congo, Wageningen, Pays-Bas, pp. 42-50.

Mbaya Kankwenda, 2005.L'économie politique de la prédation au Congo Kinshasa. Des origines à nos jours (1885-2003), ICREDES, 438p.

Meunier Q., Moubogou C. Doucet J.L. 2015. Les Arbres utiles du Gabon, 340 p.

Mialoundama F. ; Loubelo E. ; Nsika-Mikoko E. ; Attibayeba, 2006, Potentiel des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL), fonctionnement des filières actuelles et contexte légal au Congo Brazzaville, Projet /N° 31466, FAO, 87 p.

Mialoundama F. ; Loubelo E. ; Nsika-Mikoko E. ; Attibayeba, 2008, Intérêt socioéconomique des Produits Forestiers Non Ligneux en République du Congo, Projet N° 409,FAO, 93 p.

Molinario G., Hansen M. C., Potapov P. V., 2015. Forest cover dynamics of shifting cultivation in the Democratic Republic of Congo: a remote sensing-based assessment for 2000-2010. *Environmental Research Letters*, 10 (9), <http://iopscience.iop.org/article/10.1088/1748-9326/10/9/094009/pdf>.

Muganguzi Lubala I. et Benneker C. 2012 ; « L'exploitation forestière artisanale, un outil de développement ? Cas des groupements de Babila Teturi et Babila Bakwanza,territoire de Mambasa, province Orientale, RD Congo », Benneker C., Assumani D-M., Maindo A., Bola F., Kimbuani G., Lescuyer G., Esuka J.C., Kasongo E. et S. Begaa (Eds.). *Le bois à l'ordre du jour. Exploitation artisanale de bois d'oeuvre en RD Congo: Secteur porteur d'espoir pour le développement des petites et moyennes entreprises. Tropenbos International RD Congo, Wageningen, Pays-Bas*, pp.119-133.

Mulongo Mfuende, Kyale Koy, Mamiki Kebongobongo et Lokanga Otiikeke, 2017, « Contribution de trafic de diamant à l'amélioration des conditions socioéconomiques des diamantaires à Kisangani (RDC) », *International Journal of Innovation and Scientific Research*, Vol. 32, n°. 1 , pp. 145-155.

Ngoy Ilunga Nimuk .2012 ; « Le marché du bois d'oeuvre à Kisangani : Circuits, relations de pouvoir,et insertion économique », Benneker C., Assumani D-M., Maindo A., Bola F., Kimbuani G., Lescuyer G., Esuka J.C., Kasongo E. et S. Begaa (eds.) (2012). *Le bois à l'ordre du jour. Exploitation artisanale de bois d'oeuvre en RD Congo: Secteur porteur d'espoir pour le développement des petites et moyennes entreprises. Tropenbos International RD Congo, Wageningen, Pays-Bas*, pp.182-203.

Nkoy D. et Puijenbroek J.V. 2012; « La pratique de l'exploitation artisanale du bois et ses conséquences conflictuelles en territoire de Mambasa, RD Congo », Benneker C., Assumani D-M., Maindo A., Bola F., Kimbuani G., Lescuyer G., Esuka J.C., Kasongo E. et S. Begaa (eds.) (2012). *Le bois à l'ordre du jour. Exploitation artisanale de bois d'oeuvre en RD Congo: Secteur porteur d'espoir pour le développement des petites et moyennes entreprises. Tropenbos International RD Congo, Wageningen, Pays-Bas*, pp.70-87.

Omasombo Tshonda, 2002. « Vivre à Kisangani, le cas de l'économie de transport », Dans De Villers G., Jewsiewicki B., Monnier L. (dir.) *Manières de*

vivre. Economie de la « débrouille » dans les villes du Congo/Zaire, Cahiers Africains, série 2001, n° 49-50, pp. 91-111.

Omasombo Tshonda, 1991, « La petite économie marchande à Kisangani », Politique africaine, n° 41, Zaïre : un pays à reconstruire, pp. 56-71.

Perez P., Ndoye O. et Eyebe A. 2000 ; « La commercialisation des produits forestiers non ligneux dans la zone de forêt humide du Cameroun », Arbres, Forêts et Communautés Rurales, n° 19, pp.19-44.

Polepole P., 2008. Analyse et commentaires des politiques et textes en matière de l'exploitation forestière artisanale. Rapport UICN-USAIDWCS, 60p.

Porteous .2007. « Etats fragiles ou faillis : une notion à dépasser », Dans Châtaigner JM. et Magro H.(Dir), Etats et sociétés fragiles, entre conflits, reconstruction et développement, Karthala, Paris, pp.493-508.

Pourtier R.2002. «Le Congo (RDC) entre guerre et pillage », Bulletin de l'Association de géographes français, 79e année, Géopolitiques africaines, 2, 251-263.

Raeymaekers T. 2005. Collapse or order? questioning state collapse in Africa, Working Paper, n° 1, May 2005, 7p.

RDC, 2011, Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté de seconde génération (DSCR 2), Volume 1, Ministère du Plan. 127 p.

RDC, 2015. Annuaire statistique 2014, Ministère du Plan et Révolution de la Modernité, Institut National de la Statistique, Kinshasa, p. 71.

RDC/MECNT.2001. Exploitation forestière en RDC. (Disponible sur <http://www.mecnt.cd>). Consulté le 19 février 2011.

RDC, 2009. Guide opérationnel. Listes des essences forestières de la République Démocratique du Congo, Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme, Direction Inventaire et Aménagement forestiers, 50p.

Schure J., Ingram V., Marien J.M. , Nasi R. et Dubiez E. Le bois énergie pour les centres urbains en République Démocratique du Congo. Le principal produit forestier et énergétique remis à l'ordre du jour de l'agenda politique, Brief CIFOR, n° 8, novembre 2011, 4p.

Shango T., 2010. Revue Nationale sur les Produits Forestiers non Ligneux (PFNL). Cas de la République Démocratique du Congo. CIFOR. 89 p.

Shuku Onemba N. 2011 ; Impact de l'utilisation de l'énergie-bois dans la ville province de Kinshasa en République Démocratique du Congo (RDC), Mémoire, Université du Québec à Montréal, 151p.

Streifferler et Mbaya Mudimba. 1986. Village, ville et migration au Zaïre. Enquête psycho-sociologique sur le mouvement des populations de la sous-région de la Tshopo à la ville de Kisangani, éditions l'Harmattan, Paris, 177p.

Streiffeler F. et Mbaya M., Zaïre : village, ville, campagne, Paris, L'Harmattan, 1986.

Sur S. 2005. « Sur les 'États défaillants' », Commentaire, no 112, p.1-11.

Trefon T. 2004. « Introduction ». La réinvention de l'ordre à Kinshasa », Dans Trefon T. (dir.), Ordre et desordre à Kinshasa. Réponses populaires à la faillite de l'Etat, L'Harmattan, Paris, pp.13-32.

Trefon T. (2007); Parcours administratifs dans un Etat en faillite. Récits populaires de Lubumbashi (RDC), l'Harmattan, Paris, 154p.

Tshiamala Mujanji. 2002. "Quelques visages de l'informel. Le cas de la ville de Mbujimayi", ", Dans Villers de G., Jewsiewicki B. et Monnier L. (Dir.), Manière de vivre. Economie de la "débrouille" dans les villes du Congo/Zaïre, Cahiers africains, n°49-50 (series 2001), Tervuren, pp.65-90.

Tulonde et Maindo, 2015. [APV-FLEGT : exploitation et commerce légaux du bois artisanal, une affaire de tous en Province Orientale, http://www.tropenbos.org/country_programmes/dr+congo/publications?page=2.](http://www.tropenbos.org/country_programmes/dr+congo/publications?page=2)

Vivien J., Faure J.J. SD. Arbre des forêts denses d'Afrique Centrale, Editprint-53940, Saint-Berthevin, 945p.

Yoka L.M., 2009, « Kinshasa, bien-être et développement ? Bien-être ou développement ? », Dans Trefon T. (dir.), Réforme au Congo (RDC). Attentes et désillusions, L'Harmattan, pp.243-251.

ANNEXES

Annexe I : Répartition des espèces selon les usages socio-économiques à Kisangani

Espèces	Arbre à chenille	Bois d'œuvre	Braises	Médicinale	Comestible	Artisanat local	Spirituel	Sans précision	Classe
<i>Afrostryax lepidophyllus</i>	0	0	0	0	0	0	0	1	1
<i>Afzelia bipindensis</i>	0	1	0	0	0	0	0	1	1
<i>Aidia micrnta</i>	0	0	0	1	0	1	0	0	1
<i>Allanblackia floribunda</i>	0	0	0	0	0	0	0	1	1
<i>Alstonia boneii</i>	0	1	0	1	0	1	0	0	1
<i>Amphimas pterocarpoides</i>	0	1	0	0	0	1	0	0	1
<i>Annonidium manii</i>	0	0	0	0	1	0	0	0	1
<i>Anthocleista schwenfurthii</i>	0	0	0	0	0	0	0	1	2
<i>Anthonotha fragans</i>	0	0	0	0	1	0	0	0	2
<i>Anthonotha pynaertii</i>	0	0	0	0	0	0	0	1	2
<i>Antrocaryon nananii</i>	0	1	0	0	1	0	0	0	2
<i>Aphanocalyx cynometroides</i>	0	0	0	0	0	0	0	1	2
<i>Aptandra zenkeri</i>	0	0	0	1	1	0	0	0	2
<i>Archornea cordifolia</i>	0	0	0	0	0	0	0	1	2
<i>Autrenella congoensis</i>	0	1	0	1	0	0	0	0	2
<i>Balanites wilsoniana</i>	0	0	0	0	0	0	0	1	2
<i>Barteria fustilosa</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	3
<i>Bellucia arthenanthera</i>	0	0	0	1	0	0	0	0	3
<i>Blighia welwitshii</i>	0	0	0	0	0	0	0	1	3
<i>Brachystegia laurenti</i>	0	1	0	0	0	1	0	0	3
<i>Bridelia atroviridis</i>	0	0	0	0	0	0	0	1	3
<i>Canarium schweinfurthii</i>	0	1	0	0	0	0	0	1	3
<i>Carapa procera</i>	0	0	0	1	0	0	0	0	3
<i>Chrysophyllum africanum</i>	0	1	0	0	1	0	0	0	3
<i>Cleistanthus ripicola</i>	0	0	0	0	0	0	0	1	3
<i>Cleistopholis glauca</i>	0	0	0	0	0	0	0	1	3
<i>Cola acuminata</i>	0	0	0	1	0	0	0	0	3

Espèces	Arbre à chenille	Bois d'œuvre	Braises	Médicinale	Comestible	Artisanat local	Spirituel	Sans précision	Classe
<i>Copaifera mildbraedii</i>	0	1	0	0	0	0	0	0	4
<i>Cynometra sessiliflora</i>	0	0	1	0	0	0	0	0	4
<i>Dacryodes edulis</i>	0	0	0	0	0	0	0	1	4
<i>Desplatsia chlamydata</i>	0	0	0	0	1	0	0	0	4
<i>Desplatsia dewevrei</i>	0	0	0	0	0	0	0	1	4
<i>Dichostema glauscens</i>	0	0	0	0	0	0	0	1	4
<i>Diogoia zenkeri</i>	0	0	0	0	0	0	0	1	4
<i>Diospyros crassiflora</i>	0	1	0	0	0	1	0	0	4
<i>Discoglyprena caloneura</i>	0	0	0	0	0	0	0	1	4
<i>Donella Pruniformis</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	4
<i>Elaeophorbia drupifera</i>	0	0	0	0	0	0	0	1	4
<i>Entandrophragma congoense</i>	0	1	0	0	0	0	0	0	4
<i>Entandrophragma cylendricum</i>	0	1	0	0	0	0	0	1	4
<i>Erythrococca oleracea</i>	0	0	0	1	0	0	1	0	4
<i>Erythrophleum suaveolens</i>	0	1	0	0	0	0	0	1	4
<i>Funtumia africana</i>	1	1	1	0	0	0	0	0	4
<i>Garcinia Kola</i>	0	0	0	1	0	1	0	0	4
<i>Gilbertiodendron dewevrei</i>	0	1	1	0	0	0	0	0	4
<i>Hannoa klaineana</i>	0	0	0	0	0	0	0	1	4
<i>Harungana madagascariensis</i>	0	0	0	0	0	0	0	1	4
<i>Heisteria parvifolia</i>	0	0	0	0	0	0	0	1	4
<i>Kigelia africana</i>	0	0	0	0	0	0	0	1	4
<i>Macaranga laurentii</i>	0	0	0	0	0	0	0	1	4
<i>Maesopsis emini</i>	0	0	0	1	0	0	0	0	4
<i>Masularia africana</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	4
<i>Monodora angolensis WELW.</i>	0	0	0	1	0	0	0	0	4
<i>Musanga cecropioides</i>	0	1	0	0	0	0	0	1	4
<i>Nauclea diderichii</i>	0	0	0	0	0	1	0	0	4
<i>Omphalocarpum mortehanii</i>	0	0	0	0	0	0	0	1	4
<i>Oncoba welwitschii</i>	1	0	0	0	0	0	0	0	4
<i>Pachyelasma tessmanii</i>	0	0	0	0	0	0	0	1	4
<i>Panda oleosa</i>	0	0	0	0	1	0	0	0	4

Espèces	Arbre à chenille	Bois d'œuvre	Braises	Médicinale	Comestible	Artisanat local	Spirituel	Sans précision	Classe
<i>Pentaclethra macrophylla</i>	0	1	0	0	0	0	0	1	4
<i>Pericopsis elata</i>	0	1	0	0	0	0	0	1	4
<i>Pethersianthus macrocarpus</i>	1	1	0	1	0	0	0	0	4
<i>Piptadeniastrum africanum</i>	0	1	0	1	0	0	0	0	4
<i>Polyaltia swaveolens</i>	0	0	0	1	0	0	0	0	4
<i>Prioria balsamifera</i>	0	1	0	0	0	1	0	0	4
<i>Prioria oxyphylla</i>	0	1	0	0	0	0	0	1	4
<i>Pseudospondias microcarpa</i>	1	0	0	0	0	0	0	0	4
<i>Psyrax occutiflorum</i>	0	0	0	0	0	0	0	1	4
<i>Pterocarpus soyauxii</i>	0	1	0	0	0	1	0	0	4
<i>Ricinodendron heudelotii</i>	0	0	0	0	0	1	0	0	4
<i>Scaphopetalum thonnerie</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	4
<i>Scorodophloeus zenkeri</i>	0	1	0	1	0	0	0	0	4
<i>Spathodea campanulata</i>	0	0	0	0	0	0	0	1	4
<i>Staudtia gabonnensis</i>	0	1	0	0	0	1	0	0	4
<i>Tetrochidium didymostemone</i>	0	0	0	1	0	0	0	0	4
<i>Thomandersia hemsii</i>	0	0	0	0	0	0	0	1	4
<i>Trema orientalis</i>	0	0	0	0	0	0	0	1	4
<i>Trilepsium madagascariensis</i>	0	0	0	0	0	0	0	1	4
<i>Xylopi aethiopica</i>	0	0	0	0	0	1	0	0	-
<i>Xylopi rubenscens</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	-
<i>Zanthophilum gillettii</i>	0	1	0	0	0	0	0	1	-
<i>Zanthoxylum lemairei</i>	0	1	0	0	0	1	0	0	-
Total général	4	27	3	15	7	13	1	38	-

Annexe II : Répartition des espèces selon les usages socio-économiques à Bumba.

Espèces	Alimentaire	Arbre à chenilles	Bois d'œuvre	Médicinale	Braises	Artisanat local	Sans précision	Classe
<i>Alchornea floribunda</i>	0	0	0	0	0	0	1	-
<i>Archornea cordifolia</i>	0	0	0	0	0	0	1	-
<i>Barteria fistulosa</i>	0	0	0	0	0	0	1	4
<i>Barteria nigrifolia</i>	0	0	0	0	0	0	1	4
<i>Bridelia atroviridis</i>	0	0	0	1	0	0	0	4
<i>Canarium schweinfurtii</i>	0	0	1	0	0	0	0	3
<i>carapa procera</i>	1	0	0	1	0	0	0	4
<i>Cleistanthus mildbraedii</i>	0	0	0	0	0	0	1	4
<i>Cleistanthus ripicole</i>	0	0	0	0	0	0	1	4
<i>Cleistopholis glauca</i>	0	0	0	0	0	0	1	4
<i>Cleistopholis patens</i>	0	0	0	0	0	0	1	4
<i>Combretum loka</i>	0	0	0	0	0	0	1	0
<i>Desplatsia dewevrei</i>	0	0	0	0	0	0	1	4
<i>Dialium corbiseri</i>	0	0	0	0	0	0	1	0
<i>Diospyros crassiflora</i>	0	0	1	0	0	1	0	1
<i>Ficus exasperata</i>	0	0	0	0	0	0	1	4
<i>Garcinia Kola</i>	0	0	0	1	0	0	0	4
<i>Gilbertiodendron dewevrei</i>	0	0	1	0	1	0	0	2
<i>Harungama madagascariensis</i>	0	0	0	0	0	0	1	4
<i>Hymenocardia acidi</i>	0	0	0	1	0	0	0	4
<i>Irvingia grandifolia</i>	0	0	1	0	0	0	0	3
<i>Klainedoxa gabonensis</i>	1	0	1	0	0	0	0	3
<i>Macaranga monandra</i>	1	0	0	0	0	0	0	4
<i>Margaritaria discoidea</i>	0	0	0	0	0	0	1	4
<i>Massularia acuminata</i>	0	0	0	0	0	0	1	4
<i>Milletia drastica</i>	0	0	0	0	0	0	1	4
<i>Mitragyna stipulose</i>	0	0	0	0	0	0	1	0
<i>Morinda lucida</i>	0	0	0	0	0	0	1	4
<i>Omphalocarpum mortehanii</i>	0	0	0	0	0	0	1	4
<i>Oncoba welwitschii</i>	0	1	0	0	0	0	0	4
<i>Pachyelasma tessmanii</i>	0	0	0	0	0	0	1	4

Espèces	Alimentaire	Arbre à chenilles	Bois d'œuvre	Médicinale	Braises	Artisanat local	Sans précision	Classe
<i>Pancovia laurentii</i>	0	0	0	0	0	0	1	4
<i>Prioria oxyphylla</i>	0	0	1	0	0	0	0	2
<i>Psydrax vulgaris</i>	0	0	0	0	0	0	1	4
<i>Pycnanthus angolensis</i>	0	0	1	0	0	0	0	2
<i>Staudtia gabonnensis</i>	0	0	1	0	0	1	0	2
<i>Staudtia stipitata</i>	0	0	0	0	0	0	1	0
<i>Tetraplera tetrapere</i>	0	0	0	0	0	0	1	4
<i>Treculia africana</i>	1	0	0	0	0	0	0	4
<i>Trichilia preureana</i>	0	0	0	0	0	0	1	4
<i>Trichilia welwitschii</i>	0	0	0	0	0	0	1	4
<i>Tridesmostemon omphalocarpoides</i>	0	0	0	0	0	0	1	4
<i>Uapaca guineensis</i>	0	1	0	0	1	0	0	4
<i>Vernonia confertta</i>	0	0	0	0	0	0	1	4
<i>Vitex grandifolia</i>	0	0	0	0	0	0	1	4
<i>Xylopi aethiopica</i>	0	0	0	0	0	0	1	4
<i>Xylopi hypolampra</i>	0	0	0	0	0	0	1	4
<i>Xylopi rubencsens</i>	0	0	0	0	0	0	1	4
<i>Zanthophiluim gillettii</i>	0	0	1	0	0	0	0	2
Total général	4	2	10	4	2	2	32	-

Annexe III : Répartition des espèces selon leurs usages dans la construction à Kisangani.

Espèces	Contour	Pilier	Traverse	Clôture
<i>Afrostyrax lepidophyllus</i>	1	1	0	0
<i>Afzelia bipindensis</i>	1	1	0	0
<i>Aidia micrnta</i>	1	0	0	0
<i>Allanblackia floribunda</i>	1	1	0	0
<i>Alstonia boneii</i>	1	1	0	0
<i>Amphimas pterocarpoides</i>	1	1	1	1
<i>Annonidium manii</i>	1	1	0	0
<i>Anthocleista schwenfurtherii</i>	1	0	0	0
<i>Anthonotha fragans</i>	1	1	0	0
<i>Anthonotha pynaertii</i>	1	1	1	1
<i>Antrocaryon nananii</i>	1	1	0	0
<i>Aphanocalyx cynometroides</i>	1	1	0	0
<i>Aptandra zenkeri</i>	1	1	0	0
<i>Archornea cordifolia</i>	1	0	0	0
<i>Autrenella congoensis</i>	1	1	0	0
<i>Balanites wilsoniana</i>	1	1	0	0
<i>Barteria fustilosa</i>	1	0	0	0
<i>Bellucia arthenanthera</i>	1	0	0	0
<i>Blighia welwitshii</i>	1	1	0	0
<i>Brachystegia laurenti</i>	1	1	0	0
<i>Bridelia atroviridis</i>	1	1	0	0
<i>Canarium schweinfurthii</i>	1	1	0	0
<i>Carapa procera</i>	1	1	0	0
<i>chrysophyllum africanum</i>	1	1	0	0
<i>Cleistanthus ripicola</i>	1	1	0	0
<i>Cleistopholis glauca</i>	1	1	0	0
<i>Cola acuminata</i>	1	1	0	0
<i>Copaifera mildbraedii</i>	1	1	0	0
<i>Cynometra sessiliflora</i>	1	1	0	0
<i>Dacryodes edulis</i>	1	1	1	1
<i>Desplatsia chlamydata</i>	1	0	0	0

Espèces	Contour	Pilier	Traverse	Clôture
<i>Desplatsia dewevrei</i>	1	0	0	0
<i>Dichostema glauscens</i>	1	1	0	0
<i>Diogoa zenkeri</i>	1	1	0	0
<i>Diospyros crassiflora</i>	1	1	0	0
<i>Discoglyprena caloneura</i>	1	1	0	0
<i>Donella Pruniformis</i>	1	1	0	0
<i>Elaeophorbia drupifera</i>	1	1	0	0
<i>Entandrophragma congoense</i>	1	1	1	1
<i>Entandrophragma cylendricum</i>	1	1	0	0
<i>Erythroccoca oleracea</i>	1	1	0	0
<i>Erythrophleum suaveolens</i>	1	1	0	0
<i>Funtumia africana</i>	1	1	0	0
<i>garcinia Kola</i>	1	1	0	0
<i>Gilbertiodendron dewevrei</i>	1	1	0	0
<i>Hannoa klaineana</i>	1	1	0	0
<i>Harungana madagascariensis</i>	1	0	1	1
<i>Heisteria parvifolia</i>	1	1	0	0
<i>Kigelia africana</i>	1	1	0	0
<i>Macaranga laurentii</i>	1	1	1	1
<i>Maesopsis emini</i>	1	1	1	1
<i>Masularia africana</i>	1	0	0	0
<i>Monodora angolensis WELW.</i>	1	1	0	0
<i>Musanga cecropioides</i>	1	1	1	1
<i>nauclea diderichii</i>	1	1	0	0
<i>Omphalocarpum mortehanii</i>	1	1	0	0
<i>Oncoba welwitschii</i>	1	1	1	1
<i>Pachyelasma fessmanii</i>	1	1	0	0
<i>Panda oleosa</i>	1	1	0	0
<i>Pentaclethra macrophylla</i>	1	1	0	0
<i>pericopsis elata</i>	1	1	0	0
<i>Pethersianthus macrocarpus</i>	1	1	1	1
<i>Piptadeniastrum africanum</i>	1	1	0	0
<i>Polyaltia swaveolens</i>	1	1	1	1

Espèces	Contour	Pilier	Traverse	Clôture
<i>Prioria balsamifera</i>	1	1	0	0
<i>Prioria oxyphylla</i>	1	1	1	1
<i>Pseudospondias microcarpa</i>	1	1	0	0
<i>Psyrax occutiflorum</i>	1	1	0	0
<i>Pterocarpus soyauxii</i>	1	1	0	0
<i>Ricinodendron heudelotii</i>	1	1	1	1
<i>Scaphopetalum thonnerie</i>	1	0	0	0
<i>Scorodophloeus zenkeri</i>	1	1	0	0
<i>Spathodea campanulata</i>	1	0	0	0
<i>Staudtia gabonnensis</i>	1	1	0	0
<i>Tetrochidium didymostemone</i>	1	1	1	1
<i>Thomandersia hemsii</i>	1	0	0	0
<i>Trema orientalis</i>	1	1	1	1
<i>Trilepsium madagascariensis</i>	1	1	0	0
<i>Xylophia aethiopica</i>	1	1	1	1
<i>Xylophia rubenscens</i>	1	1	0	0
<i>Zanthophilium gillettii</i>	1	0	0	0
<i>Zanthoxylum lemairei</i>	1	1	0	0
Total général	82	69	16	16

Annexe IV : Répartition des espèces selon leurs usages dans la construction à Bumba.

Espèces	Pilier	Contour	Traverse	Clôture
<i>Alchornea floribunda</i>	1	1	0	0
<i>Archornea cordifolia</i>	1	0	0	0
<i>Barteria fistulosa</i>	1	1	0	0
<i>Barteria nigriflora</i>	0	1	0	0
<i>Bridelia atroviridis</i>	1	1	0	0
<i>canarium schweinfurtii</i>	1	1	1	1
<i>carapa procera</i>	1	1	0	0
<i>Cleistanthus mildbraedii</i>	1	1	0	0
<i>Cleistanthus ripicola</i>	1	1	0	0
<i>Cleistopholis glauca</i>	0	1	0	0
<i>Cleistopholis patens</i>	1	1	1	1
<i>Combretum loka</i>	0	1	1	1
<i>Desplatsia dewevrei</i>	0	1	0	0
<i>Dialium corbiseri</i>	1	1	0	0
<i>Diospyros crassiflora</i>	1	1	0	0
<i>Ficus exasperata</i>	1	1	1	1
<i>Garcinia Kola</i>	1	1	0	0
<i>Gilbertiodendron dewevrei</i>	1	1	0	0
<i>Harungama madagascariensis</i>	0	0	1	1
<i>Hymenocardia acidi</i>	1	1	0	0
<i>Irvingia grandifolia</i>	1	1	0	0
<i>Klainedoxa gabonensis</i>	1	1	0	0
<i>Macaranga monandra</i>	0	1	0	0
<i>Margaritaria discoidea</i>	0	1	0	0
<i>Massularia acuminata</i>	1	1	0	0
<i>Milletia drastica</i>	1	1	0	0
<i>Mitragyna stipulose</i>	1	1	0	0
<i>Morinda lucida</i>	1	1	0	0
<i>Omphalocarpum mortehanii</i>	1	1	0	0
<i>Oncoba welwitschii</i>	1	1	0	0
<i>Pachyelasma tessmanii</i>	1	1	0	0
<i>Pancovia laurentii</i>	1	1	0	0

Espèces	Pilier	Contour	Traverse	Clôture
<i>Prioria oxyphylla</i>	1	1	1	1
<i>Psydrax vulgaris</i>	1	1	0	0
<i>Pycnanthus angolensis</i>	1	1	0	0
<i>Staudtia gabonnensis</i>	1	1	0	0
<i>Staudtia stipitata</i>	1	1	1	1
<i>Tetraplera tetrapere</i>	1	1	0	0
<i>Treculia africana</i>	1	1	1	1
<i>Trichilia preureana</i>	1	1	1	1
<i>Trichilia welwitschii</i>	1	1	1	1
<i>Tridesmostemon omphalocarpoides</i>	1	1	0	0
<i>Uapaca guineensis</i>	1	1	0	0
<i>Vernonia confertta</i>	0	1	0	0
<i>Vitex grandifolia</i>	1	1	0	0
<i>Xylopia aethiopica</i>	1	1	1	1
<i>Xylopia hypolampra</i>	1	1	1	1
<i>Xylopia rubencensens</i>	1	1	1	1
<i>Zanthophiluim gillettii</i>	0	1	0	0
Total général	40	47	13	13

Annexe V : Répartition des espèces selon la qualité de leur bois à Kisangani.

Espèces	Dur	Mi dur	Mi dur à dur	Dur à très dur	Très dur	Tendre	Mi tendre	Tendre à mi-dur	Tendre à très tendre	Très tendre	Très tendre	Sans précision
<i>Afrostyrax lepidophyllus</i>	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
<i>Azelia bipindensis</i>	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Aidia micranta</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
<i>Allanblackia floribunda</i>	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
<i>Alstonia boneii</i>	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
<i>Amphimas pterocarpoides</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
<i>Annonidium manii</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
<i>Anthocleista schwenfurthii</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
<i>Anthonothea fragans</i>	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Anthonothea pynaertii</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
<i>Antrocaryon nananii</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
<i>Aphanocalyx cynometroides</i>	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Aptandra zenkeri</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
<i>Archornea cordifolia</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
<i>Autrenella congoensis</i>	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Balanites wilsoniana</i>	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
<i>Barteria fustilosa</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
<i>Bellucia arthenanthera</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
<i>Blighia welwitshii</i>	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Brachystegia laurenti</i>	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0
<i>Bridelia atroviridis</i>	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Canarium schweinfurthii</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
<i>Carapa procera</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Espèces	Dur	Mi dur	Mi dur à dur	Dur à très dur	Très dur	Tendre	Mi tendre	Tendre à mi-dur	Tendre à très tendre	Très tendre	Très tendre	Sans précision
<i>chrysophyllum africanum</i>	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
<i>Cleistanthus ripicola</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
<i>Cleistopholis glauca</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
<i>Cola acuminata</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
<i>Copaifera mildbraedii</i>	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
<i>Cynometra sessiliflora</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
<i>Dacryodes edulis</i>	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Desplatsia chlamydata</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
<i>Desplatsia dewevrei</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
<i>Dichostema glauscens</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
<i>Diogoia zenkeri</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
<i>Diospyros crassiflora</i>	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
<i>Discoglyprena caloneura</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
<i>Donella Pruniformis</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Elaeophorbia drupifera</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
<i>Entandrophragma congoense</i>	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
<i>Entandrophragma cylendricum</i>	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Erythroccoca oleracea</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
<i>Erythrophleum suaveolens</i>	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Funtumia africana</i>	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
<i>garcinia Kola</i>	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Gilbertiodendron dewevrei</i>	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Espèces	Dur	Mi dur	Mi dur à dur	Dur à très dur	Très dur	Tendre	Mi tendre	Tendre à mi-dur	Tendre à très tendre	Très tendre	Très tendre	Sans précision
<i>Hannoa klaineana</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
<i>Harungana mada-gascariensis</i>	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
<i>Heisteria parvifolia</i>	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Kigelia africana</i>	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
<i>Macaranga laurentii</i>	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0
<i>Maesopsis emini</i>	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
<i>Masularia africana</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
<i>Monodora angolensis</i> WELW.	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Musanga cecropioides</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0
<i>nauclea diderichii</i>	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Omphalocarpum mortehanii</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
<i>Oncoba welwitschii</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
<i>Pachyelasma tessmanii</i>	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Panda oleosa</i>	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Pentaclethra macrophylla</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>pericopsis elata</i>	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Pethersianthus macrocarpus</i>	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Piptadeniastrum africanum</i>	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Polyaltia swaveolens</i>	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Prioria balsamifera</i>	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
<i>Prioria oxyphylla</i>	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
<i>Pseudospondias microcarpa</i>	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
<i>Psyrax occutiflorum</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
<i>Pterocarpus soyauxii</i>	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Espèces	Dur	Mi dur	Mi dur à dur	Dur à très dur	Très dur	Tendre	Mi tendre	Tendre à mi-dur	Tendre à très tendre	Très tendre	Très tendre	Sans précision
<i>Ricinodendron heudelotii</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
<i>Scaphopetalum thonnerie</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
<i>Scorodophloeus zenkeri</i>	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Spathodea campanulata</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
<i>Staudtia gabonensis</i>	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Tetrochidium didymostemone</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
<i>Thomandersia hemsii</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
<i>Trema orientalis</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
<i>Trilepsium madagascariensis</i>	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
<i>Xylopia aethiopica</i>	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
<i>Xylopia rubenscens</i>	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
<i>Zanthophilium gillettii</i>	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Zanthoxylum lemairei</i>	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total général	11	2	8	4	2	12	2	4	1	3	4	28

Annexe VI : Répartition des espèces selon la qualité de leur bois à Bumba.

Espèce	Dur	Dur à très dur	Très dur	Mi-dur	Mi-dur à Tendre	Tendre	Très tendre à tendre	Sans précision
<i>Alchornea floribunda</i>	0	0	0	0	0	0	0	1
<i>Archornea cordifolia</i>	0	0	0	0	0	0	0	1
<i>Barteria fistulosa</i>	0	0	0	0	0	0	0	1
<i>Barteria nigritiana</i>	0	0	0	0	0	1	0	0
<i>Bridelia atroviridis</i>	0	0	0	0	0	0	0	1
<i>Canarium schweinfurtii</i>	0	0	0	0	0	0	1	0
<i>Carapa procera</i>	0	0	0	0	0	0	0	1
<i>Cleistanthus mildbraedii</i>	0	0	0	0	0	0	0	1
<i>Cleistanthus ripicole</i>	0	0	0	0	0	0	0	1
<i>Cleistopholis glauca</i>	0	0	0	0	0	0	1	0
<i>Cleistopholis patens</i>	0	0	0	0	0	0	0	1
<i>Combretum lokele</i>	0	0	0	0	0	0	0	1
<i>Desplatsia dewevrei</i>	0	0	0	0	0	0	0	1
<i>Dialium corbiseri</i>	0	0	0	0	0	0	0	1
<i>Diospyros crassiflora</i>	0	0	1	0	0	0	0	0
<i>Ficus exasperata</i>	0	0	0	0	0	0	0	1
<i>Garcinia Kola</i>	1	0	0	0	0	0	0	0
<i>Gilbertiodendron dewevrei</i>	0	0	0	1	0	0	0	0
<i>Harungama madagascariensis</i>	0	0	0	0	0	0	0	1
<i>Hymenocardia acidi</i>	0	0	0	0	0	0	0	1
<i>Irvingia grandifolia</i>	1	0	0	0	0	0	0	0
<i>Klainedoxa gabonensis</i>	0	1	0	0	0	0	0	0
<i>Macaranga monandra</i>	0	0	0	0	0	0	0	1
<i>Margaritaria discoidea</i>	0	1	0	0	0	0	0	0
<i>Massularia acuminata</i>	0	0	0	0	0	0	0	1
<i>Millettia drastica</i>	0	0	0	0	0	0	0	1
<i>Mitragyna stipulose</i>	0	0	0	0	0	1	0	0
<i>Morinda lucida</i>	1	0	0	0	0	0	0	0
<i>Omphalocarpum mortehanii</i>	0	0	0	0	0	0	0	1

Espèce	Dur	Dur à très dur	Très dur	Mi-dur	Mi-dur à Tendre	Tendre	Très tendre à tendre	Sans précision
<i>Oncoba welwitschii</i>	0	0	0	0	0	0	0	1
<i>Pachyelasma tessmanii</i>	1	0	0	0	0	0	0	0
<i>Pancovia laurentii</i>	0	0	0	0	0	0	0	1
<i>Prioria oxyphylla</i>	0	0	0	0	1	0	0	0
<i>Psydrax vulgaris</i>	0	0	0	0	0	0	0	1
<i>Pycnanthus angolensis</i>	0	0	0	0	0	0	1	0
<i>Staudtia gabonnensis</i>	0	1	0	0	0	0	0	0
<i>Staudtia stipitata</i>	0	1	0	0	0	0	0	0
<i>Tetraplera tetrapere</i>	0	0	0	0	0	1	0	0
<i>Treculia africana</i>	0	0	0	0	0	1	0	0
<i>Trichilia preureana</i>	1	0	0	0	0	0	0	0
<i>Trichilia welwitschii</i>	0	0	0	1	0	0	0	0
<i>Tridesmostemon omphalocarpoides</i>	0	0	1	0	0	0	0	0
<i>Uapaca guineensis</i>	0	0	0	0	0	1	0	0
<i>Vernonia confertta</i>	0	0	0	0	0	0	0	1
<i>Vitex grandifolia</i>	0	0	0	0	0	1	0	0
<i>Xylopia aethiopica</i>	0	0	0	0	0	1	0	0
<i>Xylopia hypolampra</i>	0	0	0	1	0	0	0	0
<i>Xylopia rubencensens</i>	0	0	0	0	0	1	0	0
<i>Zanthophilium gillettii</i>	1	0	0	0	0	0	0	0
Total général	6	4	2	3	1	8	3	22

Annexe VII : Répartition des espèces selon leurs familles à Kisangani.

Familles	Espèces	Noms vernaculaires
Anacardiaceae	<i>Antrocaryon nananii</i>	Onsola
Annonaceae	<i>Annonidium manii</i>	Ombi
	<i>Monodora angolensis</i>	Ofaningo
	<i>Polyaltia swaveolens</i>	Bomboyo
	<i>Pseudospondias microcarpa</i>	Bosange
	<i>Xylopia aethiopica</i>	Likungu
	<i>Xylopia rubenscens</i>	Atsada
Apocynaceae	<i>Alstonia boneii</i>	Akoka
	<i>Funtumia africana</i>	Wembe
Aptandraceae	<i>Aptandra zenkeri</i>	Oleke
	<i>Heisteria parvifolia</i>	Ambumiya
Balanitaceae	<i>Balanites wilsoniana</i>	Ndoe
Begoniaceae	<i>Spathodea campanulata</i>	Ligile
Burseraceae	<i>Canarium schweinfurthii</i>	Bele
	<i>Dacryodes edulis</i>	Safoutier
Cannabaceae	<i>Trema orientalis</i>	Liesu
Clusiaceae	<i>Allanblackia floribunda</i>	Andjuya
	<i>garcinia Kola</i>	Ondale
Ebenaceae	<i>Diospyros crassiflora</i>	Likala
Euphorbiaceae	<i>Archornea cordifolia</i>	Libonze ou Mabonze
	<i>Dichostema glauscens</i>	Lifake
	<i>Discoglyprena caloneura</i>	Likele
	<i>Elaeophorbia drupifera</i>	Likalondo
	<i>Erythroccoca oleracea</i>	Lingile
	<i>Macaranga laurentii</i>	Likoke
	<i>Ricinodendron heudelotii</i>	Lisongo
	<i>Tetrochidium didymostemone</i>	Oleli

Familles	Espèces	Noms vernaculaires
Fabaceae	<i>Afzelia bipindensis</i>	Bokpoloso
	<i>Amphimas pterocarpoides</i>	Kangati
	<i>Anthonotha fragans</i>	Litafala
	<i>Anthonotha pynaertii</i>	Ndjoboge
	<i>Aphanocalyx cynometroides</i>	Agulu
	<i>Brachystegia laurenti</i>	Osengo
	<i>Copaifera mildbraedii</i>	Waka
	<i>Cynometra sessiliflora</i>	Botuna
	<i>Erythrophleum suaveolens</i>	Olanda
	<i>Gilbertiodendron dewevrei</i>	Limbalu
	<i>Kigelia africana</i>	Ngbambage
	<i>Pachyelasma tessmanii</i>	Amboluga
	<i>Pentaclethra macrophylla</i>	Mbala
	<i>Pericopsis elata</i>	Liasa
	<i>Piptadeniastrum africanum</i>	Likolondo
	<i>Prioria balsamifera</i>	Boulu
	<i>Prioria oxyphylla</i>	Okwakuka
	<i>Psydrax occutiflorum</i>	Botitatona
<i>Pterocarpus soyauxii</i>	Wale	
<i>Scorodophloeus zenkeri</i>	Bofili	
Huaceae	<i>Afrostyrax lepidophyllus</i>	Bié
Hypericaceae	<i>Harungana madagascariensis</i>	Litondolo
Lecythidaceae	<i>Pethersianthus macrocarpus</i>	Onso
Loganiaceae	<i>Anthocleista schwenfurtherii</i>	Kyage
Malvaceae	<i>Cleistopholis glauca</i>	Sele
	<i>Cola acuminata</i>	Ngbongbolia
	<i>Desplatsia chlamydata</i>	Ondola
	<i>Desplatsia dewevrei</i>	Likana
	<i>Scaphopetalum thonnerie</i>	Mbaka
Melastomaceae	<i>Bellucia arthenanthera</i>	Adamu na Eva

Familles	Espèces	Noms vernaculaires
Meliaceae	<i>Carapa procera</i>	Gbolo
	<i>Entandrophragma congoense</i>	Bosasange
	<i>Entandrophragma cylendricum</i>	Esaka
Moraceae	<i>Trilepsium madagascariensis</i>	Bonge
Myristicaceae	<i>Staudtia gabonnensis</i>	Bokofe
Pandaceae	<i>Panda oleosa</i>	Oteko
Phyllantaceae	<i>Bridelia atroviridis</i>	Kuge
	<i>Cleistanthus ripicola</i>	Ngbolu
Rhamnaceae	<i>Maesopsis emini</i>	Botondo
Rubiaceae	<i>Aidia micrnta</i>	Ikenya
	<i>Masularia africana</i>	Botindo
	<i>nauclea diderichii</i>	Bokese
	<i>Zanthoxylum lemairei</i>	Abumbo
Rutaceae	<i>Zanthophiluim gillettii</i>	Bolongo
Salicaceae	<i>Barteria fustilosa</i>	Okoka
	<i>Musanga cecropioides</i>	Kombo Kombo
	<i>Oncoba welwitschii</i>	Lisende
Sapindaceae	<i>Blighia welwitshii</i>	Boloko
Sapotaceaea	<i>Autrenella congoensis</i>	Kungunge
	<i>chrysophyllum africanum</i>	Malinda
	<i>Donella Pruniformis</i>	Bodja
	<i>Omphalocarpum mortehanii</i>	Lihomba
Simaroubaceae	<i>Hannoa klaineana</i>	Liyoko
Strombosiaceae	<i>Diogoa zenkeri</i>	Otaka
Thomaandersiaceae	<i>Thomandersia hemsii</i>	Bokpoukpou

Annexe VIII : Répartition des espèces selon leurs familles à Bumba.

Familles	Espèces	Noms vernaculaires
Annonaceae	<i>Cleistopholis patens</i>	Sanga
	<i>Xylopia aethiopica</i>	Likeye
	<i>Xylopia hypolampra</i>	Mokona
	<i>Xylopia rubencsens</i>	Lisumbu
Asteraceae	<i>Vernonia confertta</i>	Bopaka
Burseraceae	<i>canarium schweinfurtii</i>	-
Cannaceae	<i>Treculia africana</i>	Limbimbo
Clusiaceae	<i>Garcinia Kola</i>	-
Combretaceae	<i>Combretum lokele</i>	Akango
Ebenaceae	<i>Diospyros crassiflora</i>	Likala
Euphorbiaceae	<i>Alchornea floribunda</i>	Libonze
	<i>Archornea cordifolia</i>	Libonze ou mabonze
	<i>Bridelia atroviridis</i>	Mitaku
	<i>Macaranga monandra</i>	-
	<i>Uapaca guineensis</i>	Likoto
Fabaceae	<i>Dialuim corbiseri</i>	Bazoka
	<i>Gilbertiodendron dewevrei</i>	Limbalu
	<i>Milletia drastica</i>	Likala
	<i>Pachyelasma tessmanii</i>	-
	<i>Prioria oxyphylla</i>	Apkala
	<i>Tetraplera tetrapere</i>	Lilasembe
Hipericaceae	<i>Harungama madagascariensis</i>	Lisuku
Imenocardiaceae	<i>Hymenocardia acidi</i>	Make
Irvingiaceae	<i>Irvingia grandifolia</i>	-
	<i>Klainedoxa gabonensis</i>	-
Malvaceae	<i>Cleistopholis glauca</i>	Lizingi
	<i>Desplatsia dewevrei</i>	Likana
Meliaceae	<i>carapa procera</i>	Osanga
	<i>Trichilia preureana</i>	Angile
	<i>Trichilia welwitshii</i>	Mwasasa

Moraceae	<i>Ficus exasperata</i>	-
Myristicaceae	<i>Pycnanthus angolensis</i>	Bosenga
	<i>Staudtia gabonnensis</i>	Makila ya nkoyi
	<i>Staudtia stipitata</i>	Molanga
Phyllanthaceae	<i>Cleistanthus mildbraedii</i>	Iyala
	<i>Cleistanthus ripicole</i>	Nzete mbuma
	<i>Margaritaria discoidea</i>	-
Rubiaceae	<i>Massularia acuminata</i>	Mawomo
	<i>Mitragyna stipulose</i>	Lihukuhuku
	<i>Morinda lucida</i>	Boaka
	<i>Psydrax vulgaris</i>	Mumbwambwa
Rutaceae	<i>Zanthophilum gillettii</i>	Bolongo
Salicaceae	<i>Barteria fistulosa</i>	Mongenge
	<i>Barteria nigriflora</i>	Make
	<i>Oncoba welwitschii</i>	Likalaonze
Sapindaceae	<i>Pancovia laurentii</i>	Bojoka
Sapotaceae	<i>Omphalocarpum mortehanii</i>	Lihomba
	<i>Tridesmostemon omphalocar-poides</i>	Mapolo
Verbenaceae	<i>Vitex grandifolia</i>	Nungu

Auteurs



Justin Kyale Koy : Politiste de formation, est coordonnateur scientifique de l'ONG Tropenbos RDC. Chef de Travaux et Doctorant à l'Université de Kisangani, il est détenteur d'un diplôme d'études supérieures en gestion de la biodiversité et aménagement forestier durable.



Kimoni Kicha : Anthropologue de formation, est consultant de l'ONG Tropenbos RDC et détenteur d'un diplôme d'études supérieures en anthropologie à l'Université de Kisangani. Il est actuellement secrétaire général académique de l'école supérieure de l'hôtellerie et tourisme de l'Université de Kisangani.



Rosette Ibofa : Botaniste de formation, est consultante de l'ONG Tropenbos RDC et diplômée d'études supérieures à l'Ecole Régionale d'Aménagement Intégré des Forêts.



Bénie Yalanga : Botaniste de formation, est consultante de l'ONG Tropenbos RDC et apprenante master en gestion de la biodiversité et aménagement forestier durable à l'Université de Kisangani.



Michel Gala Kamanda : Gradué en philosophie et Diplômé de l'Ecole Supérieure Africaine des Cadres des Chemins de Fer. Directeur d'Exploitation de la Société des Chemins de Fer Uélé-Fleuve, il est également défenseur des Droits de l'Homme et Consultant de l'ONG Tropenbos RDC à Bumba.



Gabriel Tagba Munzonzo : Gradué en électromécanique, est Chef de Service Matériel de la Société des Chemins de Fer Uélé-Fleuve et défenseur des Droits de l'Homme. Il est aussi Consultant de l'ONG Tropenbos RDC à Bumba.

Résumé

La filière des bois de construction dits sticks ou perches est très développée à Kisangani et à Bumba depuis bien de décennies. Cette étude vise à cerner l'organisation de ladite filière à Kisangani et à Bumba. Recourant à la triangulation des sources de données (entretien semi-structuré, observation directe désengagée, focus group, interviews avec les personnes ressources, inventaire et constitution des herbiers), les résultats obtenus montrent la présence d'une filière faisant intervenir les acteurs des secteurs public et privé. La demande des perches est expliquée par plusieurs facteurs dont les faibles coûts financiers, le manque de moyens financiers, l'adaptation au type d'infrastructure et la rapidité dans la mise en oeuvre de l'ouvrage. Les espèces exploitées présentent des dualités en termes des fonctions socioéconomiques bénéfiques pour les communautés locales. Le choix des espèces par les utilisateurs est lié à la dimension, à la qualité du bois et au type d'ouvrage. La filière génère des impacts négatifs sur les écosystèmes forestiers. Cela se manifeste à travers la rareté ou éloignement des perches dans les forêts proches des sites d'étude, la diversité des espèces et des familles exploitées, le prélèvement sur les différents types des forêts, la quantité énorme de prélèvement et l'abattage non sélectif des arbres. La pauvreté des masses urbaines et rurales, le déficit d'emplois sont là autant de facteurs qui cimentent les acteurs dans cette activité. Le salut pour une exploitation et un encadrement durables de cette filière pourrait provenir de la synergie entre l'Etat et les partenaires au développement dans la mise en oeuvre des actions orientées vers la réglementation du secteur, la réduction de la pauvreté, la mise en oeuvre des plantations forestières des essences sollicitées et l'encadrement multi-axes des acteurs.

